



# RAPPORT MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES- MAZAMET

Avril 2024



La Mission Régionale d’Autorité Environnementale (MRAe) a rendu son avis le 22 décembre 2022 sur le projet de PCAET de la CACM. La consultation du public sur le projet de PCAET a eu lieu du 16 mars au 16 avril 2023 inclus. A l’issue, des modifications et apports complémentaires ont été apportés sur l’ensemble du projet de Plan Climat Air Énergie dont le présent document. Ces éléments sont repérables en « violet » dans le document.

Le Préfet de Région et la Présidente de la Région Occitanie ont rendu leurs avis sur la globalité du projet de PCAET modifié respectivement le 4 et 8 décembre 2023. La déclaration environnementale définitive expose la manière dont l’avis de la MRAE, du Préfet de Région et la Présidente de Région ont été pris en compte dans les différents documents du PCAET.

## Table des matières

I.	Contexte et historique .....	5
II.	Bilan, perspectives et évaluation .....	5
2.1.	Les retours sur le PCET 2013-2017 .....	5
2.2.	Avant de relancer la démarche : vision des agents de la CACM .....	5
2.3.	Bilan et évaluation du PCET 2013-2017 .....	6
2.3.a.	Labellisation en tant que territoire à énergie positive pour la croissance verte .....	6
2.3.b.	Bilan des actions .....	8
2.3.c.	Bilan des dispositifs de suivi .....	11
2.4.	Souhait de la collectivité .....	15
III.	Du diagnostic... à la stratégie : les étapes de l'élaboration de la stratégie du PCAET .....	16
3.1.	Le calendrier des réunions .....	16
3.2.	1 <sup>er</sup> COPIL sur la stratégie territoriale .....	17
3.3.	2 <sup>ème</sup> COPIL sur la stratégie territoriale .....	19
3.4.	1 <sup>er</sup> COTECH à la suite des sessions de travail sur la stratégie .....	24
3.5.	COPIL de reprise des travaux .....	25
3.6.	Réunion des partenaires : ateliers de définition de la stratégie du PCAET .....	25
IV.	Une stratégie représentative du territoire de la CACM .....	29
4.1.	COPIL sur la présentation de la stratégie .....	29
4.2.	Une stratégie climatique et énergétique transversale en 4 axes .....	30
4.3.	Les axes, orientations et objectifs locaux retenus de la stratégie territoriale .....	31
4.4.	Les objectifs du territoire .....	33
4.4.a.	Objectifs de réduction des consommations énergétique à horizon 2050 .....	34
4.4.b.	Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre .....	37
4.4.c.	Objectifs de production des énergies renouvelables .....	40
4.5.	La stratégie rédigée .....	42
V.	De la stratégie... au programme d'actions : des étapes nécessaires .....	42
5.1.	Recensement des actions des communes .....	42
5.2.	La concertation du PCAET .....	44
5.2.a.	Affichage .....	44
5.2.b.	Un site internet dédié .....	45
5.2.c.	La communication .....	47
5.2.d.	Le forum énergie climat .....	50
5.2.e.	Le questionnaire en ligne .....	52
5.2.f.	Les contributions du public .....	55
5.3.	Une stratégie évolutive avec prise en compte des actions retenues .....	59
5.4.	Les actions .....	59
5.4.a.	Analyse des actions suite au Forum Energie Climat .....	59
5.4.b.	Présentation de la sélection à la DDT pour avis .....	61

5.4.c. Présentation des actions au COPIL.....	61
5.5. Vérification des actions avec la stratégie retenue.....	64
5.6. Validation de la stratégie au regard des actions retenues.....	65
VI. Le programme d'actions de la CACM.....	69
VII. Approbation du projet de PCAET .....	69
7.1. Validation en Conseil Communautaire .....	69
7.2. Saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale .....	70
7.2.a. Envoi du projet de PCAET .....	70
7.2.b. Avis de la MRAE .....	71
7.3. Les modifications prévues sur le projet de PCAET de la CACM .....	71
7.4. Consultation publique électronique .....	72
7.4.a. Affichage .....	72
7.4.b. Communication en ligne .....	73
7.4.c. Les contributions du public .....	81
7.4. Saisine du Préfet de Région et de la Région Occitanie .....	82
7.4.a. Envoi du projet de PCAET .....	82
7.4.b. Avis rendus .....	82
7.5. Déclaration environnementale.....	82
VIII. Annexes .....	84
8.1. Compte rendu détaillé de la réunion des partenaires : ateliers de définition de la stratégie du PCAET du 28/07/2021 .....	85
8.2. Questionnaire à destination des communes .....	101
8.3. Compte rendu du Forum Energie Climat du 17 novembre 2021 .....	108
8.4. Note explicative pour la sélection des actions .....	130
8.5. Délibération n°2022-115 d'approbation du projet de PCAET .....	137
8.6. Avis de la Mission régionale d'Autorité Environnementale sur le projet de PCAET de la CACM 145	
8.7. Déclaration environnementale « intermédiaire » mise en ligne lors de la consultation publique électronique.....	163
8.8. Déclaration environnementale définitive du PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet suite aux avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et la Présidente de Région.....	172
IX. Tables des illustrations et figures.....	173
9.1. Table des images.....	173
9.2. Table des figures .....	174
9.3. Table des tableaux .....	175



## **I. Contexte et historique**

Le PCET de la CACM a été adopté le 30 septembre 2012 pour la période 2013-2017. Suite à la publication de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015, il est précisé que les EPCI doivent adopter un PCAET avant le 31/12/2016.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CACM a perdu 2 communes (le Vintrou et le Rialet) et la DREAL a indiqué que la CACM pouvait bénéficier d'un délai supplémentaire pour l'adoption du PCAET au plus tard le 31 décembre 2018.

La nouvelle version du PCAET est un peu plus complexe que le précédent qui doit comporter une Evaluation Environnementale Stratégique.

La CACM a délibéré pour lancer la réalisation du PCAET qui a été validée par le Conseil le 11 décembre 2017 (Délibération 2017-125).

Le budget pour la réalisation du PCAET a été estimé à 40 000 € HT. En 2018, des consultations ont été lancées afin de sélectionner le bureau d'études pour la réalisation du PCAET dans sa globalité. Mais les montants annoncés par les candidats ont été hors budget.

Il a alors été proposé de réaliser la partie PCAET en interne et de sélectionner un bureau d'études pour la réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

La réalisation du diagnostic du PCAET a été initié en interne début 2019 par la chargée de mission Plan Climat dédiée et le marché pour la réalisation de l'EES a été attribué à Even Conseil le 27/01/2020 et pour lequel les prestations ont débuté au 03/02/2020.

## **II. Bilan, perspectives et évaluation**

### **2.1. Les retours sur le PCET 2013-2017**

### **2.2. Avant de relancer la démarche : vision des agents de la CACM**

*Date d'organisation : le 23/11/2017 et le 26/01/2018*

Deux réunions de travail de type « Brainstorming » ont été organisées entre agents de la collectivité. L'objectif était de répondre aux problématiques identifiées sur la façon dont réaliser le PCAET en cohérence avec le contexte politique du territoire, la motivation des élus, la communication à proposer pour une meilleure visibilité sur le territoire ainsi que la participation du public imposée par le décret n°2017-626 du 25/04/2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public.

Ce décret prévoit les mesures réglementaires d'application de l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et précise les modalités de concertation préalable, la participation du public ainsi que les délais de mise en ligne ou de publication avant adoption du PCAET.

Ce brainstorming était centré autour de la question suivante :

**« Quelles stratégies mettre en place pour susciter l'adhésion des élus ? »**

En réponse et suite aux réflexions, 3 idées principales ont émergé à savoir :

- En fixant un cadre restreint pour rassurer les élus
- En créant des méthodes d'animations et de communication novatrices et attractives
- En utilisant les entreprises comme levier du PCAET

## Élaboration du PCAET

« Quelles stratégies mettre en place pour susciter l'adhésion des élus ? »

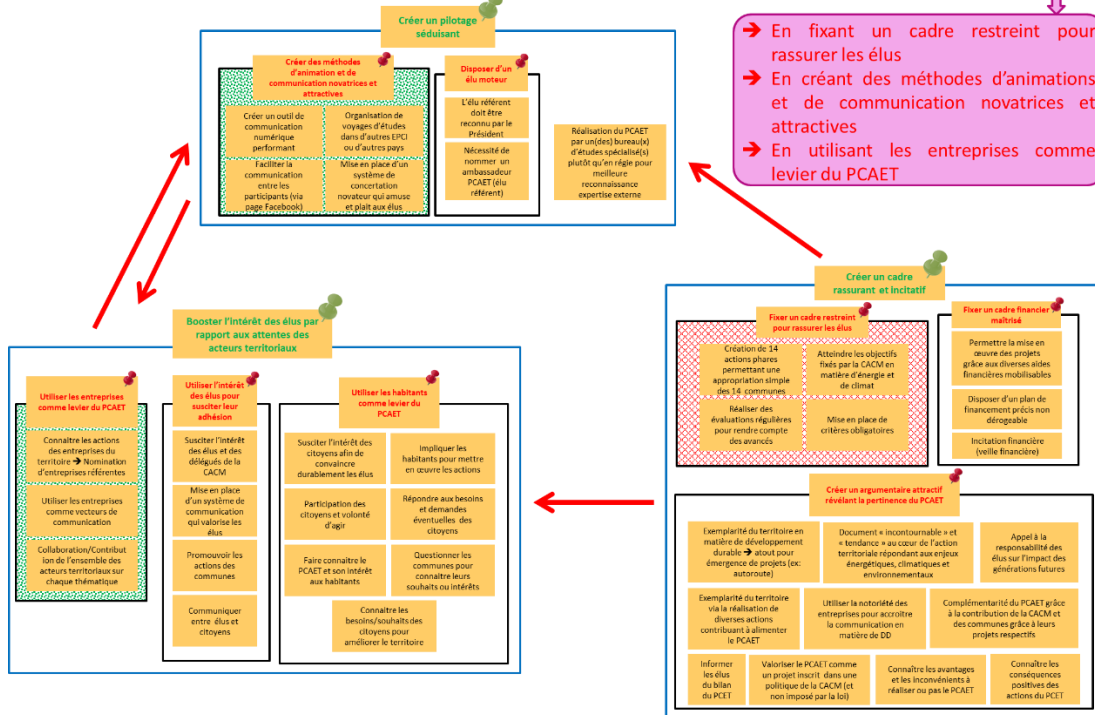


Image 1 : Synthèse de la session de travail techniciens, le 28 janvier 2018

### 2.3. Bilan et évaluation du PCET 2013-2017

#### 2.3.a. Labellisation en tant que territoire à énergie positive pour la croissance verte



L'année 2015 a également été marquée par la labellisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) de la Communauté d'agglomération. Ce label récompense les collectivités souhaitant s'engager dans la

transition énergétique. Cette reconnaissance permettait de mobiliser 500 000 € auprès de l'Etat pour aider la Communauté d'agglomération et les communes partenaires à la mise en place d'actions concrètes d'ici 2017 en matière de transition énergétique.

En 2016, la Communauté d'agglomération a signé une convention de financement supplémentaire de 1 500 000 € auprès de l'Etat pour la réalisation d'actions concrètes d'ici 2019.

Les actions inscrites dans le programme TEPCV ont permis notamment de financer certaines actions du PCET (formation à l'éco-conduite, soirées d'information sur la thermographie) mais également, de faire émerger de nouveaux projets en matière de transition énergétique pour le territoire (achat de vélos, voitures et bus électriques).

### Bilan du programme TEPCV :

Au titre programme TEPCV 2015-2018 (TEPCV 1.0), 10 actions ont été réalisées par la CACM.

Au titre programme TEPCV 2016-2019 (TEPCV 2.0), 8 actions sur 9 ont été réalisées par la CACM.

ACTIONS TEPCV 1.0	Etat	ACTIONS TEPCV 2.0	Etat
Achat d'un bus « propre » en vue de mettre en place une ligne du réseau Libellus « zéro émissions de CO2 »	Réalisé	Développer les transports urbains "propres"	Réalisé
Achat de trois véhicules électriques pour les services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Réalisé	Travaux de raccordement électrique pour la recharge des bus électriques	Réalisé
Installation de 2 bornes de recharges pour véhicules électriques pour la CACM ainsi qu'une borne de recharge dédiée au bus électrique	Réalisé	Mise en place d'une mobilité économe sur le territoire grâce à l'autostop organisé (Rézo Pouce)	Non réalisé
Réalisation de travaux d'économies d'énergie au siège de la CACM	Réalisé	Acquisition de 9 véhicules électriques supplémentaires pour la Communauté d'agglomération	Réalisé
Réalisation de travaux sur l'éclairage public visant à diminuer la consommation d'énergie pour la Communauté d'agglomération et les communes (Fonds de concours)	Réalisé	Achat de 3 vélos électriques pour les services de la Communauté d'agglomération	Réalisé
Travaux de rénovation basse consommation de l'éclairage public sur les zones d'intérêts communautaires de la CACM	Réalisé	Travaux de rénovation basse consommation de l'éclairage public sur les zones d'intérêts communautaire de la CACM	Réalisé
Poursuivre la sensibilisation grand public sur les économies d'énergie via la réalisation des campagnes de thermographie dans les communes accompagnées de conseils personnalisés	Réalisé	Réalisation de travaux sur l'éclairage public visant à diminuer la consommation d'énergie des communes (Extension du Fonds de concours TEPCV)	Réalisé
Sensibilisation à la conduite responsable sur simulateur ou en réel avec les auto-écoles	Réalisé	Transition écologique et maintien de la biodiversité locale	Réalisé
Lancement d'un concours d'économies d'énergie à l'échelle territoriale (défi "Familles à Energie Positive")	Réalisé	Rénovation thermique des logements des particuliers avec mise en place du dispositif d'abondement de l'éco-chèque régional	Réalisé
Création d'une exposition itinérante en lien avec le programme TEPCV	Réalisé		

Figure 1 : Récapitulatif des actions de la CACM dans le cadre du programme TEPCV, Source : Données internes

	Dépenses et recettes (€ HT)	CACM (€ HT)	CACM (€ TTC)
<b>TEPCV 1.0</b>	<b>Dépenses</b>	1 098 886,39 €	1 310 816,27 €
	<b>Recettes</b>	380 437,26 €	
<b>TEPCV 2.0</b>	<b>Dépenses</b>	2 437 087,60 €	2 922 919,25 €
	<b>Recettes</b>	991 842,14 €	
<b>TOTAL TEPCV 1.0 &amp; 2.0</b>	<b>Dépenses</b>	<b>3 535 973,99 €</b>	<b>4 233 735,52 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>1 372 279,40 €</b>	

Figure 2 : Tableau récapitulatif des dépenses au titre des programmes TEPCV entre 2015 et 2019, Source : Données interne

### 2.3.b. Bilan des actions

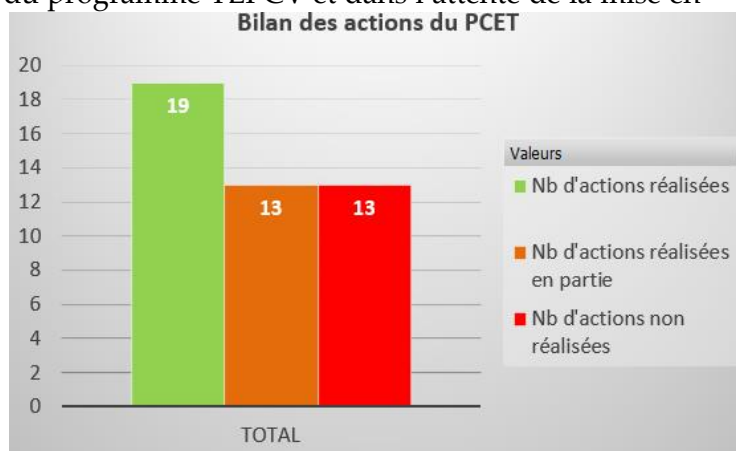


Les actions du Plan Climat ont été mises en œuvre sur la période 2013-2017 et s'est même poursuivi au-delà (jusqu'en 2019) afin de clôturer les actions prévues dans le cadre du programme TEPCV et dans l'attente de la mise en place le nouveau

PCAET.

Au total, 32 actions Plan Climat ont été engagées dont 19 entièrement réalisées. Sur l'ensemble de la période, 87 manifestations ont été organisées par la CACM et ont été comptabilisés plus 6 700 personnes sensibilisées.

Figure 3 : Bilan des actions du PCET, Source : Outil de suivi interne



Le graphique ci-contre présente le nombre d'actions réalisées ou non en fonction des 5 secteurs d'interventions.

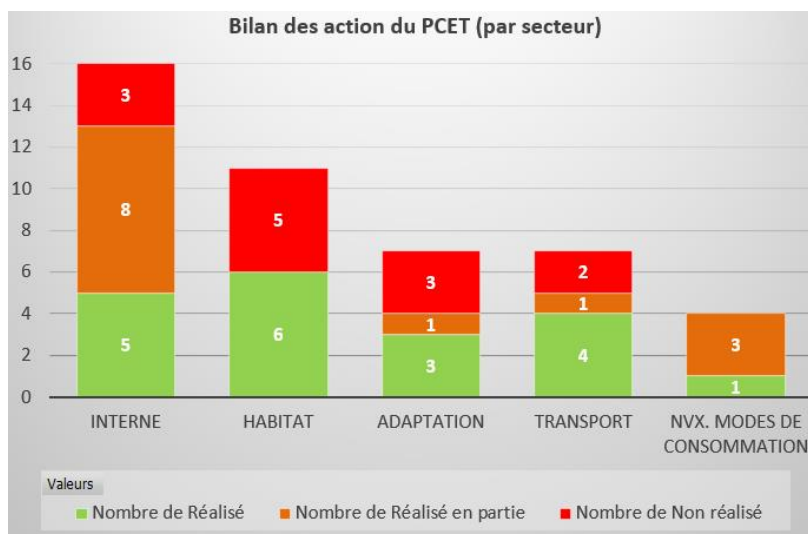


Figure 4 : Bilan des actions du PCET par secteur, Source : Outil de suivi interne

Le secteur « Transports » est le secteur dont 57% des actions ont été réalisées suivi du secteur « Habitat » (55%), « Adaptation » (42%), « interne » (31%) et « Nouveaux modes de consommation » (25%).

Les mesures mises en place sont également diffusées et mises en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (<https://www.castres-mazamet.fr/plan-climat-energie-territorial/actions-realisees>).

**Conclusion :**

Le PCET 2013-2017 de la CACM proposait un programme d'actions ambitieux au regard du nombre d'actions effectivement réalisés. La majorité des actions répertoriées concerne essentiellement les actions menées par la CACM dans le cadre de ses compétences à la fois pour les actions en interne et sur le territoire.

Recommandation : Le prochain PCAET devra tant que possible prendre en compte et répertorier les actions territoriales menées par les acteurs locaux afin de quantifier au mieux l'impact énergétique et environnemental.

**La MRAE a émis une remarque concernant ce point et recommande d'établir un bilan des démarches en faveur de la transition énergétique et écologique engagées antérieurement sur le territoire, et d'en dégager les leviers ou les freins pouvant orienter les actions du PCAET (encadré n°2 de l'avis MRAE).**

De nombreuses démarches en faveur de la transition énergétique et écologique sur l'ensemble du territoire ont été réalisées durant toute la durée du Plan Climat précédent.

La réalisation du bilan exhaustif de ces démarches antérieures s'avère chronophage. Le recueil de l'ensemble des actions des partenaires du territoire ainsi que le bilan des actions doivent être pensés en amont de l'action pour un suivi et une évaluation efficace. La valorisation de ces actions ainsi que leurs impacts doivent être définis et rester le plus simple possible pour l'ensemble des acteurs.

Après croisement des données internes et issue de la presse locale entre 2007 et 2022, près de 400 actions ont été recensées. Cette liste n'est pas exhaustive.

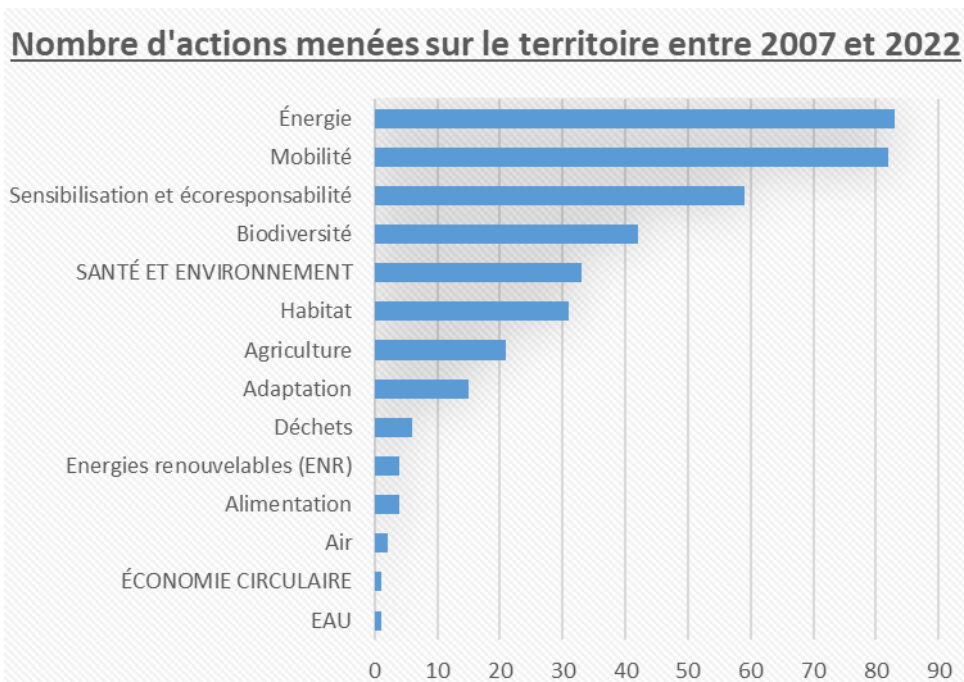


Figure 5 : Les actions réalisées sur le territoire par thématique, Source : Traitement interne

Il est intéressant de remarquer que de nombreuses actions ont été menées sur la thématique de l'énergie (83 actions), de la mobilité (82 actions), de la sensibilisation (59 actions) et la biodiversité (42 actions). Ainsi, et comme préconisé par la MRAe, il est intéressant de faire le bilan et une évaluation de ces actions. Pour cela, une analyse globale de ces actions a été effectué sous forme de matrice AFOM (Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces).

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'un réseau de partenaires multi compétents sur le territoire</li> <li>- De nombreuses actions réalisées dans des thématiques diverses</li> <li>- Des opportunités financières acquises pour mener différents types de projets</li> <li>- Un appui technique sur les aides financières apportées par la CACM aux communes sur leurs projets</li> <li>- Des personnes ressources au sein de la CACM (environnement, politiques contractuelles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de visibilité de l'ensemble des actions menées par les partenaires et valorisation difficile et pas suffisamment structurée</li> <li>- Remontée des actions non systématiques</li> <li>- Des budgets contraints et des financements à mobiliser parfois contraignants sur le plan administratif</li> <li>- Des délais de réponses trop réduits en réponse à des appels à projets</li> <li>- Des projets souvent en réflexion et pas suffisamment matures en vue d'une réponse à des appels à projets</li> <li>- Manque de moyens humains et de coordination</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser l'ensemble des acteurs afin de valoriser leurs actions dans le cadre du Plan Climat</li> <li>- Développer un réseau d'acteurs sur des thématiques précises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi des actions menées par les partenaires ainsi que leur évaluation sont chronophages et pas systématiques</li> <li>- Risque d'une faible mobilisation des partenaires</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'un outil unique permettant aux acteurs de saisir et suivre leurs actions avec une remontée automatique à l'échelle intercommunale</li> <li>- Valorisation des actions menées sur le territoire</li> <li>- Saisir les opportunités financières pour le développement des futurs projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des moyens humains supplémentaires à mobiliser</li> </ul>
---	--

Figure 6 : Analyse et bilan des actions sous forme de matrice AFOM

Ainsi, à partir de cette matrice AFOM, cela permet d'en dégager les leviers pour orienter les actions du futur PCAET.

#### Leviers :

- ⇒ Acculturer et mobiliser les partenaires sur les enjeux du PCAET
- ⇒ Participation ou contribution de la CACM sur chaque thématique aux actions des partenaires
- ⇒ Rendre visible l'action des partenaires et de l'EPCI
- ⇒ Mener des actions de sensibilisation « fortes » et concrètes auprès des habitants
- ⇒ Définir des objectifs réalistes et atteignables
- ⇒ Assurer une meilleure coordination de l'EPCI
- ⇒ Disposer de ressources financières nécessaires pour aider ou participer au portage de projets
- ⇒ Développer des partenariats avec les acteurs du territoire

#### 2.3.c. Bilan des dispositifs de suivi

Tout au long du PCET, les actions ont fait l'objet de suivi. En effet, le PCET comprenait une action sur le suivi et l'évaluation (action i5) dont l'objectif était de suivre les actions mises en œuvre. Deux dispositifs ont été utilisés en interne :

- Tableur excel Climat Pratic©
- Tableur excel de suivi d'indicateurs

Dispositif de suivi n°1 (adapté de Climat Pratic©): Le tableur EXCEL Climat Pratic© développé par l'ADEME a été réadapté en fonction du programme d'actions du PCET de la Communauté d'agglomération. Ce dispositif permettait de suivre **visuellement** l'évolution des actions selon les différents secteurs et par année. Il s'agissait notamment de saisir les mesures concrètes mises en œuvre qui permettait d'alimenter les 45 actions.



Le tableur adapté comprenait 8 onglets (dont 5 pour le suivi des actions et 3 pour l'évaluation).

Le suivi a été effectué de 2012 à 2015.



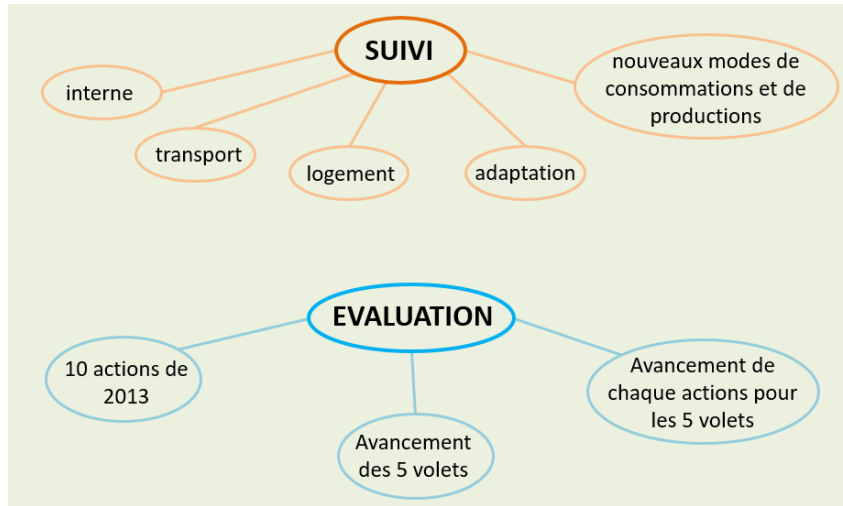


Figure 7 : Présentation des onglets de l'outil Climat Pratic© adapté dans le cadre du suivi du PCET de la CACM

Volet Interne : L'Agglomération de Castres-Mazamet, une collectivité exemplaire pratiquant l'éco responsabilité						2014		2015		2016		2017			
Les collectivités sont, à elle-seules, responsables de 12% des émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire de par leurs activités et leurs compétences. Ainsi, la mise en place d'actions au sein de chaque service est un bon moyen pour la CACM de devenir une collectivité exemplaire.															
N°	Périmètre Année de mise en œuvre	Maître d'ouvrage	Incitateur	Enjeu	Mesures engagées	Etat initial 2013 [note entre E (rien) et A]	Actions / étapes	Commentaires/Descriptif 2014	Perspective Année 2015	Etat actuel 2015 [note entre E (rien) et A]	Objectif 2015	Etat actuel 2016 [note entre E (rien) et A]	Objectif 2016	Etat actuel 2017 [note entre E (rien) et A]	Objectif 2017
11	Interne 2013	CACM		E enjeu 1 : Favoriser la pratique écoresponsable des agents	- Action réalisée dans le cadre du BEGES 2009 (volet déplacement des agents) - Actions opérationnelles d'écoresponsabilité (Mobility/Work, Rouler Eco mobile !) - Modernisation de l'Amphithéâtre	E	Action 11 : Mise en place du Plan de Déplacements Administration	Analyse des réponses au questionnaire et diagnostic en cours de réalisation mais non finalisé	Finaliser l'analyse pour juin 2015		B		A		A
12	Territoire 2014-2017	CACM		E enjeu 1 : Favoriser la pratique écoresponsable des agents	- Amphithéâtre avec équipement de visioconférence (transmission des vidéos) et audio	D	Action 12 : Développer les visioconférences, téléconférence et le télétravail au sein des services	14/10/2014 : Reprise de la conférence sur la mobilité organisé par l'ARPE dans l'Amphithéâtre de l'Espace Ressources	Proposer dès que cela est possible, que les réunions soient réalisées sur le site de l'Espace Ressources		C		B		B
13	Interne / 2015-2017	CACM		E enjeu 1 : Favoriser la pratique écoresponsable des agents	- Plateforme "Face Elix" - Bureau CACM existant - Etude sur perspectives d'un bureau de la CACM - Services de la CACM tous équipés de copiers multifonctions	D	Action 13 : Développer les services au sein de la collectivité	Certains services de la CACM sont susceptibles de la réduction des impressions (Services Secrétariat Général et A4J notamment) qui le mettent en œuvre dès qu'ils le peuvent	Sensibilisation à la réduction des impressions à mener en partenariat avec la PLPD		C		C		B
14	Interne/Territoire 2013	CACM		E enjeu 1 : Favoriser la pratique écoresponsable des agents		E	Action 14 : Rédaction et mise en place d'une charte écoresponsable	24/11/2014 : Charte écoresponsable de la CACM rédigée et finalisée et validée par le DGS et par l'ile membre de Bureau ex-charge de PCET	Travail sur la charte graphique de document pour pouvoir ouvrir la valeur ajoutée des agents et des élus		A		A		A

Figure 8 : Capture d'écran de l'onglet "Interne" de l'outil Climat Pratic© adapté dans le cadre du suivi du PCET de la CACM



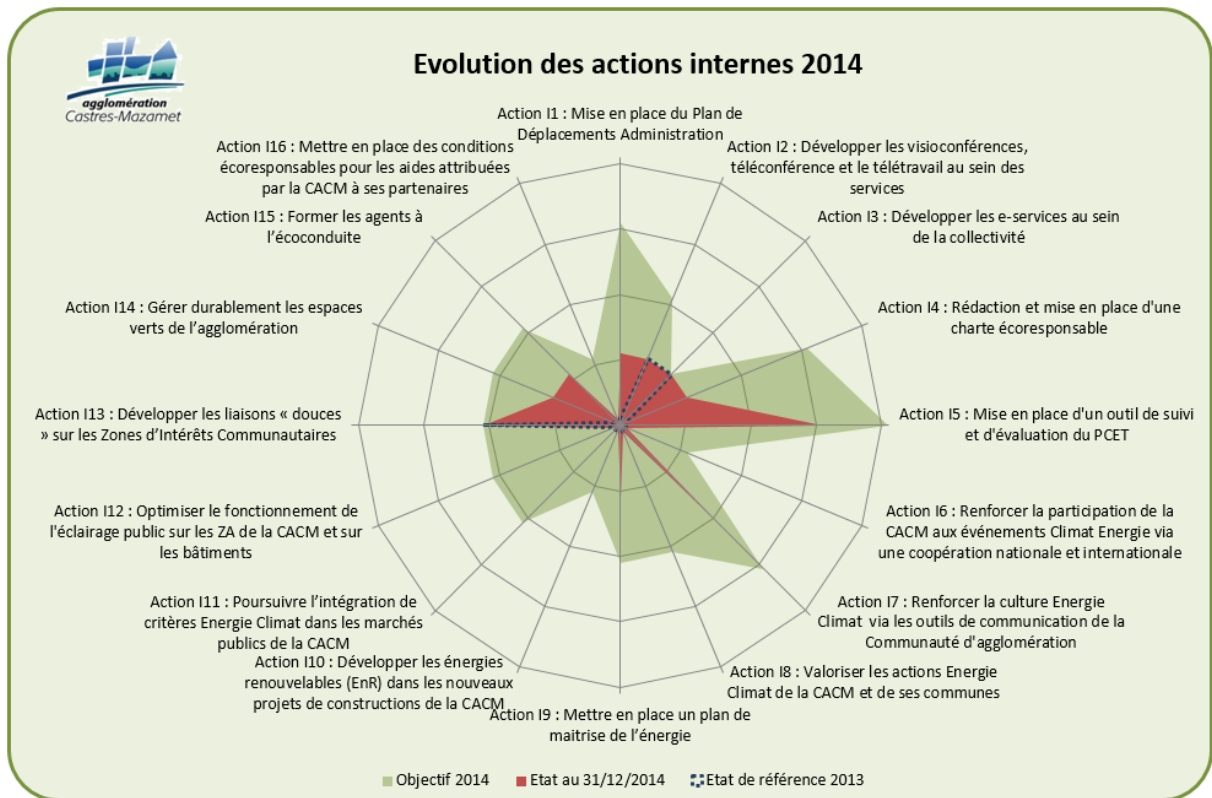


Figure 9 : Capture d'écran de l'onglet "Evolution des actions interne 2014" de l'outil Climat Pratic© adapté dans le cadre du suivi du PCET de la CACM

### Conclusion :

A la fois pratique et visuel, cet outil a su dynamiser le PCET grâce à l'aspect visuel. Néanmoins, cet outil n'était pas optimisé pour suivre quantitativement l'évolution des actions par rapport aux indicateurs définis ; d'où la création d'un 2<sup>ème</sup> dispositif de suivi spécial « indicateur ».

### Dispositif de suivi n°2 – indicateurs :

En amont, une mise à plat de l'ensemble a été faite pour toutes les actions.

BILAN DES ACTIONS 2013-2017 DU PCET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET			
TABLEAU BILAN			
	INTERNE	TERRITOIRE	TOTAL
NOMBRE D'ACTIONS	16	29	45
NOMBRE INDICATEURS	35	48	83
NOMBRE D'ENJEUX	3	14	17
Nombre de sous actions	3	9	12
Nombre d'indicateurs	6	16	22

SYNTHESE		
NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE INDICATEURS	NOMBRE D'ENJEUX
45	83	17

En comptant les "Sous actions"

NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE INDICATEURS	NOMBRE D'ENJEUX
57	105	17

Figure 10 : Synthèse des actions, des indicateurs et des enjeux du PCET, Source : tableur de suivi interne PCET CACM

L'ensemble des indicateurs ont été intégrés dans un tableur Excel répertoriant les actions effectivement réalisées par année. Pour chaque action saisie, un ou plusieurs indicateurs ont été renseignés.

				Numéro d'action	Action 18	Action 18	Action 19	Action 19	Action 19
				Numérotation	8	8	9	9	9
					Nombre de manifestations engagées	Nombre de personnes présentes	Nombre de bâtiments à auditer	kWh économisés	teqCO2 évitées
Année de réalisation	Action principale du PCET correspondant	Actions secondaires du PCET	TEPCV	Action réalisée	ind. n°17	ind. n°18	ind. n°19	ind. n°20	ind. n°21
2018	H3	h2, h4, h6, h7	X	Réalisation de campagnes de thermographie - quartier Roulandou à Castres	1	30			
2018	A1	a2, a3, i8		Forum Biodiversité "La biodiversité de Castres à Mazamet"	1	40			
2018	I14	a1, a2, a3	X	Journée de formation sur les espèces invasives à destination des services espaces verts des communes	1	10			
2018	C1	a1, a2, h4		Florales, Mazamet (2018)	1	110			
2018	C1	a1, a2, h4		Marchés aux fleurs (2018)	1	140			
2018	A1	a2, a3, i8		Balade au Causse de Caucaillères	1	6			
2018	A1	a2, a3, i8		Balade "A la rencontre de la biodiversité urbaine", CASTRES	1	9			
2018	I14	a1, a2, a3	X	Journée de formation sur les espèces invasives à destination des services espaces verts des communes	1	7			
2018	I14	a1, a2, a3	X	Journée de formation sur les espèces invasives à destination des services espaces verts des communes	1	4			
2018	A2	a1, a3, i8, c3		Conférence sur le Jardin au naturel, Médiathèque de Castres	1	10			
2018	A3	a1, a2, i8		Atelier de fabrication de nichoirs, Médiathèque de Castres	1	15			
2018	I8	a4	X	Installation des bornes de recharges pour véhicules et bus électriques sur le site de la Poudrerie	1				

Figure 11 : Capture d'écran de l'outil « Suivi actions indicateurs », Source : tableur de suivi interne PCET CACM

A l'usage, il s'est avéré beaucoup plus compliqué d'intégrer et de suivre quantitativement chaque indicateur. D'une part, les indicateurs étaient trop nombreux et la majorité d'entre eux, n'étaient pas du tout pertinents.

En effet, sur les 83 indicateurs, seuls 6 ont été suivis à savoir :

- Nombre de manifestations engagées
- Nombre de personnes présentes
- Nombre de bâtiments à auditer
- Nombre de familles inscrites au défi FAEP
- Nombre d'agents formés à l'écoconduite
- Nombre de bâtiments et logements ayant effectué la thermographie

Par ailleurs, les indicateurs de suivi relatifs aux consommations et dépenses d'énergie de la collectivité, ont été suivis à part par les services.

Le suivi de ce tableur a été effectué jusqu'en 2020.

INDICATEUR ANNÉE	Nombre de manifestations engagées	Nombre de personnes présentes	Nombre de bâtiments à auditer	Nombre de familles inscrites au défi FAEP	Nombre d'agents formés à l'écoconduite	Nombre de bâtiments et logements ayant effectué la thermographie
	ind. n°17	ind. n°18	ind. n°19	ind. n°76	ind. n°38	ind. n°71
2012	3	123	0	0	0	0
2013	3	140	0	0	0	0
2014	9	912	3	13	0	0
2015	26	2698	0	0	0	0
2016	12	1376	0	39	0	0
2017	17	1044	0	17	132	202
2018	17	391	0	0	8	490
2019	1	250	0	0	0	0
2020	0	0	0	0	0	0
...						
<b>TOTAL (2012-2018)</b>	<b>87</b>	<b>6684</b>	<b>3</b>	<b>69</b>	<b>140</b>	<b>692</b>

Figure 12 : Récapitulatif des indicateurs suivi dans le cadre du PCET de la CACM entre 2012 et 2020, Source : tableur de suivi interne PCET CACM

### Conclusion :

Ce dispositif de suivi spécial « indicateurs » a permis de suivre quantitativement chaque mesure mise en place (sous réserve que l'indicateur initial puisse être renseigné) et d'avoir une vision et un suivi plus détaillé et facilement modulable.

Recommandation pour le prochain PCAET : prévoir une quantité limitée d'indicateurs

### 2.4. Souhait de la collectivité

De manière unanime, les élus se sont prononcés et ont émis le souhait sur le fait que le PCAET doit être concret avec des actions opérationnelles, visibles, efficaces et avec des résultats rapides.

### III. Du diagnostic...à la stratégie : les étapes de l'élaboration de la stratégie du PCAET

Date	Type	Intitulé	Lieu	Horaires
09/09/2019	Commission Cadre de Vie	Présentation du diagnostic du nouveau PCAET	Espace Ressources	
30/11/2020	Commission Cadre de Vie	Elaboration et information sur le PCAET	Espace Ressources	
14/01/2021	Réunion COPIL	Réunion de présentation du PCAET	Espace Ressources	17h30-19h00
20/01/2021	Réunion COPIL	Réunion de travail sur la stratégie territoriale du PCAET (1)	Espace Ressources	17h00-19h30
03/02/2021	Réunion COPIL	Réunion de travail sur la stratégie territoriale du PCAET (2)	Espace Ressources	17h00-19h30
16/06/2021	Réunion COTECH	Réunion suite aux ateliers de travail sur la stratégie et suite des travaux		
07/07/2021	Réunion COPIL	Réunion de reprise - Point d'étape PCAET	Espace Ressources	17h30-19h00
28/07/2021	Réunion des partenaires	Atelier de définition de la stratégie territoriale du PCAET	Espace Ressources	14h00-18h00
30/08/2021	Réunion COTECH	Réunion de point d'étape		
06/10/2021	Réunion COPIL	Présentation de la stratégie territoriale	Espace Ressources	18h00-19h45
21/10/2021	Réunion COTECH	Réunion de préparation du Forum Energie Climat		
17/11/2021	Réunion des partenaires	Forum Energie Climat	Pont de Larn	08h30-13h00
01/04/2022	Réunion COTECH	Présentation des actions du PCAET suite au Forum	Espace Ressources	15h30-17h30
28/04/2022	Réunion avec la DDT	Présentation de la sélection des actions à la DDT pour avis	Espace Ressources	15h00-17h00
04/05/2022	Réunion COPIL	Présentation des actions du PCAET et validation des actions à retenir	Espace Ressources	17h30-19h00
04/07/2022	Réunion COTECH	Point d'étape sur l'avancement du PCAET et finalisation avant adoption	Espace Ressources	14h30-16h30
04/08/2022	Réunion COTECH	Relecture des documents et apport des modifications	Espace Ressources	09h00-11h00
31/08/2022	Rencontre avec la DREAL (MRAE)	Retour et analyse sur les éléments du projet de PCAET avant passage en Conseil	Dreal Occitanie, Toulouse	10h30-12h30
12/09/2022	Réunion des partenaires	Présentation du programme d'action du PCAET	Espace Ressources	15h00-16h30
19/09/2022	Réunion COPIL	Commission Cadre de Vie - Présentation du programme d'action du PCAET aux élus présents et membres du COPIL	Espace Ressources	18h30-20h00
26/09/2022	Conseil Communautaire	Approbation du projet de PCAET pour saisine de la MRAE	Espace Ressources	18h00-20h00

#### **3.1. Le calendrier des réunions**

Plusieurs réunions de présentation ont eu lieu en amont afin de présenter les principaux chiffres qui ressortaient du diagnostic :

- Présentation des 1ers éléments du diagnostic (commission cadre de vie du 09/09/2019)
- Élaboration et information sur le PCAET (commission cadre de vie du 30/11/2020)
- Réunion de présentation du PCAET du 14/01/2021

### **3.2. 1<sup>er</sup> COPIL sur la stratégie territoriale**

*Date d'organisation : le 20 janvier 2021*

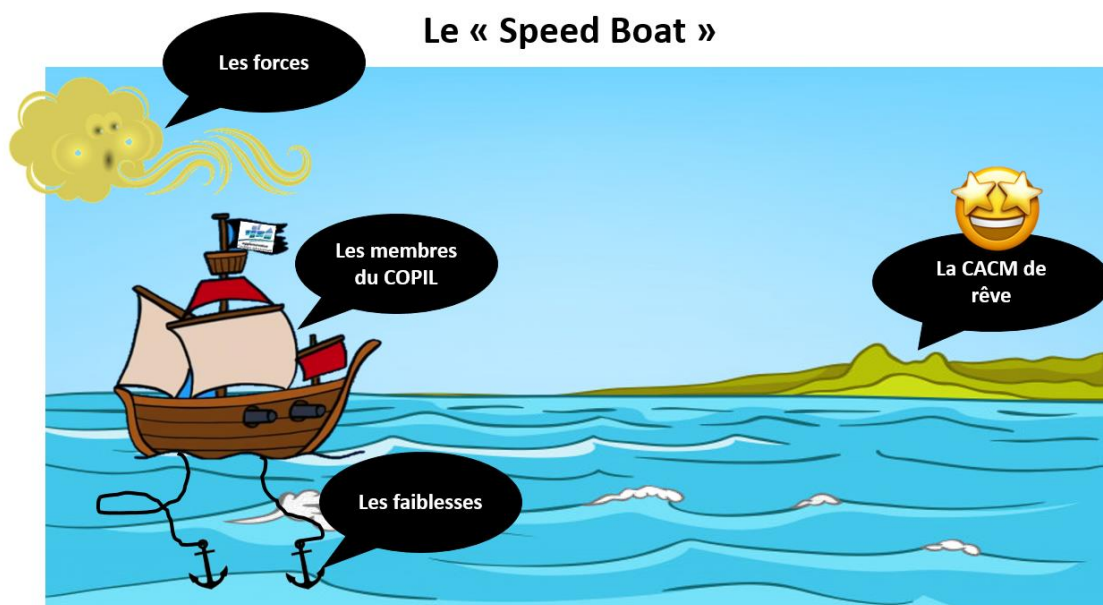
Cette réunion portait sur la définition de la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CACM. L'ordre du jour était le suivant :

**« Déterminer les enjeux qui permettront d'aboutir à un programme d'actions adapté au territoire de la CACM »**

Afin de favoriser les échanges entre les participants et pour plus d'efficacité, la définition de la stratégie territoriale s'est déroulée sous forme d'atelier participatif. Trois activités ont été proposées dont les objectifs étaient de :

- Connaître la perception du territoire des participants (activité 1)
- Faire émerger des idées pour imaginer le territoire de demain (activité 2)
- Faire émerger des axes de travail et pistes d'actions (activité 3)

Les activités 1 et 2 ont été réalisées grâce à la méthode du « Speed Boat ».



*Image 2 : Présentation du Speed Boat dans le cadre de la réunion*

## Le « Speed Boat »

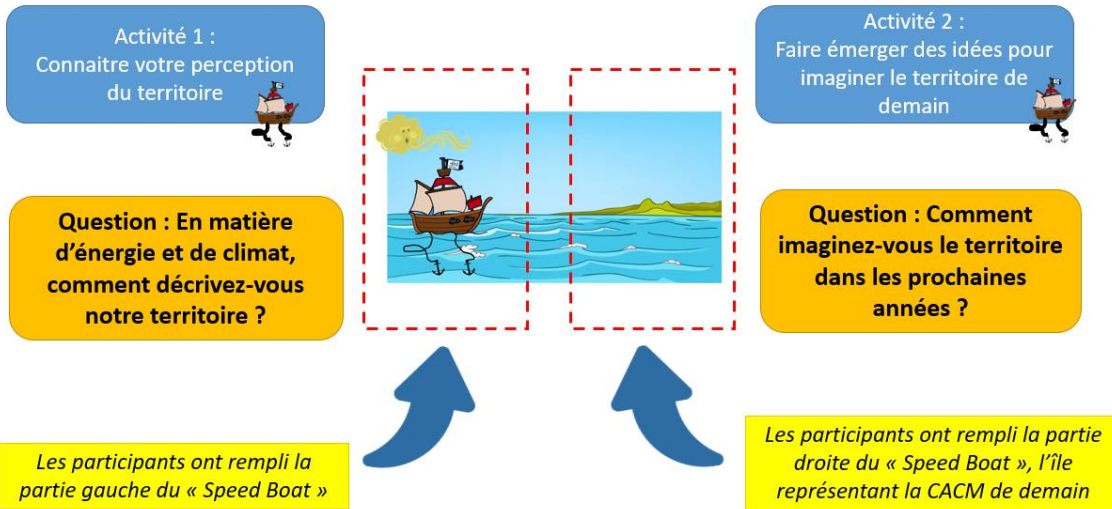


Image 3 : Présentation des 2 activités sur la perception du territoire aujourd'hui et des idées pour imaginer le territoire de demain

## Résultats des activités 1 et 2 avec la méthode du « Speed Boat »

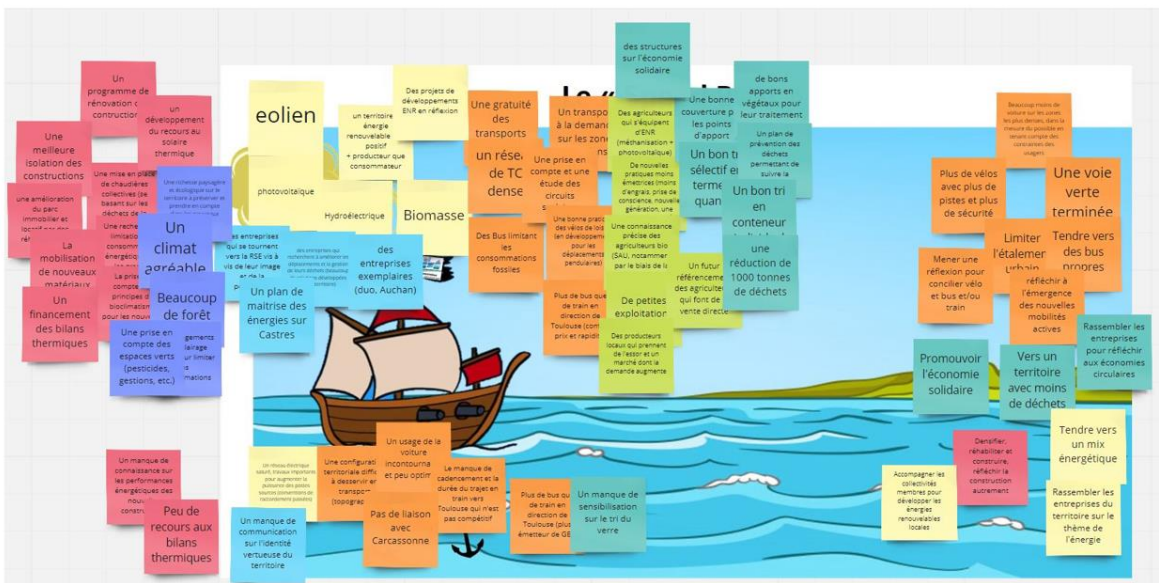


Image 4 : Résultats des 2 activités

L'activité 3, réalisée sous forme de vote, consistait à prioriser les domaines qui pourraient permettre d'atteindre les objectifs du territoire dans le cadre du PCAET.



Secteur d'activité						Thématique
Résidentiel	Transport et Mobilité	Agriculture	Tertiaire	Industrie	Déchets	
1	2	3	4	5	6	Circuits courts
7	8	9	10	11	12	Paysage
13	14	15	16	17	18	Biodiversité
19	20	21	22	23	24	Economies d'énergie
25	26	27	28	29	30	Rénovation du bâti
31	32	33	34	35	36	Energies renouvelables
37	38	39	40	41	42	Séquestration carbone
43	44	45	46	47	48	Qualité de l'air
49	50	51	52	53	54	Gaz à effet de serre

Image 5 : Résultats de l'activité 3

A l'issue de la réunion, les axes principaux qui se sont dégagés (sans hiérarchisation) sont :

- Agriculture circuits courts
- Préservation des paysages (et de la biodiversité)
- Résidentiel : économies d'énergie et rénovation du bâti
- Séquestration carbone
- Transport et mobilité propres.

### 3.3. 2<sup>ème</sup> COPIL sur la stratégie territoriale

Date d'organisation : le 03 février 2021

Cette réunion était la suite de la réunion du 20 janvier 2021. Les travaux issus du COPIL précédent ont fait l'objet d'une analyse et qui ont permis de hiérarchiser des axes de travail prioritaires selon les élus et au regard des documents cadre.

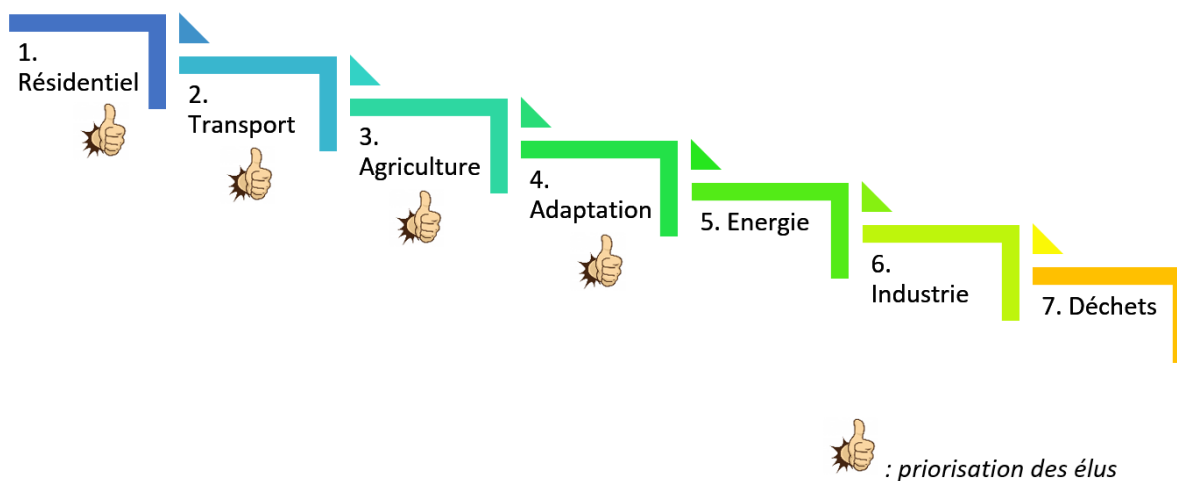


Image 6 : Les axes de travail prioritaires selon les élus suite au COPIL du 21 janvier 2021 au regard des documents cadre

Après mise en forme de l'ensemble des idées ayant émergé du « Speed Boat », les 14 idées émanant de la vision future ont été mises en avant afin de voir si cohérent avec les secteurs prioritaires ressortant du diagnostic.

Un tableau de synthèse a été réalisé avec :

- Une colonne « priorisation élus » : le bureau d'études a jugé intéressant de rappeler les axes prioritaires retenus par les élus.
- Une colonne « objectif potentiel » : le bureau d'études a jugé intéressant de mettre en perspective, pour chaque secteur d'activité, les points de vigilance par rapport aux enjeux du diagnostic, les orientations par rapport aux documents cadres (avec des exemples).

Pour ces 2 colonnes, il a été indiqué le caractère « très prioritaire » (en rouge) ou « moins prioritaire » (en jaune).

Au regard du tableau ci-après, on remarque que les objectifs souhaités par le COPIL vont dans le sens des objectifs des documents cadre pour le secteur « résidentiel » et le secteur « transport et mobilité » tandis que pour le secteur « adaptation et agriculture », le souhait est d'aller au-delà. Par contre, en matière d'énergie, le COPIL n'a pas défini clairement d'objectifs alors qu'il s'agit d'un élément essentiel à prendre en compte dans le cadre du SRADDET notamment.



Secteur activité	Priorisation Elus	Objectif potentiel p/r aux documents cadre
RESIDENTIEL	Economie d'énergie et rénovation du bâti	<p>Réduire la consommation d'énergie de 15% (soit - 99 GWh) entre 2016 et 2028 - PPE</p> <p>Réduire les émissions de GES de 49% (soit - 54 kteqCO2) entre 2015 et 2030 - SNBC</p> <p>Ce qui représente la rénovation de 10 000 maisons individuelles au niveau BBC (1/4 du parc) ou l'efficacité énergétique des équipements des ménages (réduction des consommations énergétiques, remplacement des équipements, sobriété et efficacité des systèmes d'eau chaude sanitaire) pour tous les ménages</p>
TRANSPORT ET MOBILITE	Réduction des émissions de GES par le transport	<p>Diminuer la consommation d'énergie de 17% (soit - 90GWH) entre 2016 et 2028 - PPE</p> <p>Diminuer les émissions de GES de de 28% (soit - 45kteqCO2) entre 2015 et 2030 - SNBC</p> <p>Ce qui représente 14 200 personnes en bus + le passage de 8 000 voitures au 3l/100 + une réflexion avec le département et la région pour les déplacements de personnes vers Toulouse</p>
AGRICULTURE	Circuits courts	<p>Diminuer la consommation d'énergie de 10% (soit 1 GWh) entre 2016 et 2028 - PPE</p> <p>Diminuer les émissions de GES de 19% (soit 7 kteqCO2) entre 2015 et 2030 - SNBC</p> <p>Ce qui représente des actions d'efficacité énergétique sur l'équivalent de 1360 ha de SAU</p>
ADAPTATION	Protéger les forêts et les paysages du territoire	<p>Augmenter les puits de carbone : facteur 2 (soit 114 ktEqCO2 au total) - SNBC</p> <p>0 artificialisation nette en 2040 - SRADDET</p> <p>ex : augmenter la nature en ville, privilégier les produits bois, diminuer l'artificialisation des sols</p>
ENERGIE	/	<p>Multiplier par 2,6 la production d'ENR entre 2015 et 2040 soit environ 588 GWh à produire sur le territoire en 2040 et 414 en 2028 (+188GWh) - SRADDET</p> <p>ce qui représente</p> <p>357 ha de photovoltaïque au sol ou</p> <p>38 éoliennes ou nouveaux ouvrages hydroélectriques ou</p> <p>1710 bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques ou</p> <p>254 chaufferies bois ou</p> <p>10 000 bâtiments chauffés par géothermie profonde</p>
ENTREPRISES/INDUSTRIES	/	<p>Diminuer les consommations d'énergie de 16% (soit -25GWh) entre 2016 et 2028 - PPE</p> <p>Diminuer les émissions de GES de 35% (soit - 8kteqCO2) entre 2015 et 2030 - SNBC</p> <p>Exemple : Améliorer l'efficacité énergétique des procédés industriels, écologie industrielle (dont récupération de chaleur fatale), éco-conception, augmentation des taux de recyclage</p>
DECHETS	/	<p>Réduire les émissions de GES de 37% (soit -0,7kteqCO2) entre 2015 et 2030 - SNBC</p>

Tableau 1 : Tableau des objectifs entre les différents documents cadre par secteurs d'activités, Source : EVEN Conseil

Afin de poursuivre la dynamique engagée, une 2<sup>ème</sup> session de travail a été proposée au cours de ce COPIL, l'idée étant d'affiner les pistes de réflexion menées et de dégager les enjeux prioritaires pour le territoire. Les enjeux qui en ressortiront (et après validation), permettront d'initier en parallèle la phase n°3 associée à la réflexion des pistes d'actions en vue d'aboutir à un programme d'actions adapté au territoire de la CACM.

L'ordre du jour était le suivant :

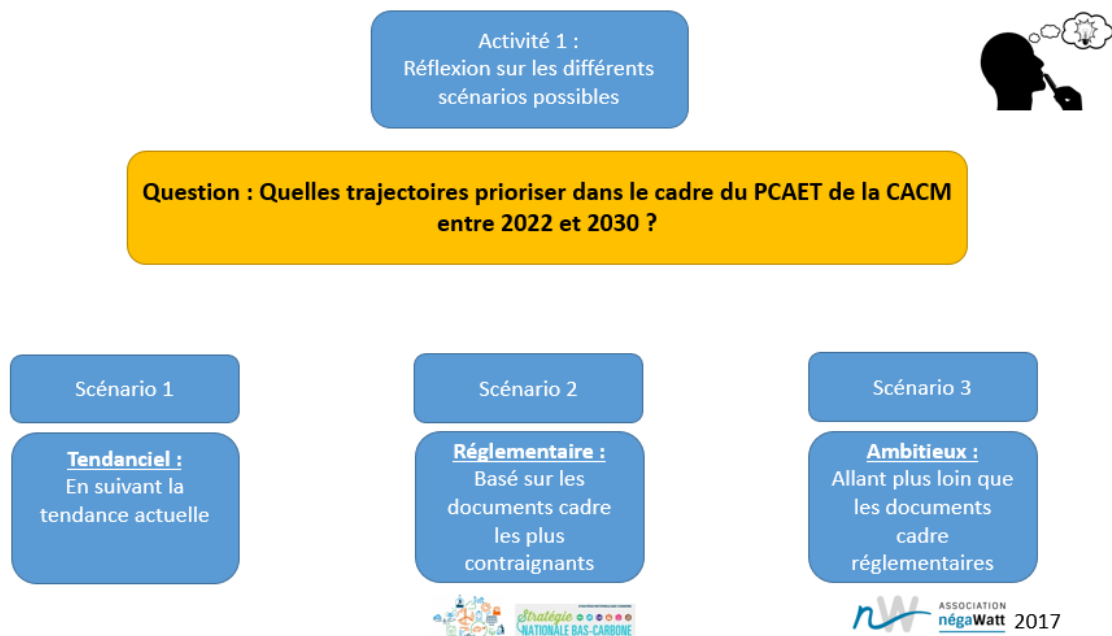
« **Proposer et définir une trajectoire vertueuse propre au territoire de la CACM pour une meilleure réflexion des pistes d'actions à privilégier** »

Deux activités ont été proposées dont les objectifs étaient de :

- Réfléchir sur les différents scénarios possibles (activité 1)
- Définir les orientations pour la stratégie du PCAET (activité 2)
- Déterminer des objectifs chiffrés pour la stratégie de la CACM (activité 3)

### Activité 1

L'activité 1 était de présenter les différents scénarios énergétiques et Gaz à effet de serre à partir des données du diagnostic afin de permettre aux élus de mieux appréhender les objectifs à atteindre en tenant compte de la planification nationale (Programmation Pluriannuelle de l'Energie et de la Stratégie Nationale Bas Carbone) mais également, au regard d'objectifs ambitieux par le scénario Négawatt.



## Consommation énergétique du territoire



### Tendanciel :

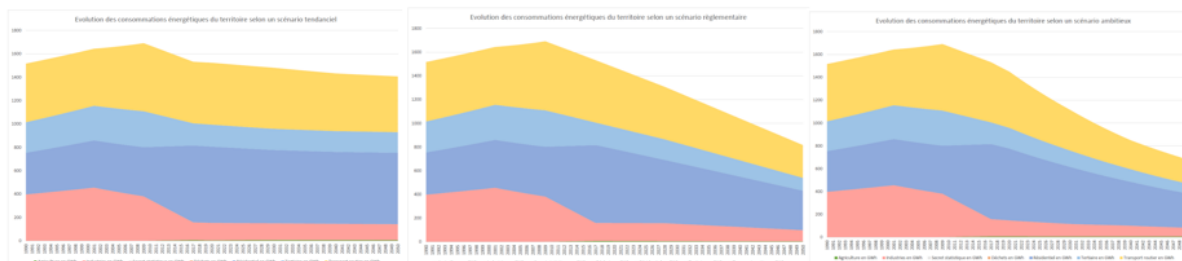
En suivant la tendance actuelle

### Réglementaire :

Basé sur les documents cadre les plus contraignants

### Ambitieux :

Allant plus loin que les documents cadre réglementaires



## Emissions de GES du territoire



### Tendanciel :

En suivant la tendance actuelle

### Réglementaire :

Basé sur les documents cadre les plus contraignants

### Ambitieux :

Allant plus loin que les documents cadre réglementaires

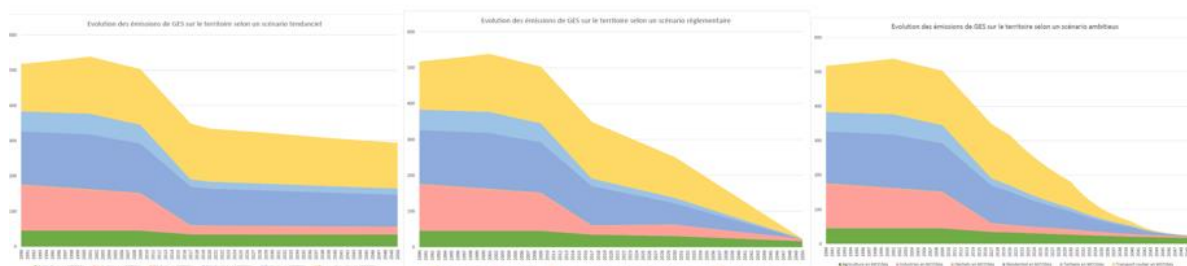


Image 7 : Présentations des scénarios énergétiques et GES du territoire de la CACM, Source : Even Conseil

### Activité 2

L'activité 2 avait pour objectif de faire participer les élus et de les faire réfléchir sur 4 points et que l'on pourra traduire sous forme de questions :

- Impact : « Selon vous, comment considérez-vous l'impact du secteur xxx ? »
- Faisabilité : « Selon vous, cette action est-elle faisable ? »
- Coût : « Quels sont les moyens financiers à mettre en place pour cette action ? »
- Délai : « Quels objectifs temporels pour réaliser cette action »

Les élus devaient se prononcer sous forme de vote au moyen de précisions apportées également par le bureau d'études. Cette activité permettra de placer le curseur et d'avoir un fil conducteur pour l'activité 3.

Activité 2 :  
Définir les orientations pour  
la stratégie du PCAET



**Question : Quelles orientations se fixe la CACM dans le cadre de sa stratégie ?**

STRATÉGIE TERRITORIALE DU PCAET DE LA CACM - Analyse de "Demand Box"				STRATÉGIE TERRITORIALE - Orientations					
secteur d'activité	indicateurs	quantité / seuil	mesure	Préconisation	Objectif prioritaire / axe d'orientation	IMPACT	FAISABILITÉ	COUT	DÉLAI
RESIDENTIEL	consommation énergétique des bâtiments	75 kWh	renforcer les actions existantes et nouvelles	Renforcer les actions existantes et nouvelles	Renforcer les actions existantes et nouvelles				
	production d'énergie renouvelable	75 kWh							
	production d'énergie renouvelable	75 kWh							
	production d'énergie renouvelable	75 kWh							
	production d'énergie renouvelable	75 kWh							
	production d'énergie renouvelable	75 kWh							
	production d'énergie renouvelable	75 kWh							
	production d'énergie renouvelable	75 kWh							
	production d'énergie renouvelable	75 kWh							
	production d'énergie renouvelable	75 kWh							



- IMPACT
- FAISABILITÉ
- COUT
- DÉLAI

Image 8 : Document de travail sur les orientations de la CACM dans le cadre de sa stratégie, Source interne

**Cette activité a été réalisée partiellement : les élus n'ont pas pu se positionner sur ces critères car l'exercice était trop complexe et difficilement perceptible.**

Activité 3

L'activité 3 devait être réalisée à partir des 2 activités précédentes et devait permettre de proposer des objectifs chiffrés dans chaque secteur d'activité du PCAET et cela pour :

- Les consommations énergétiques
- Les émissions de GES
- La production d'énergie

Pour la suite, ces objectifs chiffrés auront vocation à aider à la réflexion des actions à mettre en place et à les prioriser selon leur niveau d'efficacité.

**Cette activité n'a pas été traitée car l'activité 2 traitée partiellement**

**3.4. 1<sup>er</sup> COTECH à la suite des sessions de travail sur la stratégie**

Date d'organisation : le 16 juin 2021

A la suite des ateliers menés en COPIL, le COTECH s'est réuni afin de relancer et définir une nouvelle session de travail sur la stratégie qui soit plus efficace, concrète et perceptible par les élus. Il a été proposé de mobiliser différents partenaires du territoire et de travailler à partir de l'outil « Destination TEPOS » et « La fresque de la Ville »

### 3.5. COPIL de reprise des travaux

*Date d'organisation : le 7 juillet 2021*

La réunion du jour avait pour objectif de faire un point d'étape sur l'avancement du PCAET et d'échanger sur la suite des travaux.

Une première ébauche de la stratégie a été présentée sur la base des pistes d'actions identifiées au travers des échanges lors du COPIL du 03 février 2021. 3 axes stratégiques en sont ressortis sur la base des pistes d'actions identifiées à savoir :

- Un territoire sobre et autonome en énergie
- Un territoire qui encourage les mobilités durables
- Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie

Il a également été présenté la prochaine rencontre de la fin du mois de juillet.

#### AXE 1 - UN TERRITOIRE SOBRE ET AUTONOME EN ÉNERGIE

##### *Les pistes actions identifiées au travers des échanges du 03 février 2021*

- Accompagner les habitants sur la rénovation des bâtiments et de certains équipements de chauffage (solutions possibles et aides financières)
- Eduquer et sensibiliser la population aux économies d'énergies des foyers
- Construire des bâtiments neufs exemplaires pour la production et la consommation d'énergie, en prenant en compte les enjeux environnementaux
- Densifier les zones d'ores et déjà construites
- Inciter les entreprises à faire preuve d'exemplarité en ce qui concerne les énergies en permettant une bonification du droit à construire
- Tendre vers un mix énergétique basé principalement sur le photovoltaïque en toiture ou sur des friches, les chaufferies bois et la méthanisation sans pour autant fermer la porte aux autres modes d'énergie
- Accompagner les collectivités membres pour développer les ENR locales
- Rassembler les entreprises du territoire sur le thème de l'énergie

#### AXE 2 - UN TERRITOIRE QUI ENCOURAGE LES MOBILITÉS DURABLES

##### *Les pistes actions identifiées au travers des échanges du 03 février 2021*

- Sécuriser les déplacements piétons et vélos
- Accompagner le changement de mentalité sur l'utilisation du vélo pour les publics autre que scolaire (communication sur l'existant, sensibilisation à la réparation par la mise en place d'ateliers / garages)
- Optimiser les déplacements multimodaux, notamment vélo/bus et vélo/train
- Réduire les émissions des transports en commun à travers un parc décarboné et plus efficient
- Réduire les besoins de déplacement en amont en rapprochant commerces et services des habitations
- Réduire les voitures dans les zones les plus denses dans la mesure du possible en tenant compte des contraintes des usagers
- Favoriser l'optimisation des véhicules personnels en se basant sur les plans de déplacement (notamment le PDA) et sur la sensibilisation des populations
- Réfléchir à l'émergence de nouvelles mobilités actives
- Mener une réflexion sur le transport des déchets

#### AXE 3 - UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE SON IDENTITÉ, SES RESSOURCES ET SON CADRE DE VIE

##### *Les pistes actions identifiées au travers des échanges du 03 février 2021*

- Sensibiliser la population à la biodiversité commune et à la qualité des paysages naturels et bâtis
- Végétaliser les centres villes
- Favoriser les filières locales en circuit-court (production, transformation et distribution)
- Faciliter la résilience par rapport à l'alimentation locale (centraliser et communiquer sur les secteurs de vente directe des agriculteurs)
- Former les services des communes et communiquer sur les techniques de gestion des déchets
- Rassembler les entreprises pour réfléchir aux économies circulaires
- Promouvoir l'économie solidaire

*Image 9 : Les 3 axes stratégiques ressortant des échanges du 3 février 2021 sur la base des pistes d'actions identifiées*

### 3.6. Réunion des partenaires : ateliers de définition de la stratégie du PCAET

*Date d'organisation : le 28 juillet 2021*

Cette réunion de travail sur la définition de la stratégie territoriale était à destination du COPIL et des partenaires institutionnels du territoire dont l'objectif était :

**« Aider les élus à mieux appréhender les enjeux autour des consommations énergétiques, de la maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables »**

Après avoir présenté les principaux chiffres issus du diagnostic du PCAET, les participants ont été répartis dans 2 ateliers en tenant compte de leur domaine de compétences : l'atelier Fresque et l'atelier « TEPOS ».

### L'atelier « Fresque » :

**Objectif : Permettre aux élus et participants d'avoir une approche globale des enjeux du PCAET notamment à travers de l'aménagement du territoire.**

L'outil « La Fresque » est composée de cartes qui matérialisent les causes et conséquences de l'aménagement des territoires. L'objectif est d'organiser des cartes dans un ordre logique cause-conséquence pour composer progressivement une fresque décrivant la façon dont nous fabriquons nos territoires. Durant cet atelier, les participants avaient à leur disposition différentes cartes, qu'ils se sont appliqués à poser sur un plateau dans une logique cause-conséquence. Une fois les cartes positionnées, des flèches ont été dessinées afin de matérialiser les chaînes causes-conséquences entre ces cartes (étalement urbain – imperméabilisation des sols). Une fois la fresque terminée, chaque participant a proposé des actions/propositions pour casser ces chaînes. Au total, 48 propositions ont été formulées par les participants.

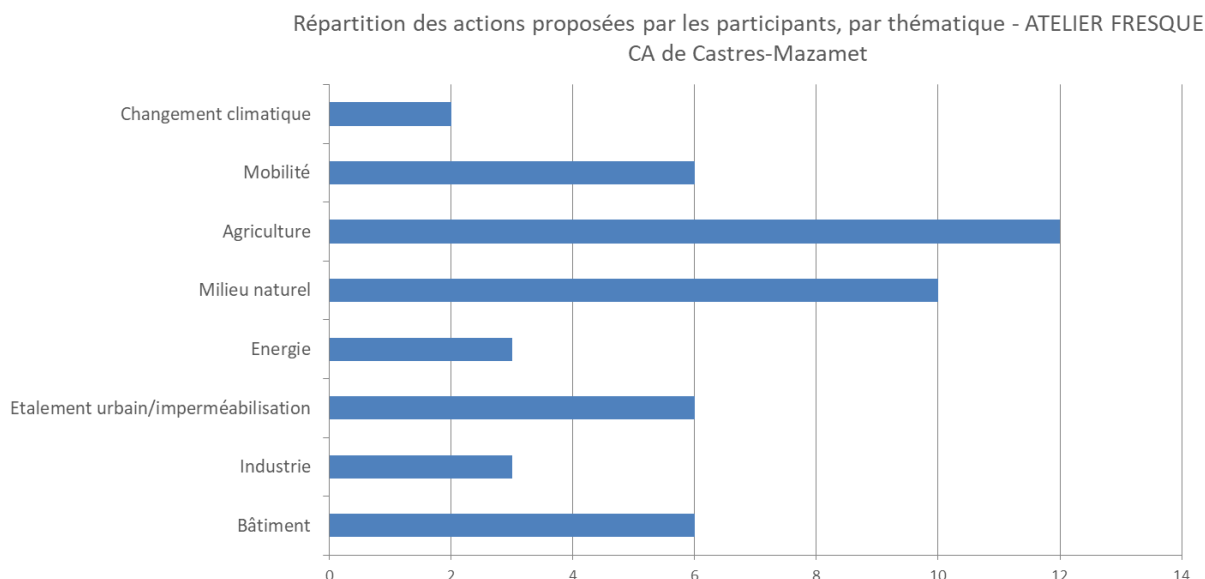


Image 10 : Répartition des actions proposées par les participants lors de l'atelier « Fresque de la ville », Source : Even Conseil

### L'atelier « TEPOS » :

*Objectif : Permettre de sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique à partir d'un outil participatif.*

Destination TEPOS est composé d'une part de deux plateaux qui matérialisent les consommations d'énergies et les productions d'énergies renouvelables et d'autre part, des cartes qui constituent les potentiels de maîtrise en énergie et de développement des énergies renouvelables. L'objectif est de tendre vers l'objectif TEPOS (produire plus d'énergie que le territoire n'en consomme) à l'horizon 2030.

## Plateau « Maitrise en énergie »

Les participants ont pris place autour du premier plateau matérialisant les consommations énergétiques du territoire de la CA de Castres-Mazamet pour les différents secteurs : résidentiel, tertiaire, transport de personnes, transport de marchandise, industrie, agriculture et les énergies grises. Chaque case du plateau maitrise en énergie représente 30 GWh.



Les participants avaient à leur disposition différentes cartes/actions « réduction des consommations d'énergie », qu'ils ont positionnées sur un plateau représentant les consommations d'énergies actuelles du territoire par secteur.

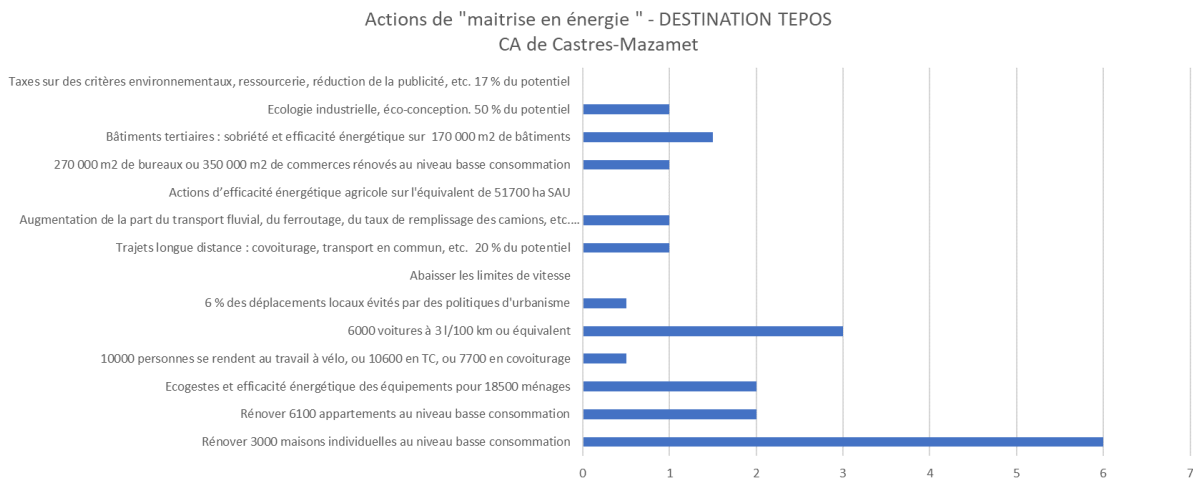


Image 11 : Actions de maitrise de l'énergie sélectionnées dans l'atelier « Destination TEPOS », Source : Even Conseil

## Plateau « ENR »

Tout d'abord, sur les cases « énergie à économiser 2030 » du damier « ENR » ont été placés les cartes sur la maîtrise de l'énergie positionnées précédemment. L'objectif TEPOS est dans un premier temps assuré par la maîtrise en énergie, et complété dans un second temps par le développement des énergies renouvelables.

Dans un second temps, les participants avaient à leur disposition différentes cartes/actions « production d'énergies renouvelables », qu'ils ont positionnées sur un plateau représentant l'objectif de production d'énergie à 2030. Les participants avaient la possibilité de développer des stratégies différentes mais toujours en lien avec les ressources du territoire. Les cartes mises à disposition représentaient le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire de la CA de Castres Mazamet.





Actions de "Développement des énergies renouvelables "  
DESTINATION TEPOS - CA de Castres-Mazamet

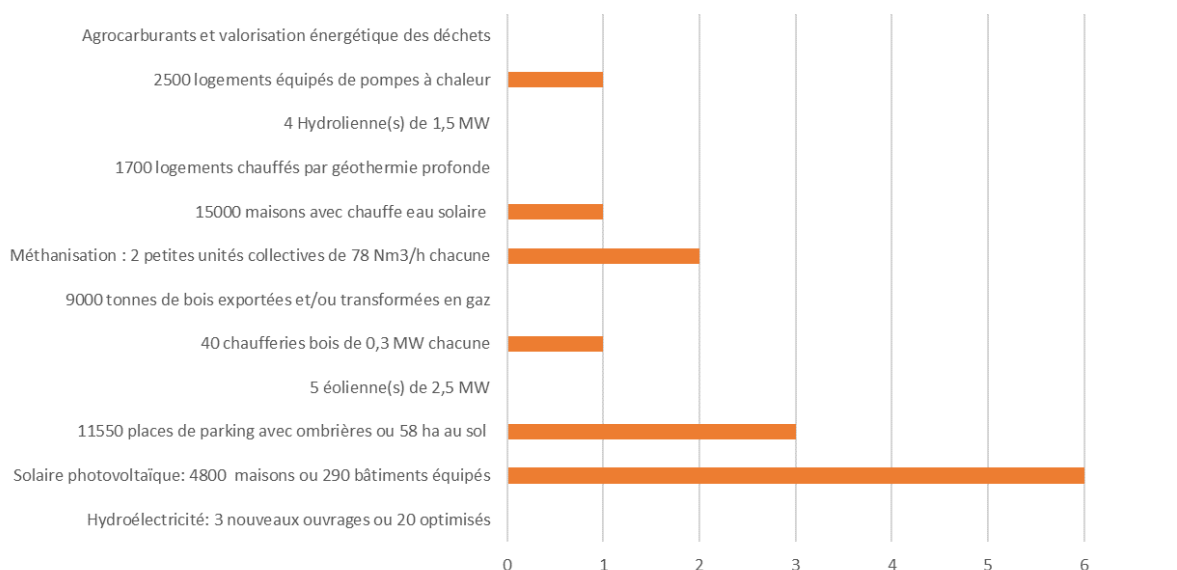


Image 12 : Actions de développement des énergies renouvelables sélectionnées dans l'atelier « Destination TEPOS », Source : Even Conseil  
**Conclusion de l'atelier « TEPOS » :** La trajectoire de territoire de la CA de Castres-Mazamet, est représentée ci-dessous :

Années	CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE (GWH)	PRODUCTION D'ENR EN ENERGIE PRIMAIRE (GWH)
2017	1972	300
2030	1387	720
2050	902	765

Figure 13 : Tableau récapitulatif des données de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables issue de l'atelier Destination TEPOS en 2017, 2030 et 2050, Source : Even Conseil

En matière de consommation d'énergie, cela se traduit par une réduction potentielle de :

- 29,6 % d'ici 2030 par rapport à 2017
- 54 % d'ici 2050 par rapport à 2017

En matière de production d'énergie renouvelable, il peut être envisagé de doubler la production par rapport à 2017 (+ 140 % d'ici 2030 et + 155 % d'ici 2050).

Les objectifs énoncés ci-dessus permettent à la CACM de tendre vers une trajectoire TEPOS sans pour autant produire plus d'énergie que le territoire n'en consomme à horizon 2030 et 2050. Cependant, des actions plus ambitieuses pourront éventuellement permettre d'atteindre l'objectif TEPOS.



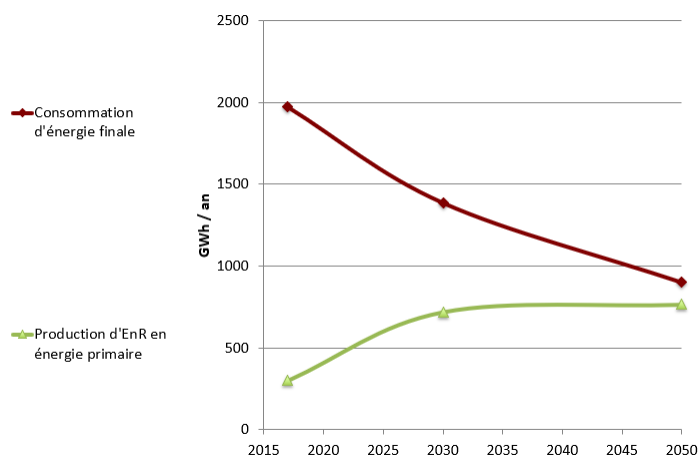


Figure 14 : Résultats des trajectoires des consommations d'énergie et de production d'ENR de la CACM issus de l'atelier Destination TEPOS, source : Even Conseil

Le compte rendu détaillé de la réunion des partenaires est consultable en **Annexe 8.1**

#### IV. Une stratégie représentative du territoire de la CACM

##### 4.1. COPIL sur la présentation de la stratégie

Date d'organisation : le 06 octobre 2021

A la suite des réunions de travail organisées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, la stratégie territoriale bâtie sur la base des différents travaux. Les grands axes, orientations et objectifs de la stratégie ont été présentés lors de ce COPIL.

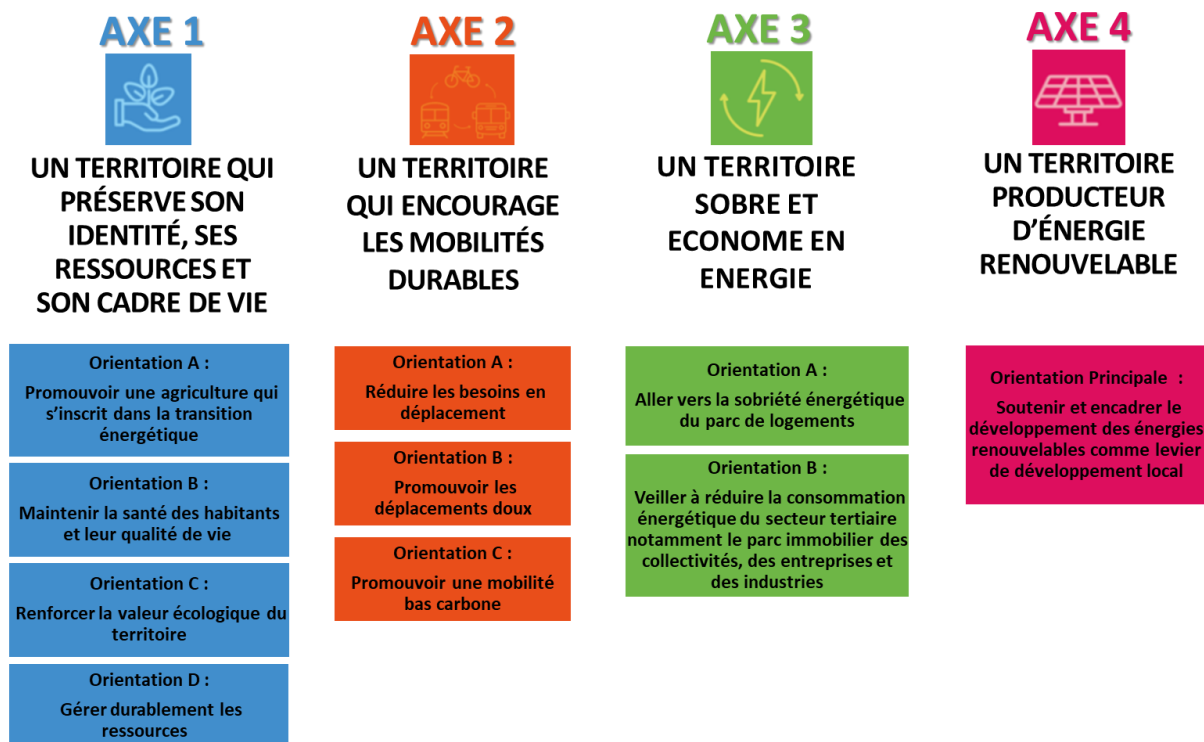


Image 13 : Définition de la stratégie territoriale de la CACM

A noter : Une ébauche de la stratégie a été proposée et rédigée par le bureau d'études Even Conseil. La version finalisée de cette stratégie sera présentée dans le document « La stratégie territoriale ».

#### **4.2. Une stratégie climatique et énergétique transversale en 4 axes**

Les objectifs du territoire seront mis en œuvre au travers d'une stratégie climatique, énergétique et écologique portant sur 4 axes et visant à mobiliser tous les secteurs d'activités du territoire et partenaires de l'agglomération Castres-Mazamet :

Axe 1 : Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie

Axe 2 : Un territoire qui encourage les mobilités durables

Axe 3 : Un territoire sobre et économe en énergie

Axe 4 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables

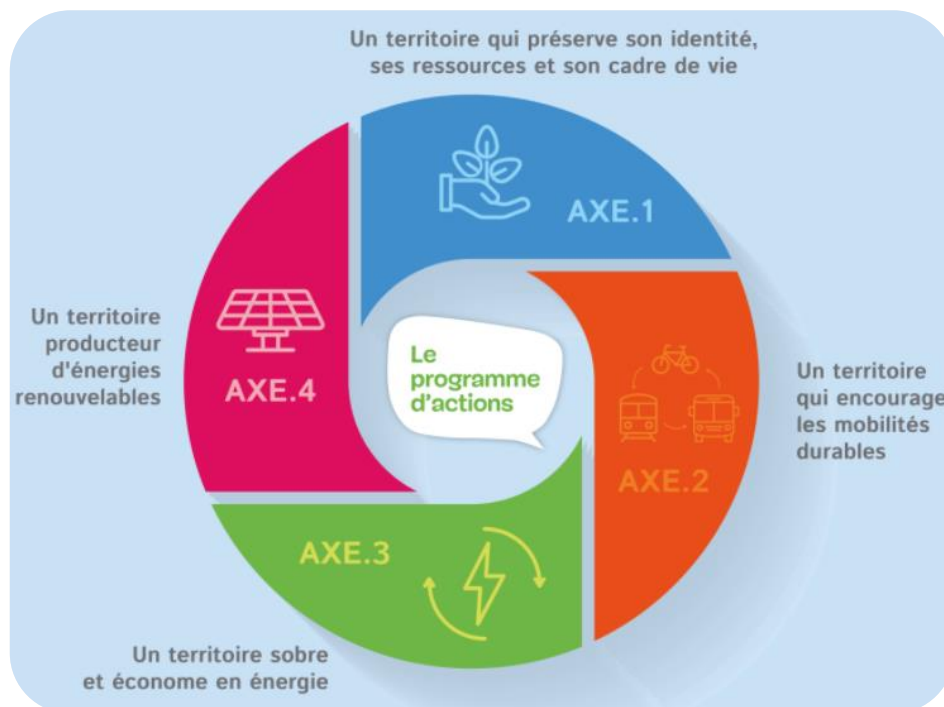


Image 14 : La stratégie retenue par la CACM pour le PCAET

Cette stratégie a permis d'aboutir à la définition d'un plan d'actions composé de 17 actions.

Pour chacune des actions, sera mentionnée son impact sur les émissions de GES, les consommations d'énergie, sur les rejets de polluants atmosphériques ainsi que son impact sur l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

#### 4.3. Les axes, orientations et objectifs locaux retenus de la stratégie territoriale

AXES	ORIENTATION	OBJECTIFS
<b>1.</b> <b>Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie</b>	<b>1.A. Promouvoir une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique</b>	• 1.A.1 : Préparer l'agriculture aux évolutions climatiques
		• 1.A.2 : Favoriser les filières locales en circuit-court (production, transformation et distribution)
		• 1.A.3 : Réduire la dépendance de l'agriculture aux énergies fossiles
	<b>1.B. Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie</b>	• 1.B.1 : Renaturer les villes, bourgs et villages
		• 1.B.2 : Préserver les populations des risques naturels
		• 1.B.3 : Revaloriser les friches urbaines et industrielles
		• 1.B.4 : Améliorer la qualité de l'air
	<b>1.C. Renforcer la valeur écologique du territoire</b>	• 1.C.1 : Faire participer la population à la protection de la biodiversité locale et à la qualité des paysages naturels et bâtis dans un contexte de changement climatique
		• 1.C.2 : Renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et agro-naturels (haies, forêt, champs, ...)
		• 1.C.3 : Préserver et réhabiliter les zones humides
	<b>1.D. Gérer durablement les ressources</b>	• 1.D.1 : Économiser la ressource en eau
		• 1.D.2 : Rassembler les acteurs du territoire pour réfléchir à l'économie circulaire
		• 1.D.3 : Encourager une gestion durable et la multifonctionnelle de la forêt
• 1.D.4 : Maintenir ou développer le stockage carbone sur le territoire pour la préservation de la biodiversité		
• 1.D.5 : Valoriser le territoire grâce au tourisme durable		
<b>2.</b> <b>Un territoire qui encourage les mobilités durables</b>	<b>2.A. Réduire les besoins en déplacement</b>	• 2.A.1 : Développer des aménagements cohérents permettant d'encourager les déplacements à faible impact carbone
		• 2.A.2 : Réduire l'étalement urbain en s'appuyant sur un développement spatial maîtrisé
		• 2.A.3 : Développer une offre touristique pour les locaux
	<b>2.B. Promouvoir les déplacements doux</b>	• 2.B.1 : Développer les réseaux cyclables
		• 2.B.2 : Mettre en place des aménagements et services pour les vélos
		• 2.B.3 : Accompagner le changement de comportement sur l'utilisation du vélo pour tous les publics et pas uniquement scolaire
		• 2.B.4 : Créer des aménagements piétons

	<b>2.C. Promouvoir une mobilité bas carbone</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2.C.1 : Tendre vers une flotte de véhicules décarbonée et efficiente</li> <li>• 2.C.2 : Développer des infrastructures de recharges adaptées aux véhicules décarbonés</li> <li>• 2.C.3 : Optimiser et valoriser les déplacements multimodaux, notamment vélo/bus et vélo/train</li> </ul>
<b>3. Un territoire sobre et économe en énergie</b>	<b>3.A. Aller vers la sobriété énergétique du parc de logements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.A.1 : Eduquer et sensibiliser la population aux économies d'énergies des foyers</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.A.2 : Accompagner les habitants sur la rénovation des bâtiments et de certains équipements de chauffage (solutions possibles et aides financières)</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.A.3 : Construire des logements et bâtiments neufs exemplaires alliant production d'énergie et faible consommation d'énergie, en prenant en compte les enjeux environnementaux</li> </ul>
	<b>3.B. Veiller à réduire la consommation énergétique du secteur tertiaire notamment le parc immobilier des collectivités, des entreprises et des industries</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.B.1 : Inciter les entreprises à faire preuve d'exemplarité dans le cadre de travaux de rénovation énergétique</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.B.2 : Réduire les consommations énergétiques des secteurs tertiaire et industriel</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.B.3 : Rassembler les entreprises du territoire sur le thème de l'énergie</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.B.4 : Encourager les constructions de type « Bâtiment à Energie Positive » (BEPOS) et rénover les bâtiments publics</li> </ul>		
<b>4. Un territoire producteur d'énergie renouvelable</b>	<b>4.P. Soutenir et encadrer le développement des énergies renouvelables comme levier de développement local</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4.P.1 : Tendre vers un mix énergétique pour réduire la dépendance aux énergies les plus polluantes</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4.P.2 : Accompagner les collectivités membres pour développer les énergies renouvelables locales</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4.P.3 : Favoriser le développement d'énergies renouvelables émergentes sur le territoire</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4.P.4 : Encourager le développement de projets citoyens d'énergies renouvelables sur le territoire</li> </ul>

Figure 15 : La stratégie du PCAET de la CACM détaillée par axe, orientation et objectif

#### 4.4. Les objectifs du territoire

Le PCAET de la Communauté d'agglomération doit se fixer des objectifs prioritaires de court, moyen et long terme afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et en réponse aux évolutions réglementaires.

Compte tenu de la complexité à définir des objectifs précis à l'échelle du territoire, des **objectifs cibles** ont été définis. Ces **objectifs cibles** permettront de suivre la tendance et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés aux différentes échéances.

En terme de consommations énergétique sur le territoire, les **objectifs de réduction par rapport à 2017** devront tendre vers -20%, -30%, -39% et -49% à horizon 2026, 2030, 2040 et 2050 soit une consommation énergétique de **782 GWh en 2050** contre 1540 GWh en 2017 qui contribue à l'atteinte de l'objectif national.

En terme d'émissions de GES sur le territoire, les **objectifs de réduction par rapport à 2017** devront tendre vers -24%, -33%, -42% et -51% à horizon 2026, 2030, 2040 et 2050 soit des émissions de GES de **170 kteq CO2 en 2050** contre 350 kteq CO2 en 2017.

En terme d'énergies renouvelables sur le territoire, les **objectifs de production par rapport à 2017** devront tendre vers +19%, +36% et +90% à horizon 2026, 2030 et 2050 soit une production de **590 GWh en 2050** contre 309 GWh en 2017.

En terme de polluants atmosphériques sur le territoire, les **objectifs de réduction par rapport à 2017** devront tendre vers -17%, -28% et -39% à horizon 2024, 2029 et 2050 soit des émissions de polluants de **1227 tonnes en 2050** contre près de 1990 tonnes en 2017 qui contribue à l'atteinte de l'objectif national.

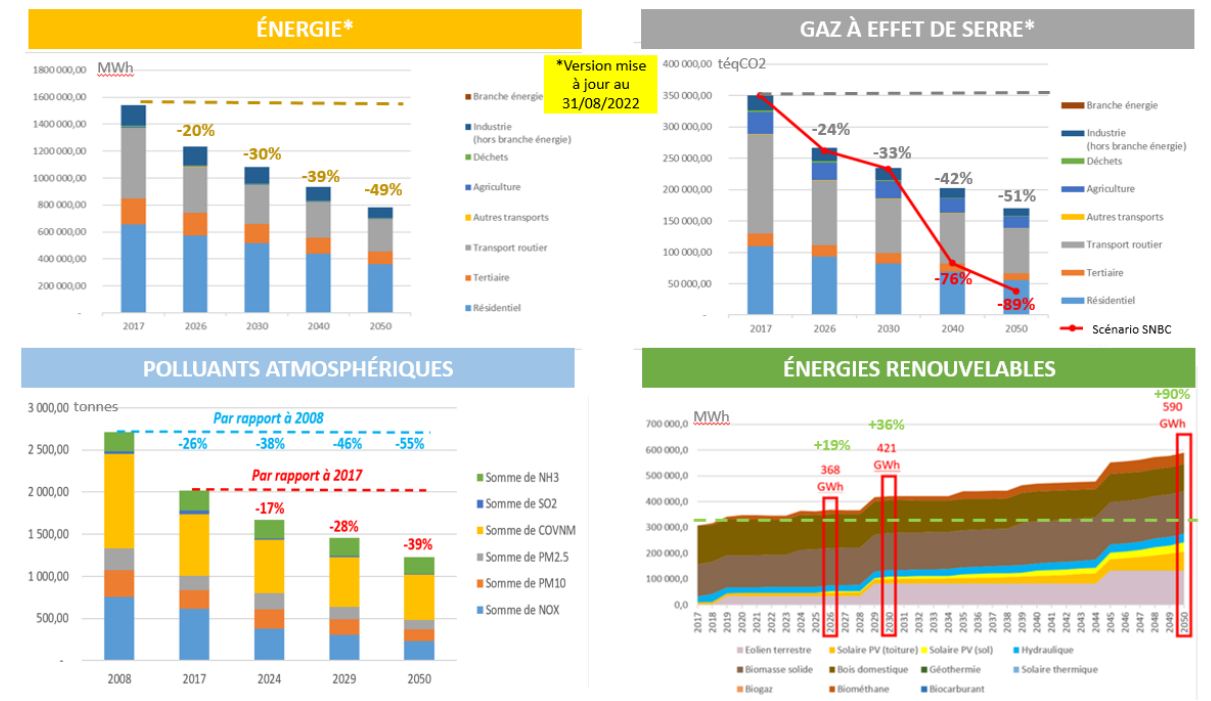


Figure 16 : Synthèse des objectifs du PCAET de la CACM

#### 4.4.a. Objectifs de réduction des consommations énergétique à horizon 2050

Les consommations énergétiques pour les années 2012, 2015, l'année de référence 2017 ainsi que les objectifs des consommations énergétiques pour 2026, 2030, 2040 et 2050 sont détaillées ci-après.

A horizon 2050, la consommation énergétique du territoire devra tendre vers une réduction de -49% par rapport à 2017 soit une consommation énergétique de **782 GWh en 2050** contre 1540 GWh en 2017 et qui, contribuerait à l'atteinte de l'objectif national.

Ce scénario de réduction n'a pas pris en compte la croissance démographique, économique et touristique sur le territoire. Les objectifs définis sont des objectifs permettant de fixer un cap pour le territoire afin de contribuer aux objectifs de la PPE et de la SNBC.

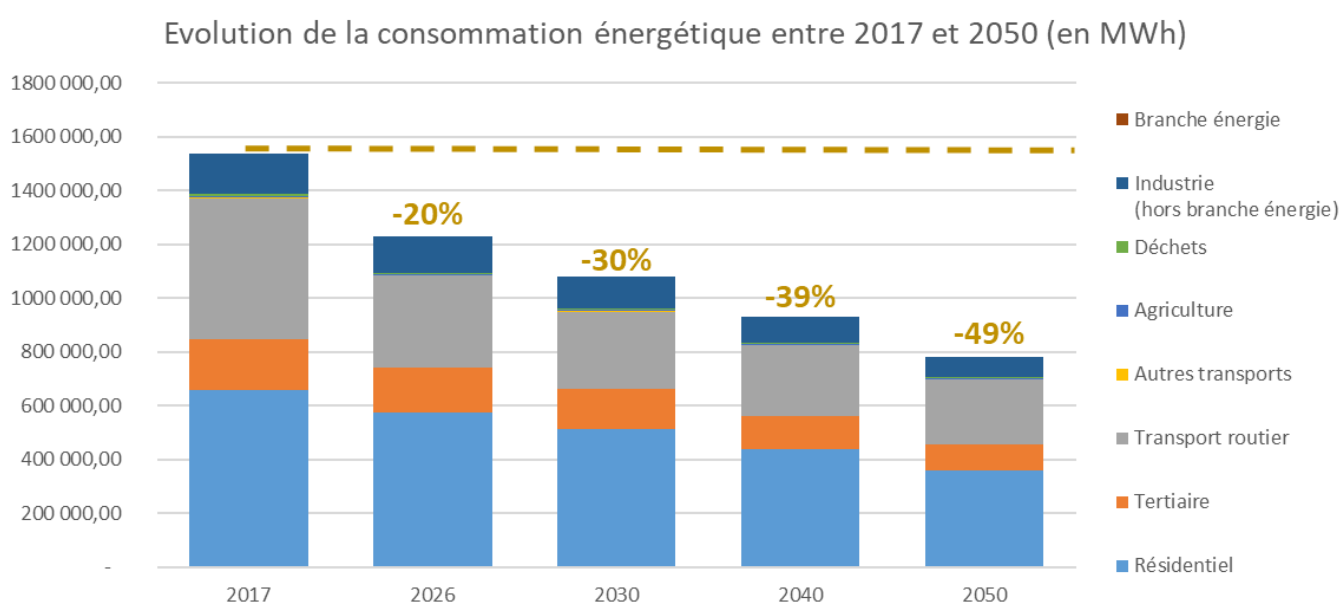


Figure 17 : Evolution de la consommation énergétique (en MWh) entre 2017 et 2050 sur le territoire de la CACM

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2012	2015	2017	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	652 071,53	652 344,89	657 211,81	575 128,99	514 436,82	437 314,80	360 192,78
Tertiaire	185 597,41	188 074,12	189 566,04	165 616,88	146 982,36	121 812,85	96 643,33
Transport routier	481 787,35	520 775,46	524 305,30	342 069,02	289 072,41	264 983,04	240 893,67
Autres transports	1 822,01	1 969,45	1 982,80	1 293,62	1 093,20	1 002,10	911,00
Agriculture	6 916,73	7 445,89	7 498,20	5 088,42	4 336,93	3 897,65	3 458,36
Déchets	6 503,34	6 900,97	6 955,51	5 364,53	4 688,48	3 970,08	3 251,67
Industrie (hors branche énergie)	153 391,64	150 669,23	151 810,14	137 256,84	121 875,80	99 508,49	77 141,18
<b>TOTAL (En MWh)</b>	<b>1 488 090,00</b>	<b>1 528 180,00</b>	<b>1 539 329,80</b>	<b>1 231 818,30</b>	<b>1 082 486,00</b>	<b>932 489,00</b>	<b>782 492,00</b>

Figure 18 : Synthèse chiffrée des potentiels de réduction des consommations énergétiques par secteur d'activités à horizon 2050, Source : traitement interne

La réduction des consommations d'énergie par rapport à l'année 2017 sont également indiqués pour chaque secteur d'activité.

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	-12%	-22%	-33%	-45%
Tertiaire	-13%	-22%	-36%	-49%
Transport routier	-35%	-45%	-49%	-54%
Autres transports	-35%	-45%	-49%	-54%
Agriculture	-32%	-42%	-48%	-54%
Déchets	-23%	-33%	-43%	-53%
Industrie (hors branche énergie)	-10%	-20%	-34%	-49%
<b>% total p/r 2017</b>	<b>-20%</b>	<b>-30%</b>	<b>-39%</b>	<b>-49%</b>

Figure 19 : Réduction des consommations énergétiques des années 2026, 2030 et 2050 par rapport à l'année 2017 des différents secteurs d'activités, Source : traitement interne

### Méthodologie

Estimation des consommations énergétiques pour les années 2012 et 2015 à partir des données 2017 calculé sur la part de la consommation énergétique par usage afin de pouvoir appliquer les objectifs de réduction par secteur d'activités par rapport à l'année 2012 pour les années 2026, 2030, 2040 et 2050 selon les hypothèses suivantes :

- **Hypothèses 2026 :**

- Electricité : -10 % estimé (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -7% de consommation d'énergie d'ici 2023)
- Gaz : -10 % estimé (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -7% de consommation d'énergie d'ici 2023)
- Produits pétroliers : -29 % estimé (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la PPE de réduction de 20 % de consommation d'énergie d'ici 2023 par rapport à 2012)
- Chauffage urbain : -10 % estimé (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -7% de consommation d'énergie d'ici 2023)
- Bois : +7 % ?

- **Hypothèses 2030 :**

- Electricité : -20 % (selon l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -20% de consommation d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2012)
- Gaz : -20%
- Produits pétroliers : -40 % (selon l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -40% d'énergies fossiles d'ici 2030 par rapport à 2012)
- Chauffage urbain : -20 % (selon l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -20% de consommation d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2012)
- Bois : +10 % estimé

- **Hypothèses 2040 :**

Les objectifs à cet horizon ne sont pas définis par les lois. De ce fait, des objectifs intermédiaires ont été estimés pour 2040 en suivant la tendance imposée par la LTECV, la PPE et la loi Energie Climat.

- Electricité : estimé -35 % (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la loi "Energie Climat" et TECV de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012)
- Gaz : estimé -35 % (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la loi "Energie Climat" et TECV de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012)
- Produits pétroliers : estimé -45 % (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la PPE de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050)
- Chauffage urbain : estimé -20 %
- Bois : estimé +20 %

- **Hypothèses 2050 :**

- Electricité : -50 % (selon l'objectif de la loi "Energie Climat" et TECV de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012)
- Gaz : -50 % (selon l'objectif de la loi "Energie Climat" et TECV de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012)
- Produits pétroliers : -50 % (selon l'objectif de la PPE de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050)
- Chauffage urbain : estimé -20%
- Bois : estimé +30% estimé



#### 4.4.b. Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre pour les années 2012, 2015, l'année de référence 2017 ainsi que les objectifs d'émissions pour 2026, 2030, 2040 et 2050 sont présentées et détaillées ci-après.

A horizon 2050, les émissions de GES du territoire devront tendre vers une réduction de -51% par rapport à 2017 soit une diminution des émissions de GES de **170 kteq CO2 en 2050 contre 350 kteq CO2 en 2017**.

Cet objectif cible ne permet pas de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone (soit -89% des émissions de GES par rapport à 2017). Cependant, des pistes d'amélioration permettraient de tendre vers l'objectif de neutralité carbone en intégrant les évolutions réglementaires et autres leviers régionaux, nationaux et internationaux comme justifications de la réduction des émissions de GES : l'interdiction des ventes de voitures thermiques en 2035, impossibilité de louer ou vendre les passoires thermique d'ici 2030, interdiction d'installer des chaudières fioul, amélioration du coût énergétique des équipements ménagers...

Ce scénario de réduction n'a pas pris en compte la croissance démographique, économique et touristique sur le territoire. Les objectifs définis sont des objectifs permettant de fixer un cap pour le territoire afin de contribuer aux objectifs de la PPE et de la SNBC.

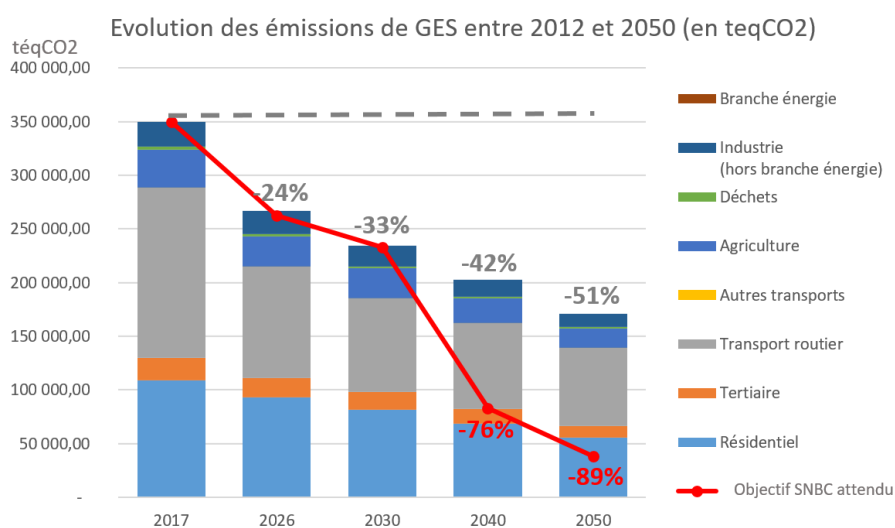


Figure 20 : Evolution des émissions de GES sur le territoire de la CACM à horizon 2050, Source : Traitement interne

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2012	2015	2017	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	124 060,00	113 820,00	109 253,29	92 917,76	81 789,75	68 834,48	55 879,21
Tertiaire	23 750,00	21 790,00	20 871,19	18 596,26	16 466,73	13 599,61	10 732,49
Transport routier	167 000,00	162 160,00	158 092,19	103 143,03	87 163,13	79 899,53	72 635,94
Autres transports	0,00	0,00	595,29	388,38	328,21	300,86	273,51
Agriculture	42 380,00	36 770,00	35 023,90	28 126,67	27 593,94	22 973,86	18 005,25
Déchets	2 780,00	2 980,00	2 754,00	1 968,04	1 679,61	1 341,84	986,51
Industrie (hors branche énergie)	21 680,00	23 200,00	23 388,54	21 685,09	19 240,20	15 719,89	12 199,57
<b>TOTAL (en teq CO2)</b>	<b>381 650,00</b>	<b>360 720,00</b>	<b>349 978,39</b>	<b>266 825,24</b>	<b>234 261,55</b>	<b>202 670,06</b>	<b>170 712,47</b>

Figure 21 : Synthèse chiffrées des potentiels des émissions de GES par secteur d'activités à horizon 2050, Source : traitement interne

La réduction des émissions de GES par rapport à l'année 2017 sont également indiqués pour chaque secteur d'activité.

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	-15%	-25%	-37%	-49%
Tertiaire	-11%	-21%	-35%	-49%
Transport routier	-35%	-45%	-49%	-54%
Autres transports	-35%	-45%	-49%	-54%
Agriculture	-20%	-21%	-34%	-49%
Déchets	-29%	-39%	-51%	-64%
Industrie (hors branche énergie)	-7%	-18%	-33%	-48%
% total EGES p/r 2017	-24%	-33%	-42%	-51%

Figure 22 : Réduction des émissions de GES des années 2026, 2030 et 2050 par rapport à l'année 2017 des différents secteurs d'activités,  
Source : traitement interne

## Méthodologie

### • Hypothèses 2026 :

- Résidentiel, tertiaire, transport et industries : EGES basées sur le potentiel de réduction de la consommation énergétique
- Agriculture : -18 % estimé
- Déchets : -25% estimé (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 35% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)

### • Hypothèses 2030 :

- Résidentiel, tertiaire, transport et industries : EGES basées sur le potentiel de réduction de la consommation énergétique
- Agriculture : -19 % (selon l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 19% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)
- Déchets : -35 % (selon l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 35% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)

### • Hypothèses 2040 :

Les objectifs à cet horizon ne sont pas définis par les lois. De ce fait, des objectifs intermédiaires ont été estimés pour 2040 en suivant la tendance imposée par SNBC.

- Résidentiel, tertiaire, transport et industries : EGES basées sur le potentiel de réduction de la consommation énergétique
- Agriculture : -32 % (en suivant la tendance en vue d'atteindre l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 19% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)
- Déchets : -50 % (en suivant la tendance en vue d'atteindre l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 35% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)

### • Hypothèses 2050 :

- Résidentiel, tertiaire, transport et industries : EGES basées sur le potentiel de réduction de la consommation énergétique

- Agriculture : -46 % (selon l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 46% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)
- Déchets : -66 % (selon l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 66% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)

#### 4.4.c. Objectifs de production des énergies renouvelables

En 2017, le territoire de la CACM a produit **309 GWh** d'énergie renouvelables.

L'objectif de l'agglomération serait de développer les énergies renouvelables en tenant compte des enjeux environnementaux, paysagers et politiques de façon à **tendre vers une production d'énergies renouvelables de 36% d'ici 2030, 52% d'ici 2040 puis 90% d'ici 2050 par rapport à 2017.**

A **horizon 2050**, cela se traduirait par un objectif de production cible de **590 GWh** d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire. Par rapport à l'année 2017, cela se traduirait par le développement de la filière bois biomasse (+40 GWh), du biométhane (+45 GWh), du photovoltaïque (+97 GWh) et de l'éolien (+133 GWh).

Type	Filières ENR	2017	2019	2026	2030	2040	2050
ELECTRICITÉ	Eolien terrestre	0,0	33 600,0	33 600,0	83 600,0	83 600,0	133 600,0
	Solaire PV (toiture)	11 969,0	12 253,0	14 074,8	16 465,6	28 097,2	72 846,7
	Solaire PV (sol)			5 154,4	10 308,9	20 617,7	36 081,0
	Hydraulique	20 023,0	22 023,0	23 611,6	24 570,4	28 514,9	34 759,5
CHALEUR	Biomasse solide	124 022,0	124 022,0	144 022,0	144 022,0	164 022,0	164 022,0
	Bois domestique	152 957,0	142 069,0	132 417,6	127 199,8	115 037,2	104 037,6
	Pompes à chaleur	-	-				
	Géothermie	0,0	0,0				
	Solaire thermique	-	-				
	Biogaz	0,0	0,0				
Biométhane	Biométhane	0,0	9 545,0	15 200,0	15 200,0	30 200,0	45 200,0
Biocarburant	Biocarburant	0,0	0,0				
	<b>TOTAL (en MWh)</b>	<b>308 971,0</b>	<b>343 512,0</b>	<b>368 080,5</b>	<b>421 366,6</b>	<b>470 089,0</b>	<b>590 546,8</b>

Figure 23 : Tableau de synthèse chiffrés des objectifs de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CACM à horizon 2050,  
Source : Traitement interne

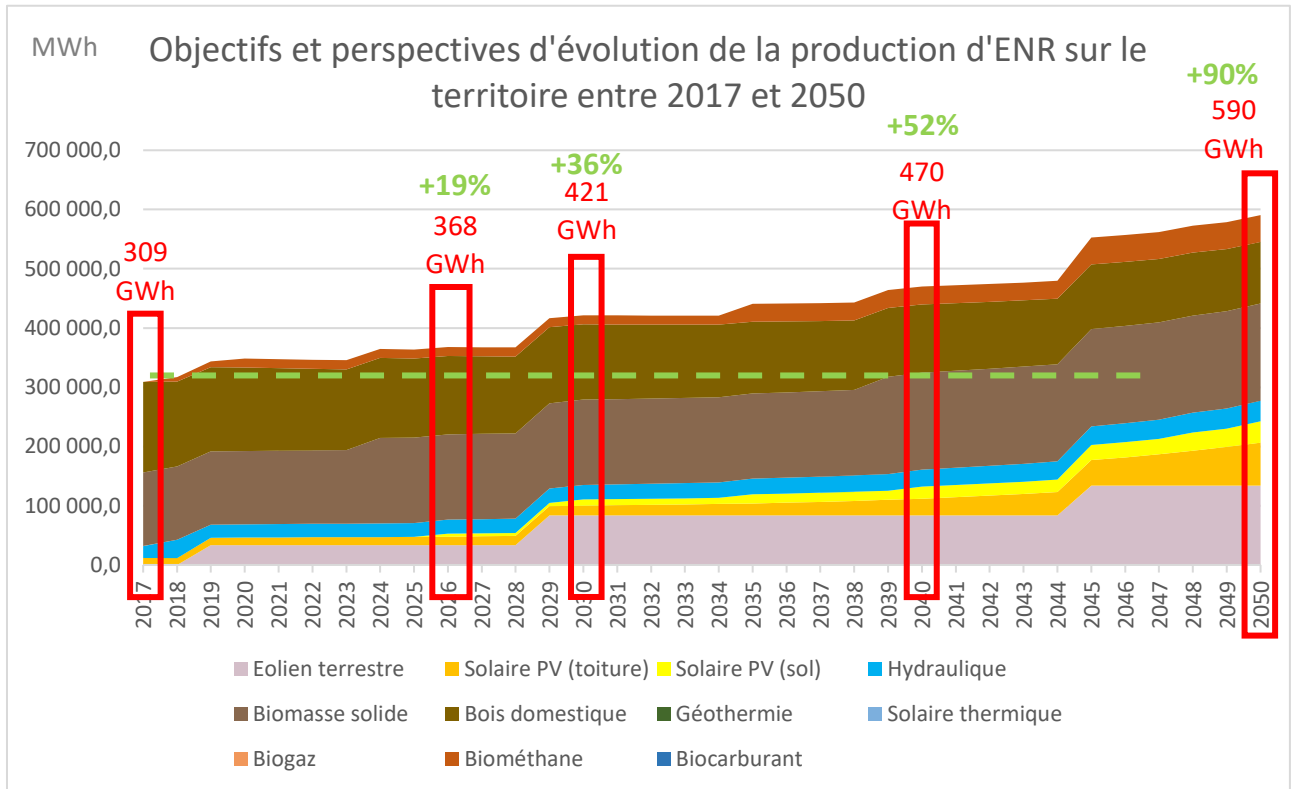
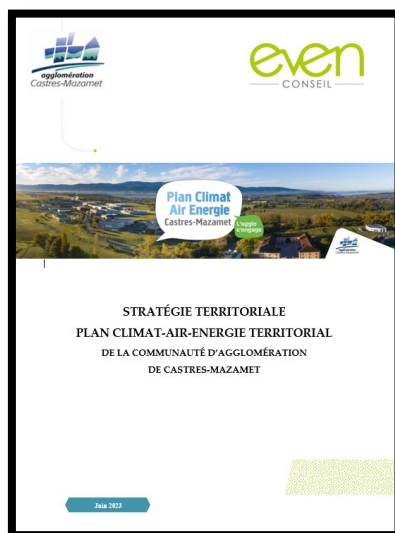


Figure 24 : Objectifs et perspectives d'évolution de la production d'énergies renouvelables entre 2017 et 2050, Source : Traitement interne, Diagnostic territorial

#### **4.5. La stratégie rédigée**

La stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial est consultable dans le document :





### **V. De la stratégie... au programme d'actions : des étapes nécessaires**

#### **5.1. Recensement des actions des communes**

Afin de recenser les actions de développement durable mises en œuvre dans les communes et ainsi avoir une vision concrète des actions en cours ou à mettre en œuvre qui, alimenteront le futur programme d'actions du Plan Climat, un questionnaire et des entretiens ont été réalisés entre le 20 septembre et le 4 octobre 2021.

Plusieurs thématiques ont été abordées : l'agriculture, la biodiversité, l'habitat, la maîtrise de l'énergie, la mobilité, la santé et l'environnement, la sensibilisation et l'éco-responsabilité.

 Le questionnaire transmis à destination des communes est consultable en **Annexe 8.2** 

Les réponses apportées par les 11 communes témoignent de la pluralité et la transversalité des actions mises en œuvre localement et les contributions évidentes au futur PCAET.

## TOTAL DES ACTIONS PAR THÉMATIQUE

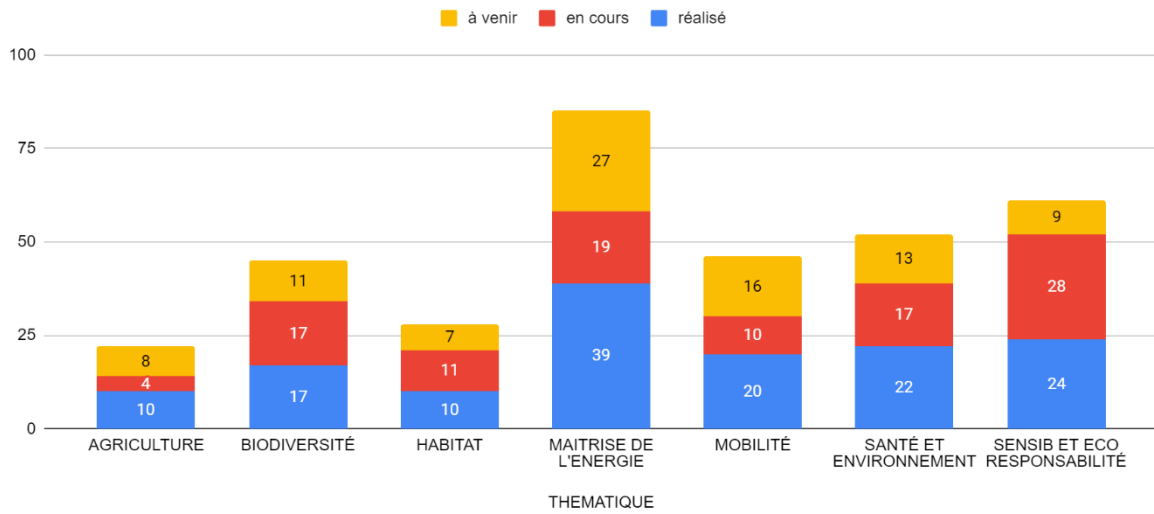
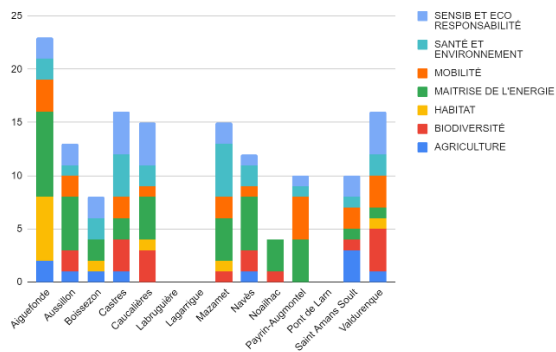
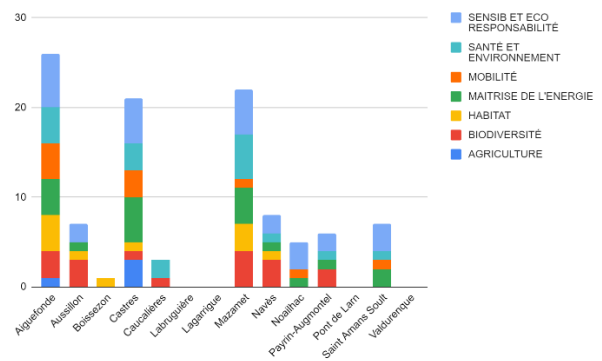


Figure 25 : Résultats des actions des communes issus du questionnaire sur les actions de développement durable

Nb d'actions RÉALISÉES par les communes dans la thématique...



Nb d'actions EN COURS par les communes dans la thématique...



Nb d'actions A VENIR par les communes dans la thématique...

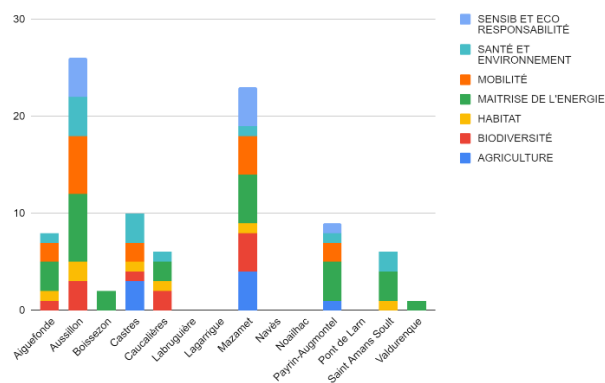


Figure 26 : Répartition des résultats des actions des communes par thématiques selon l'état (réalisée, en cours et à venir)



## 5.2. La concertation du PCAET

### 5.2.a. Affichage

Comme précisé dans le code de l'environnement, la prise en compte des remarques du public est obligatoire dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

L'avis de concertation préalable relative à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a été publié le 22 octobre 2021.

La concertation préalable a eu lieu pendant 5 semaines et s'est déroulé du lundi 8 novembre 2021 au dimanche 12 décembre 2021 inclus.

Pendant toute la durée de la concertation, le public ainsi que les acteurs locaux ont pu consulter les différents documents liés à la concertation, s'informer sur les enjeux mais aussi, de déposer des remarques, commentaires et idées sur le projet soit :



- Sur la plateforme en ligne accessible depuis le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : [www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr)
- Au siège de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet – Espace Ressources, Le Causse Espace d'Entreprises, 81100 Castres aux horaires d'ouvertures (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00)
- Par mail à [pcaet@castres-mazamet.com](mailto:pcaet@castres-mazamet.com)
- Par courrier : Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet/PLAN CLIMAT/ Espace Ressources, Le Causse Espace d'Entreprises, 81100 Castres

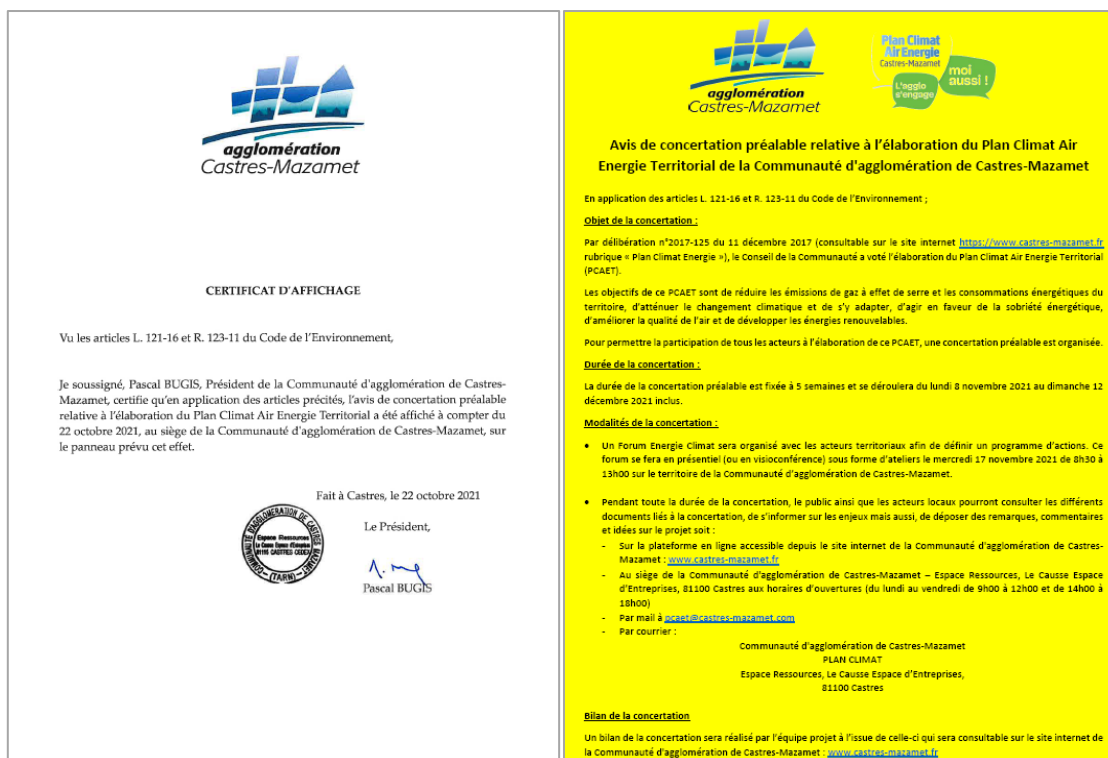


Image 15 : Avis de concertation du le projet de PCAET du 8 novembre au 12 décembre 2021

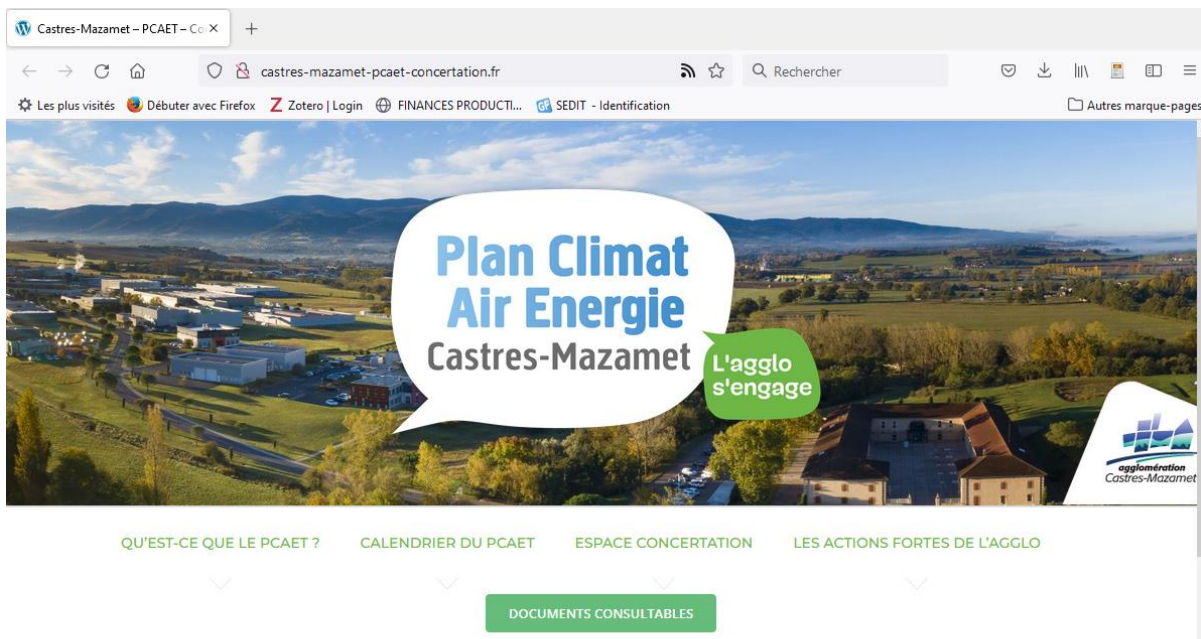
### 5.2.b. Un site internet dédié

Le site de la concertation du PCAET était consultable en ligne : <http://castres-mazamet-pcaet-concertation.fr/> mais également accessible depuis le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : [www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr).

Les documents relatifs au PCAET ont été mis en ligne et consultables par tous. De plus, il a été proposé un quizz a été proposé afin que les habitants puissent tester leur connaissance sur le Plan Climat mais également, un espace pour recueillir leur idées et suggestions.

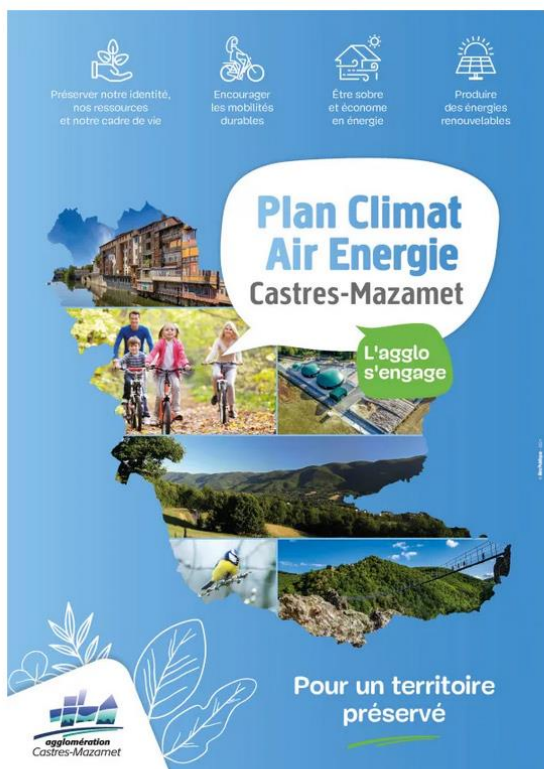
Nota : Les contributions du public ont été transmises par voie électronique sur cette plateforme dédiée à la concertation.

L'analyse de ce questionnaire est intégré dans ce document dans la partie  
 « 5.2.e. Questionnaire en ligne »



## Le Plan Climat Air Energie Territorial

Une démarche de développement durable territoriale



Située au cœur de la Région Occitanie, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe aujourd'hui 14 communes et s'étend sur 406 km<sup>2</sup> pour un total de 81 000 habitants au 1er janvier 2021 (199 hab./km<sup>2</sup>).

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet élabore son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce projet doit permettre de mettre en œuvre une politique de transition énergétique et climatique. Un 1er Plan Climat Energie Territorial a été adopté en 2013 sa mise en œuvre s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui. Cette première démarche a permis à la Communauté d'agglomération d'être labellisée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en 2015. Une reconnaissance, marquée par l'attribution de financements de l'Etat pour réaliser des actions concrètes.

Le PCAET constitue la feuille de route vers la transition énergétique des 14 communes du territoire, la lutte contre la pollution de l'air et l'amélioration du cadre de vie. Le PCAET est une démarche de planification stratégique à 30 ans qui concerne tous les secteurs d'activité : résidentiel, activité économique, tertiaire, transports, agriculture, déchets ...

Pour se faire, de nombreux partenaires vont être mobilisés afin de construire une feuille de route partagée permettant de conduire le territoire dans cette démarche de transition et à réinterroger les politiques publiques portées par l'agglomération de Castres-Mazamet sur les enjeux climat, air et énergie.

### Quels sont les objectifs de ce plan ?

Le PCAET est un projet au service du territoire qui doit permettre notamment, une amélioration de la qualité de vie et de la santé de ses habitants, la réduction de sa facture énergétique et qui devrait concourir à la dynamisation de l'économie locale.

Image 16: Export du site internet de la concertation du PCAET



### 5.2.c. La communication

Un article dédié à l'élaboration du PCAET ainsi que sur la concertation a été publié dans le magazine intercommunal « Pôles Sud » en novembre 2021.



CONCERTATION

## PARTICIPEZ À L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL !

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet élabore son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce projet doit permettre de mettre en œuvre une politique de transition énergétique et climatique.

**U**n 1<sup>er</sup> Plan Climat Énergie Territorial a été adopté en 2013 sa mise en œuvre s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui. Cette première démarche a permis à la Communauté d'agglomération d'être labellisée « *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* » en 2015. Une reconnaissance, marquée par l'attribution de financements de l'État pour réaliser des actions concrètes.

Le Plan Climat constitue la feuille de route vers la transition énergétique des 14 communes du territoire, la lutte contre la pollution de l'air et l'amélioration du cadre de vie. Le PCAET est une démarche de planification stratégique à 30 ans qui concerne tous les secteurs d'activité : résidentiel, activité économique, tertiaire, transports, agriculture, déchets...

Plan Climat  
Air Énergie  
Castres-Mazamet

L'agglo  
s'engage

moi  
aussi !

Pour ce faire, de nombreux partenaires vont être mobilisés afin de construire une feuille de route partagée permettant de conduire le territoire dans cette démarche de transition et de réinterroger les politiques publiques portées par l'agglomération de Castres-Mazamet sur les enjeux climat, air et énergie.

### Quels sont les objectifs de ce plan ?

Le PCAET est un projet au service du territoire qui doit permettre notamment, une amélioration de la qualité de vie et de la santé de ses habitants, la réduction de sa facture énergétique et qui devrait concourir à la dynamisation de l'économie locale.

« **Le diagnostic du Plan Climat de Castres Mazamet est consultable sur le site de la concertation.** »

### Les objectifs du Plan Climat sont :

- L'atténuation du réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- La préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux ;
- L'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique ;
- La modération du réchauffement climatique qui consistera en partie à réduire les consommations énergétiques et à développer des énergies renouvelables.

## UNE ÉLABORATION EN 3 TEMPS

### 1• Le diagnostic

L'élaboration du PCAET se déroule en trois étapes, la première consiste à élaborer un diagnostic climat-air-énergie à l'échelle de l'agglomération. Il permet de prendre une photographie à un instant " T " de l'état du territoire et constitue les fondations du Plan climat. Il apporte des éclaircissements sur les enjeux majeurs du territoire en matière de climat, d'air et d'énergie.

Ce diagnostic porte sur :

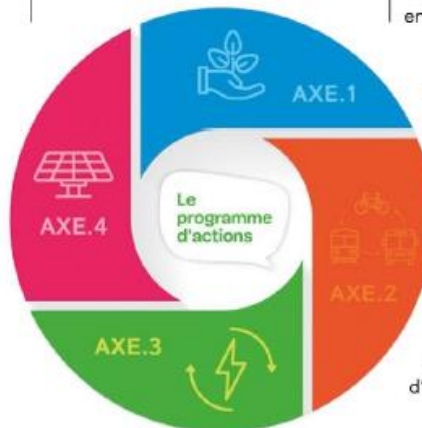
- Les émissions de GES, les polluants atmosphériques et leurs potentiels de réduction.
- La séquestration nette de CO<sub>2</sub> et son potentiel de développement.
- La consommation d'énergie finale par grands secteurs d'activité et son potentiel de réduction.
- Les réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur ; enjeux de la distribution d'énergie et analyse des options de développement de ces réseaux.
- L'état de la production d'énergie renouvelable et son potentiel de développement.
- La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

### 2• La stratégie

La seconde étape du plan climat est l'élaboration d'une stratégie à 30 ans (horizon 2050) sur la base des résultats du diagnostic. Cette stratégie consiste à fixer des objectifs prioritaires de court, moyen et long terme et est réalisée en concertation avec les acteurs du territoire. Les quatre premiers axes stratégiques identifiés seront déclinés en orientations, puis en objectifs concrets :

### 3• Le programme d'actions

La troisième étape est l'élaboration d'un programme d'actions pour une période de 6 ans. Il comportera des actions à mettre en œuvre par la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet, mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire. Cette étape, comme la précédente, sera co-construite avec les partenaires. Une fois le PCAET adopté, les actions seront mises en œuvre sur le territoire pendant 6 ans. Elles feront l'objet d'un suivi tout au long de la démarche ainsi qu'une évaluation à mi-parcours et en fin du programme.



#### • AXE 1

Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie

#### • AXE 2

Un territoire qui encourage les mobilités durables

#### • AXE 3

Un territoire sobre et économe en énergie

#### • AXE 4

Un territoire producteur d'énergies renouvelables



### 3 QUESTIONS à Nathalie de Villeneuve

Vice-Présidente en charge du Cadre de vie et du développement durable



#### Pourquoi un nouveau Plan Climat ?

« Il faut préparer notre territoire au changement climatique. Pour cela la collectivité a engagé les premières actions dès 2013, dans les domaines de l'énergie, de la prévention des déchets et de la mobilité.

L'objection de ce nouveau plan est de poursuivre la dynamique en travaillant également sur l'amélioration de la qualité de l'air. »

#### Comment avez-vous choisi les nouveaux axes d'action ?

« Pour construire un Plan climat il faut un groupe d'élus motivés, le Comité de pilotage, et des partenaires.

Depuis janvier nous travaillons en groupes à l'élaboration de la stratégie dans le cadre fixé par la réglementation propre aux Plans climats. Les fruits de ce travail sont les axes stratégiques que nous soumettons à la concertation. »

#### Qui peut participer à cette concertation ?

« Tous les habitants sont invités à s'exprimer. Un site a été mis en ligne sur lequel vous trouverez les informations utiles et un forum d'expression. Ces contributions viendront alimenter la réflexion pour élaborer le plan stratégique. »



### UN PROJET CONCERTÉ AVEC LES HABITANTS

#### Qu'est-ce que la concertation ?

La concertation est une démarche visant à associer les habitants et les acteurs à l'élaboration du Plan Climat. Une plateforme participative est accessible en ligne, afin de recueillir les suggestions, les propositions d'actions ainsi que l'avis du public sur les différentes phases du projet.

Alors n'hésitez pas, réagissez !  
Faites-nous part de vos envies,  
vos remarques, vos attentes... :  
<http://castres-mazamet-pcaet-concertation.fr/>



Image 17 : Article sur l'élaboration du PCAET ainsi que sur la concertation a été publié dans le magazine intercommunal « Pôles Sud » en novembre 2021

### 5.2.d. Le forum énergie climat

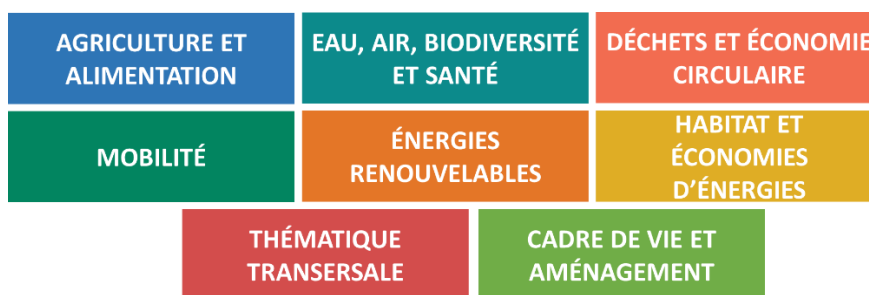
*Date d'organisation : le 17 novembre 2021*

Le « Forum Energie Climat » a été organisé durant la concertation et était dédié uniquement aux acteurs territoriaux et a été conçu afin que les participants puissent échanger et apporter des éléments de réponses concrètes dans leurs compétences respectives.

Les objectifs du forum étaient les suivants :

- Comprendre le PCAET, les enjeux et permettre à chacun de devenir acteur du projet
- Identifier les actions les plus pertinentes pour les acteurs du territoire pouvant intégrer la stratégie du PCAET
- Identifier les partenaires pouvant porter les actions intégrant le PCAET et formaliser les premières fiches actions

Après avoir présenté le diagnostic du PCAET, les participants ont été répartis sur 8 tables rondes :



*Image 18 : Les 8 thématiques des tables rondes lors du Forum Energie Climat du 17 novembre 2021*

Les ateliers de travail ont été réalisés en 2 temps.

1<sup>er</sup> temps : Pour chacune des thématiques, des actions ont été proposées et soumises à débat entre les participants qui ont pu par ailleurs, modifier les intitulés proposés ou proposer de nouvelles actions.

2<sup>ème</sup> temps : Suite aux échanges préalables, les participants ont rédigé des fiches actions en complétant des champs spécifiques.



*Image 19 : Les participants en action lors du Forum Energie Climat*



A l'issue des travaux, une synthèse a été faite par un rapporteur pour chacune des thématiques et notamment les actions qui ont fait consensus ou débat.

Au final, 56 actions ont été répertoriées, 11 nouvelles actions ont été proposées.

Après la restitution, l'ensemble des travaux des groupes ont été affichés. Les participants ont été amené à voter pour les 3 actions prioritaires selon eux à mener sur le territoire. 34 actions ont fait l'objet de vote par les participants.

Bilan sur la participation au forum :

Les participants ont été répartis équitablement entre les différentes tables rondes.

- 49 personnes présentes au Forum (dont 3 animatrices)
- 45 participants répartis sur les tables rondes

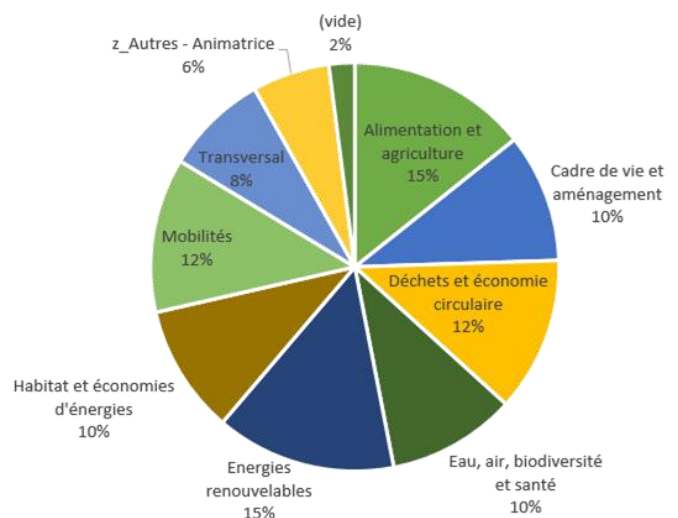
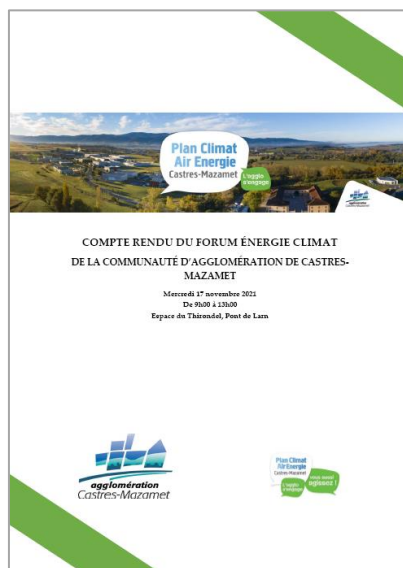


Image 20 : Répartition des participants lors du Forum Energie

Climat

📖 Le compte rendu détaillé du Forum Energie Climat est consultable en **Annexe 8.3** 📖



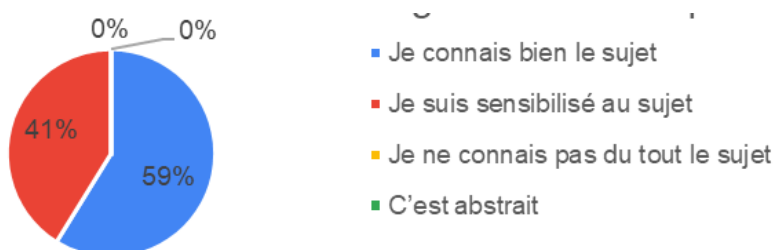
### 5.2.e. Le questionnaire en ligne

Un quizz de 7 questions a été proposé afin que les habitants puissent tester leur connaissance sur le Plan Climat.

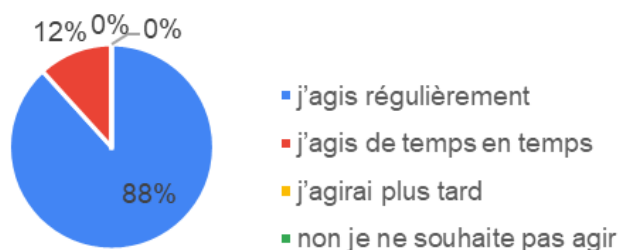
- Connaissez-vous les effets du changement climatique ?
- Agissez-vous pour limiter l'impact du changement climatique au quotidien?
- D'après vous, quels sont les sujets prioritaires du futur Plan Climat qui permettront de réduire efficacement la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ?
- Savez-vous quel est le secteur qui consomme le plus d'énergie sur l'agglomération de Castres-Mazamet ?
- Savez-vous quel est le secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre sur l'agglomération de Castres-Mazamet ?
- Selon vous, quelles sont les actions prioritaires à mener sur le territoire de l'agglomération ?
- Souhaiteriez-vous que d'autres actions soient mises en œuvre sur le territoire pour lutter contre les effets des changements climatiques ?

**17 réponses ont été enregistrées durant la concertation.**

**Sur le niveau de connaissance du changement climatique :** 10 répondants ont affirmé « bien connaître le sujet » et 7 autres ont affirmé « être sensibilisé au sujet ».



**Sur la mise en pratique au quotidien :** 15 personnes affirment « agir quotidiennement » et 2 autres affirment « agir de temps en temps »



Les sujets prioritaires du Plan Climat selon les répondants sont (dans l'ordre) :

Classement	Sujets prioritaires
1	- Promouvoir une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique
2	- Gérer durablement les ressources du territoire (l'eau, la forêt...)
	- Promouvoir une mobilité peu émettrice en gaz à effet de serre et en polluants
5	- Tendre vers un parc de logements plus sobre / plus économe en énergie
	- Soutenir le développement des énergies renouvelables
6	- Renforcer la valeur écologique du territoire (sensibilisation à la biodiversité, préservation des paysages...)
7	- Limiter les déplacements avec des véhicules individuels
8	- Réduire les besoins en déplacements
9	- Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie

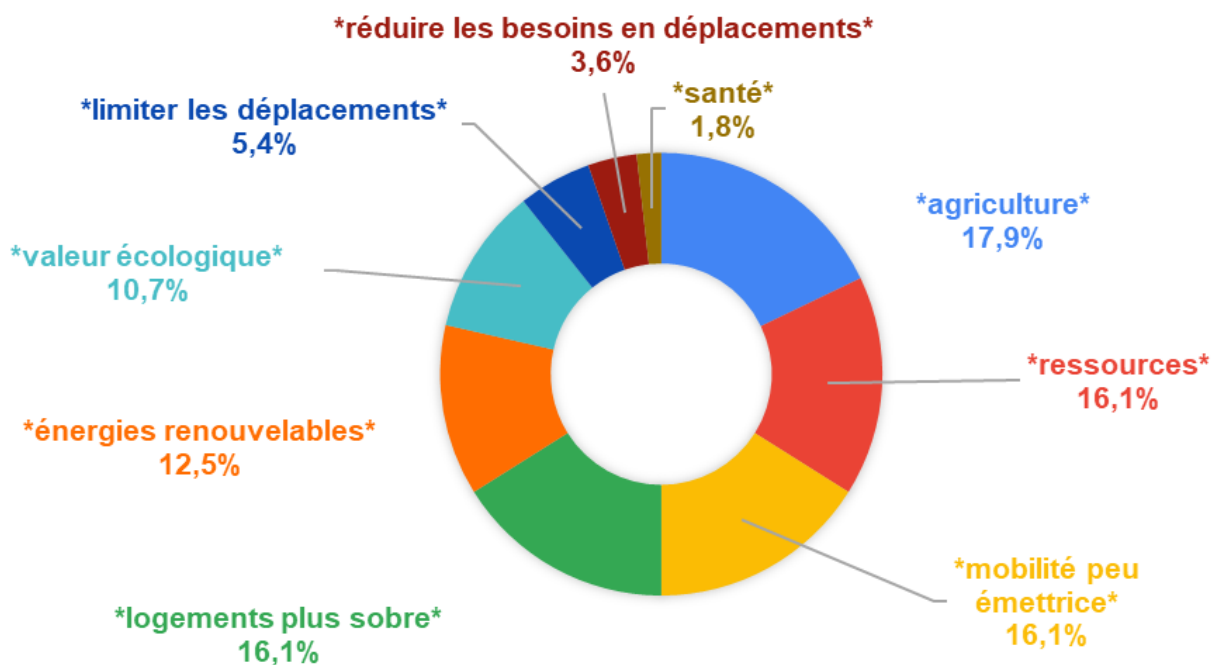


Image 21 : Résultats des répondants à la question sur les sujets prioritaires du Plan Climat

Sur les consommations énergétiques : 1 bonne réponse

Sur les émissions de gaz à effet de serre : 0 bonne réponse

Les actions prioritaires du Plan Climat selon les répondants sont (dans l'ordre) :

Classement	Actions prioritaires
1	- Développer de nouvelles infrastructures pour permettre de se déplacer autrement (chemin piétons, pistes cyclables, parc de stationnement vélo, aire de covoiturage, bornes de recharges pour véhicules ...)
2	- Développer les circuits courts alimentaires - Préserver la biodiversité locale
4	- Préserver et accroître la place des végétaux en ville
5	- Rénover les logements privés et sociaux
6	- Favoriser les modes de déplacements actifs (marche à pied, vélo...) - Renforcer l'offre de transports en commun - Sensibiliser aux économies d'énergie - Optimiser la prévention, le tri et la gestion des déchets
10	- Préserver la ressource en eau
11	- Mettre en œuvre des projets d'énergie renouvelable
12	- Préserver les paysages du territoire - Promouvoir de nouvelles utilisations de la voiture (voiture électrique, covoiturage, autostop organisé...) - Maintenir la qualité de l'air intérieure et extérieure

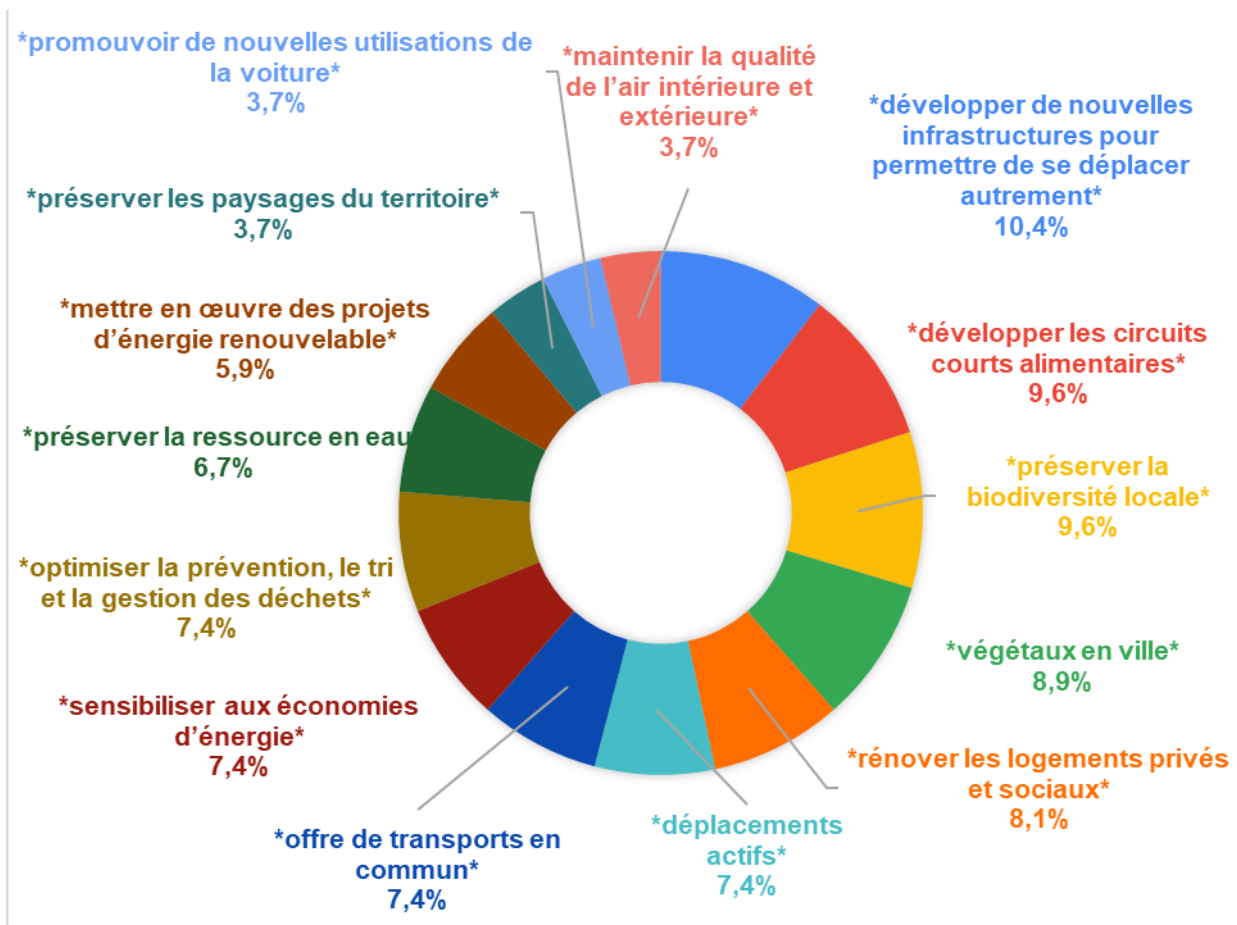


Image 22 : Résultats des répondants à la question sur les actions prioritaires du Plan Climat

## 5.2.f. Les contributions du public

8 contributions individuelles ont été déposées sur la plateforme de la concertation.

### Prendre en compte le constat des émissions de GES

Les documents consultables démontrent que les transports routiers sont responsables de la plus importante consommation de produits pétroliers et en conséquence de la plus importante émission de GES, loin devant; et vous précisez à juste titre que "L'augmentation de leur concentration est à l'origine du réchauffement climatique." Je ne comprends donc pas comment la CACM peut encore soutenir l'autoroute, qui favorise la consommation avec des vitesses plus élevées, alors qu'un projet alternatif avec des voies aménagées, permettrait de résoudre la plupart des problèmes de circulation.

Par ailleurs, si on prend en compte toujours ces deux paramètres (consommation d'énergie et émission de GES), il faut aussi faire de l'amélioration de l'habitat une priorité.

Ariane

### Mobilisation des artisans

La CMA peut vous accompagner pour la mobilisation des artisans du territoire dans le développement durable. Pour cela, nous pouvons réaliser des diagnostics environnementaux pour l'identification et l'application de plans d'actions adaptés et individuels ; déployer le label éco-défis et accompagner les artisans volontaires dans la réalisations d'actions en faveur de l'environnement ; Communiquer et sensibiliser sur les activités de la réparation et du réemploi et inscrire les entreprises artisanales dans une démarche d'économie circulaire .. etc

MATTHIEU

## Un territoire qui encourage les mobilités durables

Ne faudrait-il pas faciliter la circulation des habitants en bus ? Pour cela relier la gare multimodale de Castres au reste du réseau de bus urbains. Avoir une ligne transagglomération ainsi reliée aux réseaux de bus régionaux et pouvoir se déplacer en bus sans mettre plusieurs jours ?

Marcel

## Nouvelle ambition

Il faut une nouvelle ambition :

- prendre le relais de la prime renou pour équiper les logements avec des moyens de chauffage économiques
- développer de façon intensive les pistes cyclables
- développer des filières de formation aux métiers en lien avec les énergies renouvelables.

Michel

## Les locations et le vieux

Les locations et le vieux bâti constituent un levier d'action fondamental afin de réduire les pertes d'énergie et de palier à la précarité énergétique. A cela s'accompagne un manque de connaissances vis-à-vis des dispositifs d'aides financières pour la réalisation des travaux d'isolations thermiques. Informer les propriétaires des réglementations et des aides me semble important.

Phylae

## pollution lumineuse

Diminution de l'éclairage public en utilisant les nouvelles possibilités.  
Éteindre une partie de la nuit les monuments et édifices publics. Supprimer les panneaux publicitaires éclairés la nuit.

DIDIER



Image 23 : Les contributions du public lors de la concertation du PCAET

Après analyse de chacune des 8 contributions, 7 thématiques ressortent clairement et 22 propositions ou idées ont été suggérées par les participants.

#	Titre de la contribution	Mobilité	Rénovation énergétique des bâtiments	Pollution lumineuse	Economie circulaire	Energies renouvelables	Partenariat local	Gouvernance
1	Gouvernance							x
2	Pistes cyclables	x						
3	Les locations et le vieux		x					
4	Pollution lumineuse			x				
5	Nouvelle ambition	x	x			x		
6	Un territoire qui encourage les mobilités durables	x						
7	Prendre en compte le constat des émissions de GES	x	x					
8	Mobilisation des artisans				x		x	

Image 24 : Classement des contributions des participants par thématique, Source : traitement interne



**CONCERTATION DU PLAN CLIMAT  
LES PROPOSITIONS DES HABITANTS DU TERRITOIRE (synthèse)**

#	Titre de la contribution	Economie circulaire	#	Titre de la contribution	Pollution lumineuse	#	Titre de la contribution	Energies renouvelables
8	Mobilisation des artisans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer et sensibiliser sur les activités de la <b>réparation et du réemploi</b></li> <li>• Inscrire les <b>entreprises artisanales</b> dans une démarche d'économie circulaire</li> </ul>	4	Pollution lumineuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'<b>éclairage public</b></li> <li>• 2 exemples : <b>extinction nocturne</b> monuments et édifice public // suppression panneaux publicitaire</li> </ul>	5	Nouvelle ambition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de filières de <b>formation des métiers en lien avec les ENR</b></li> </ul>
#	Titre de la contribution	Partenariat local	#	Titre de la contribution	Gouvernance	<p align="center"><b>Les chiffres clés</b></p> <p align="center"><b>8</b> contributions individuelles déposées</p> <p align="center"><b>7</b> thématiques qui ressortent</p> <p align="center"><b>22</b> propositions ou idées</p>		
8	Mobilisation des artisans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des <b>artisans</b> dans le <b>développement durable</b></li> <li>• 3 exemples : diagnostics environnementaux // label éco-défis // accompagnement pour réalisation d'actions environnementales</li> </ul>	1	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance plus <b>participative</b></li> <li>• <b>Responsabilisation</b> de la population</li> <li>• Créer du <b>lien social</b> pour une meilleure <b>résilience</b></li> </ul>			
#	Titre de la contribution	Mobilité	#	Titre de la contribution	Rénovation énergétique des bâtiments			
2	Pistes cyclables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformation en <b>pistes cyclables</b> des "voies, pistes ou pseudo-chemins" existants</li> <li>• 3 exemples : Boulevard Lyautey le long de la caserne// Boulevard Maréchal LECLERC // La contre allée du boulevard de Lattre</li> </ul>	3	Les locations et le vieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les pertes d'énergie</li> <li>• Lutte contre la <b>précarité énergétique</b></li> <li>• <b>Meilleure visibilité</b> sur les aides financières</li> <li>• <b>Information</b> sur la réglementation et des aides</li> </ul>			
5	Nouvelle ambition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement intensif</b> des pistes cyclables</li> </ul>	5	Nouvelle ambition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prendre le relais</b> de la "Prime Renov" pour équiper les logements avec des <b>moyens de chauffage économiques</b></li> </ul>			
6	Un territoire qui encourage les mobilités durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faciliter la circulation</b> des habitants en bus</li> <li>• <b>Relier le PEM</b> de Castres au reste du réseau urbain</li> <li>• Mise en place d'une <b>ligne transagglomération</b> reliée au réseau de bus régionaux</li> </ul>	7	Prendre en compte le constat des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité de l'<b>amélioration de l'habitat</b></li> </ul>			
7	Prendre en compte le constat des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoroute Castres-Toulouse : générateur d'émissions de GES, de consommation de carburants dues à des vitesses élevées</li> <li>• Projet alternatif des voies aménagées</li> </ul>						

Image 25 : Synthèse des propositions des participants

### 5.3. Une stratégie évolutive avec prise en compte des actions retenues

Les actions qui découleront de la stratégie devront y répondre en tout point pour que la stratégie soit cohérente et officiellement validée. Pour cela, les actions sont régulièrement vérifiées.

### 5.4. Les actions

#### 5.4.a. Analyse des actions suite au Forum Energie Climat

Le « Forum Energie Climat » a fait émerger 56 actions au total qu'il a fallu analyser au regard des différents objectifs de la stratégie et sélectionner.

Pour cela, 6 critères ont été sélectionnés pour cette analyse et un système de notation a été défini pour permettre de faire ressortir les actions à intégrer dans le futur programme d'actions du PCAET :

CRITÈRES	Notation
<b>Impact territorial</b>	De 1 à 4 <i>(1 commune ; plusieurs communes, l'ensemble du territoire, au-delà du territoire)</i>
<b>Délai de réalisation</b>	De 1 à 2 <i>(&gt; 6 ans - &lt; 6 ans)</i>
<b>Impact ↘ GES</b>	De 1 à 3 <i>(faiblement, modérément, fortement)</i>
<b>Impact ↘ NRJ</b>	De 1 à 3 <i>(faiblement, modérément, fortement)</i>
<b>Nombre d'orientation</b>	En lien avec la stratégie, nombre d'orientation qui concerne l'action
<b>Vote des participants</b>	Nombre de vote pour chaque action par les participants lors du Forum Energie Climat

Figure 27 : Les critères de notation définis pour la sélection des actions du futur PCAET

Toutes les actions se sont vu attribuées une note dite « provisoire ». Afin de rester en cohérence avec la volonté politique de mettre en place des actions concrètes et réalisables à 6 ans, le choix s'est porté sur un nombre restreint d'actions. Ainsi, afin de faire ressortir les actions à fort impact et qui seraient le plus efficaces possible, il a été proposé de faire ressortir les actions pour lesquelles les notes étaient supérieures ou égales à 15.

📄 La méthode explicative pour la sélection des actions est consultable en **Annexe 8.4** 📄

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	Note provisoire
Agriculture et alimentation	Action 1 : Aider ou soutenir les agriculteurs à adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	19,5
Agriculture et alimentation	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire (PAT)	24
Eau, air, biodiversité et santé	Action 1 : Contribuer à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	16,5
Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	15
Mobilité	Action 2 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	15,5
Mobilité	Action 6 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	15
Mobilité	Action 7 : Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal (Castres à Mazamet via Caucalières; Castres à Mazamet via Augmontel ; Navès à Castres)	17
Mobilité	Action 8 : Inciter au transfert modal	15
Cadre de vie et aménagement	Action 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU	22,5
Cadre de vie et aménagement	Action 4 : Développer une ou plusieurs actions d'aménagement durable dans tous les projets de quartiers	16,5
Cadre de vie et aménagement	Action 5 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	16,5
Habitat et économie d'énergie	Action 1 : Cartographier l'état du parc résidentiel et collectif pour massifier la rénovation de l'habitat	21
Habitat et économie d'énergie	Action 2 : S'assurer du respect de la réglementation de l'éclairage public grâce à une solution d'éclairage public permettant le suivi des points de livraisons	15
Energies renouvelables	Action 1 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	17
Energies renouvelables	Action 3 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	18,5
Energies renouvelables	Action 4 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	17
Déchets et économie circulaire	Action 1 : Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire et des associations	17
Déchets et économie circulaire	Action 2 : Élaboration d'une stratégie de développement économique s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire	16,5
Déchets et économie circulaire	Action 3 : Élaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	15
Déchets et économie circulaire	Action 4 : Développer /sensibiliser aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux ainsi que le réemploi	16,5
Autres - TRANSVERSAL	Action 9 : Créer un club RSE	18,5

Figure 28 : Les actions sélectionnées avec une note supérieure ou égale à 15

Les actions pour lesquelles les notes étaient inférieures à 15 ont également été présentées.

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	Note provisoire
Agriculture et alimentation	Action 6 : Connaître /sensibiliser sur les potentiels de stockage carbone des espaces agricoles et forestiers	13
Agriculture et alimentation	Action 8 : Encourager les installations d'apiculteurs pour le renouvellement des générations et ainsi contribuer à l'approvisionnement de proximité, l'ouvertures des espaces/paysages et le stockage carbone	5
Eau, air, BV et santé	Action 2 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)	14,5
Eau, air, BV et santé	Action 3 : Favoriser le recours aux carburants alternatifs pour réduire les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air	13
Eau, air, BV et santé	Action 4 : Participation à un programme de suivi de la biodiversité de type <a href="#">Urbaflore</a> en collaboration avec le Conservatoire Botanique National ou un Atlas de la Biodiversité avec l'Office Français de la Biodiversité	8
Eau, air, BV et santé	Action 6 : Santé et environnement	5
Mobilité	Action 1 : Étudier l'opportunité d'acquérir des véhicules (vélos assistance électriques, véhicules légers, utilitaires) propres (gaz, électriques, hydrogène)	14,5
Mobilité	Action 3 : Déployer des bornes de charge sur le territoire de la CACM	13,5
Mobilité	Action 4 : Renouveler progressivement le parc de bus vers un parc roulant à d'autres énergies alternatives avec suppression du diesel à horizon 2030	10,5
Mobilité	Action 5 : Mettre en place des solutions innovantes de logistique urbaine et création d'un centre dédié à la logistique du dernier kilomètre	14
Cadre de vie et aménagement	Action 1 : Améliorer la prise en compte de la mobilité dans les documents de planification	11
Cadre de vie et aménagement	Action 3 : Intégrer les enjeux climat, air, énergie dans le PLH	12
Cadre de vie et aménagement	Action 6 : Améliorer la qualité des infrastructures	0
Cadre de vie et aménagement	Action 7 : Développer la qualité des paysages	3
Habitat et économie d'énergie	Action 3 : Mieux communiquer à l'échelon local (plaquette, sites internet...) sur les services de la rénovation de l'habitat	12
Habitat et économie d'énergie	Action 4 : Établir un plan d'action pour mobiliser les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) afin d'entreprendre des programmes d'économie d'énergie	14,5
Habitat et économie d'énergie	Action 5 : Sensibiliser et développer aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux	13
Habitat et économie d'énergie	Action 6 : Etablir un état des lieux pour référencer les acteurs locaux en matériaux biosourcés	9
Habitat et économie d'énergie	Action 7 : Développer l'autoconsommation collective à base de production photovoltaïque	13
Energies renouvelables	Action 2 : Communiquer sur les ENR	10
Déchets et économie circulaire	Action 5 : Entreprises durables et associations	9,5
Déchets et économie circulaire	Action 6 : Sensibilisation du grand public	8,5
Autres - TRANSVERSAL	Action 1 : Suivre et évaluer la mise en œuvre des PCAET à l'échelle de la CACM	8
Autres - TRANSVERSAL	Action 3 : Mobiliser les financements internes et externes pour mener les actions du PCAET	12,5
Autres - TRANSVERSAL	Action 4 : Déployer un programme événementiel sur le plan climat	7
Autres - TRANSVERSAL	Action 5 : Permettre aux habitants d' <a href="#">auto-évaluer</a> son empreinte écologique ou carbone via un questionnaire en ligne et qui donne des conseils et des solutions	8
Autres - TRANSVERSAL	Action 6 : Tendre vers une collectivité vertueuse qui compense intégralement les consommations énergétiques de l'ensemble de ses activités afin d'atteindre l'autonomie énergétique	14
Autres - TRANSVERSAL	Action 7 : Soutenir un <a href="#">écoprojet</a> associatif par axe stratégique (appel à contribution, jury, plafond aide)	9
Autres - TRANSVERSAL	Action 8 : Inciter les associations et les clubs sportifs à intégrer les bonnes pratiques environnementales dans leur fonctionnement et leurs manifestations	10
Autres - TRANSVERSAL	Action 10 : Mettre en place un budget Vert	8,5

Figure 29 : Les actions avec une note inférieure à 15

#### 5.4.b. Présentation de la sélection à la DDT pour avis

Une réunion a été organisée le 28 avril 2022 avec la correspondante en charge du suivi des Plans Climat à la Direction Départementale des Territoires du Tarn (DDT 81) afin de recueillir son avis et suggestions sur ces 21 actions et en vue d'une présentation au COPIL du 04 mai 2022.

#### 5.4.c. Présentation des actions au COPIL

Lors du COPIL du 4 mai 2022, les élus devaient préciser si des points méritaient d'être modifiés ou précisés avant de valider l'action. Après échanges :

- Parmi les 21 actions initiales, il a été décidé de fusionner 4 actions car une cohérence existe entre elles et de supprimer 3 actions car jugées peu pertinentes ou pas adaptés.
- Parmi les autres actions non retenues, il a été décidé de « repêcher » 3 actions.

**Au final, 17 actions ont été retenues par le COPIL.**

#### LES ACTIONS RETENUES

##### Les actions confirmées

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	Note provisoire
Agriculture et alimentation	Action 1 : Aider ou soutenir les agriculteurs à adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futurs	19,5
Agriculture et alimentation	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire (PAT)	24
Eau, air, BV et santé	Action 1 : Contribuer à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	16,5
Eau, air, BV et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	15
Mobilité	Action 2 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	15,5
Mobilité	+ Action 7 : Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal (Castres à Mazamet via Caucalières; Castres à Mazamet via Augmontel ; Navès à Castres)	17
Mobilité	Action 6 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	15
Mobilité	+ Action 8 : Inciter au transfert modal	15
Cadre de vie et aménagement	Action 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU	22,5
Cadre de vie et aménagement	+ Action 4 : Développer une ou plusieurs actions d'aménagement durable dans tous les projets de quartiers	16,5
Cadre de vie et aménagement	Action 5 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	16,5
Energies renouvelables	Action 1 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	17
Energies renouvelables	Action 3 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	18,5
Energies renouvelables	Action 4 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	17
Déchets et économie circulaire	Action 1 : Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire et des associations	17
Déchets et économie circulaire	+ Action 2 : Élaboration d'une stratégie de développement économique s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire	16,5
Déchets et économie circulaire	Action 3 : Élaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	15
Autres - TRANSVERSAL	Action 9 : Créer un club RSE	18,5

##### Les actions "repêchées"

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	Note provisoire
Eau, air, BV et santé	Action 2 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA) <b>Justification : Prise en compte de la remarque de la DDT sur la fragilité du territoire vis-à-vis de la ressource en eau et la nécessité de mettre en place des actions en ce sens</b>	14,5
Habitat et économie d'énergie	Action 5 : Sensibiliser aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux + Action 6 : Etablir un état des lieux pour référencer les acteurs locaux en matériaux biosourcés <b>Justification : Cette action est très valorisante, génératrice d'emplois et apporte des éléments supplémentaires pour engager la rénovation énergétique</b>	13 9
Autres - TRANSVERSAL	Action 1 : Suivre et évaluer la mise en œuvre des PCAET à l'échelle de la CACM <b>Justification : Nécessité de valoriser l'ensemble des actions, les ressources et les compétences de la collectivité qui dispose d'un chargé de mission à temps plein.</b>	8

Figure 30 : Les actions du PCAET retenues par le COPIL le 4 mai 2022

## LES ACTIONS NON RETENUES

### Les actions qui sont supprimées

Habitat et économie d'énergie	Action 1 : Cartographier l'état du parc résidentiel et collectif pour massifier la rénovation de l'habitat --- <b>Justification : Au regard du coût et du temps nécessaire pour la mise en place cette action, la cartographie ne serait pas utile à l'échelle de la CACM. Quant à la rénovation de l'habitat, des structures locales (guichet unique) apportent d'ores et déjà des informations sur les aides existantes et mobilisables pour les particuliers.</b>	21
Habitat et économie d'énergie	Action 2 : S'assurer du respect de la réglementation de l'éclairage public grâce à une solution d'éclairage public permettant le suivi des points de livraisons --- <b>Justification : Cette action est pertinente mais ne nécessite pas de la maintenir de la liste car, les communes sont sensibilisées sur le sujet et doivent veiller au respect du cadre réglementaire</b>	15
Déchets et économie circulaire	Action 4 : Développer /sensibiliser aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux ainsi que le réemploi --- <b>Justification : L'action n'est pas pertinente dans cette thématique ; plutôt l'intégrer dans la thématique « habitat et économie d'énergie »</b>	16,5

Figure 31 : Les actions du PCAET non retenues par le COPIL le 4 mai 2022

Les 17 actions ont fait l'objet d'une fiche action spécifique accompagnée des mesures Eviter Réduire Compenser (ERC) selon le modèle ci-après :

THÉMATIQUE :	Titre de l'action			GAIN GES	Moyen
				GAIN ENERGIE	Moyen
				GAIN AIR	Moyen
				GAIN ADAPTATION	Fort
				GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe x : Un territoire qui .....				
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	• Orientation X : xxxx				
<i>Autres orientations stratégiques concernées</i>					
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action :		Lien avec d'autres actions :		
	•		• Action xxx • Action xxx		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	•				
PARTENAIRE(S)	•				
CONTEXTE					
OBJECTIF(S)	• Objectif 1 • Objectif 2				
DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE					
FINANCEMENT	Budget estimé : xxx €				
CALENDRIER DE RÉALISATION					
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :				
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :	
	• Indicateur x :	• Indicateur x :	• Indicateur x :	• Indicateur x :	
IMPACT ENVIRONNEMENTAL			MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER		

Tableau 2 : Modèle de fiche action

## 5.5. Vérification des actions avec la stratégie retenue

Les 17 actions ont à nouveau fait l'objet d'une vérification avec la stratégie compte tenu des évolutions apportées aux fiches actions. Au final, les 17 actions répondent en tout point avec la stratégie territoriale du fait de leurs contributions multiples à différents objectifs et par conséquent, aux orientations et axes du PCAET.

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	AXE 1 : Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie	AXE 2 : Un territoire qui encourage les mobilités durables	AXE 3 : Un territoire sobre et économe en énergie	AXE 4 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables
Agriculture et alimentation	Action 1 : Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	4	0	0	0
Agriculture et alimentation	Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité	4	1	0	0
Eau, air, biodiversité et santé	Action 3 : Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	6	0	0	0
Eau, air, biodiversité et santé	Action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)	4	0	0	0
Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	1	4	1	0
Mobilité	Action 6 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	1	5	0	0
Mobilité	Action 7 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	1	7	0	0
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	10	6	2	3
Cadre de vie et aménagement	Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	12	3	0	0
Habitat et économie d'énergie	Action 10 : Mener des actions d'information sur le thème des matériaux biosourcés ou locaux	2	0	6	0
Energies Renouvelables	Action 11 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	0	0	0	3
Energies Renouvelables	Action 12 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	3	0	2	4
Energies Renouvelables	Action 13 : Installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	0	0	2	4
Déchets et économie circulaire	Action 14 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire	3	0	3	0
Déchets et économie circulaire	Action 15 : Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	2	0	0	0
Transversale	Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises	4	4	4	2
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	6	4	5	2
	<b>Présélection_Nb d'objectifs couverts par action...&gt;</b>	<b>63</b>	<b>34</b>	<b>25</b>	<b>18</b>

Figure 32 : Articulation des actions retenues avec les axes et orientations de la stratégie territoriale



## 5.6. Validation de la stratégie au regard des actions retenues

L'arbre des actions en fonction des objectifs du PCAET a été réalisé et permet de visualiser si les actions répondent à la stratégie du PCAET telle que rédigée.

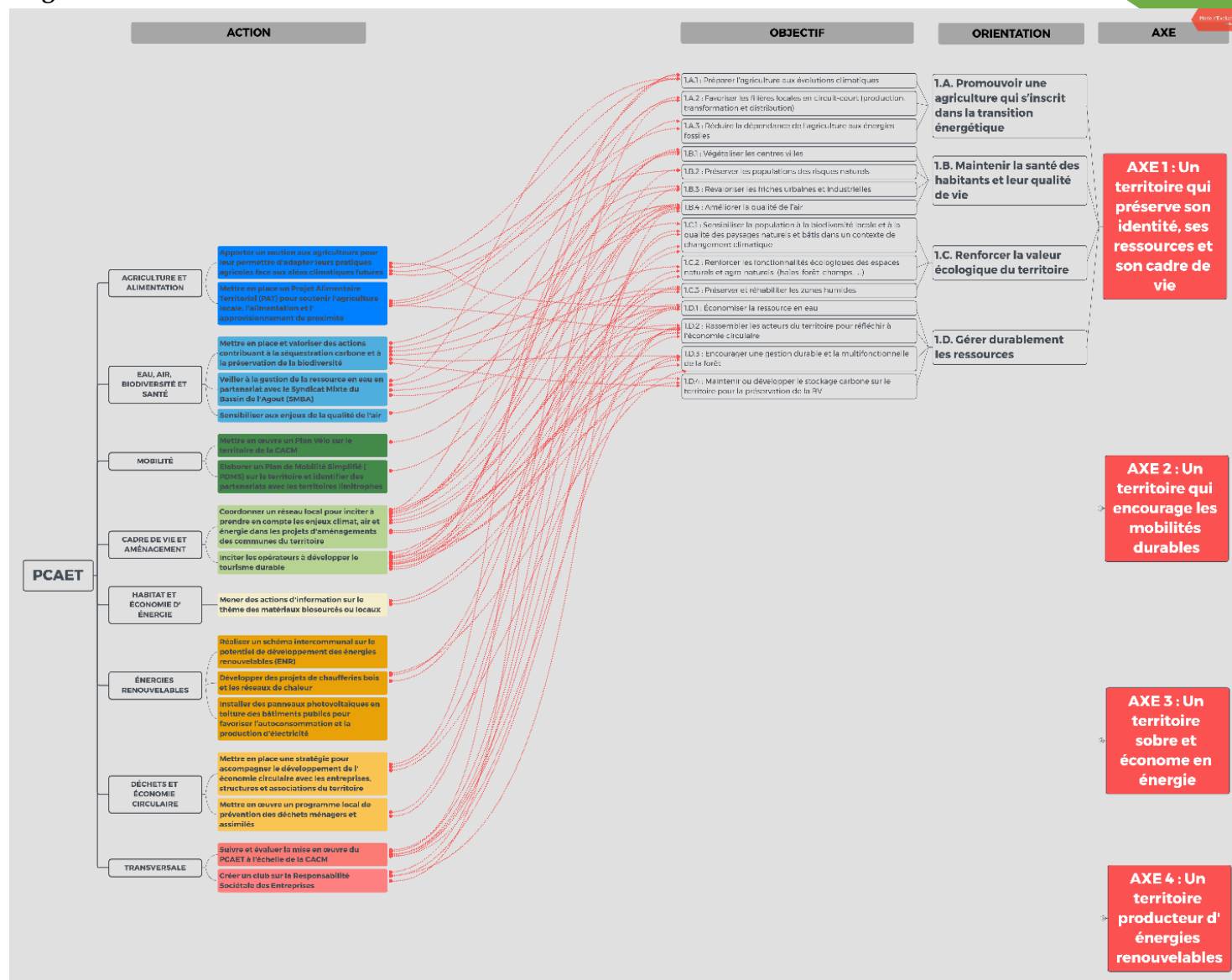


Image 26 : Articulation des 17 actions avec l'axe 1 du PCAET « Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie », Source : CACM

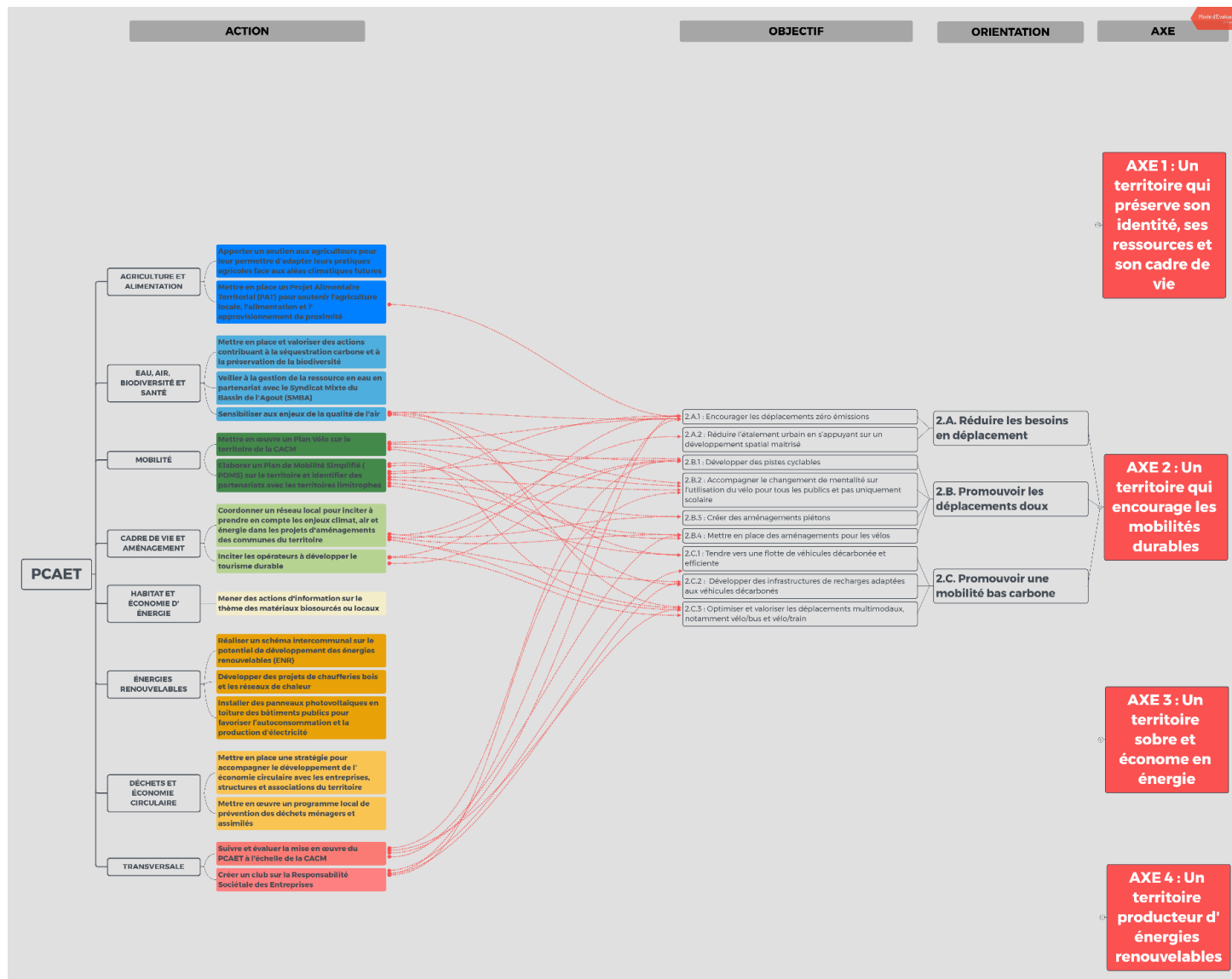


Image 27 : Articulation des 17 actions avec l'axe 2 du PCAET « Un territoire qui encourage les mobilités durables », Source : CACM

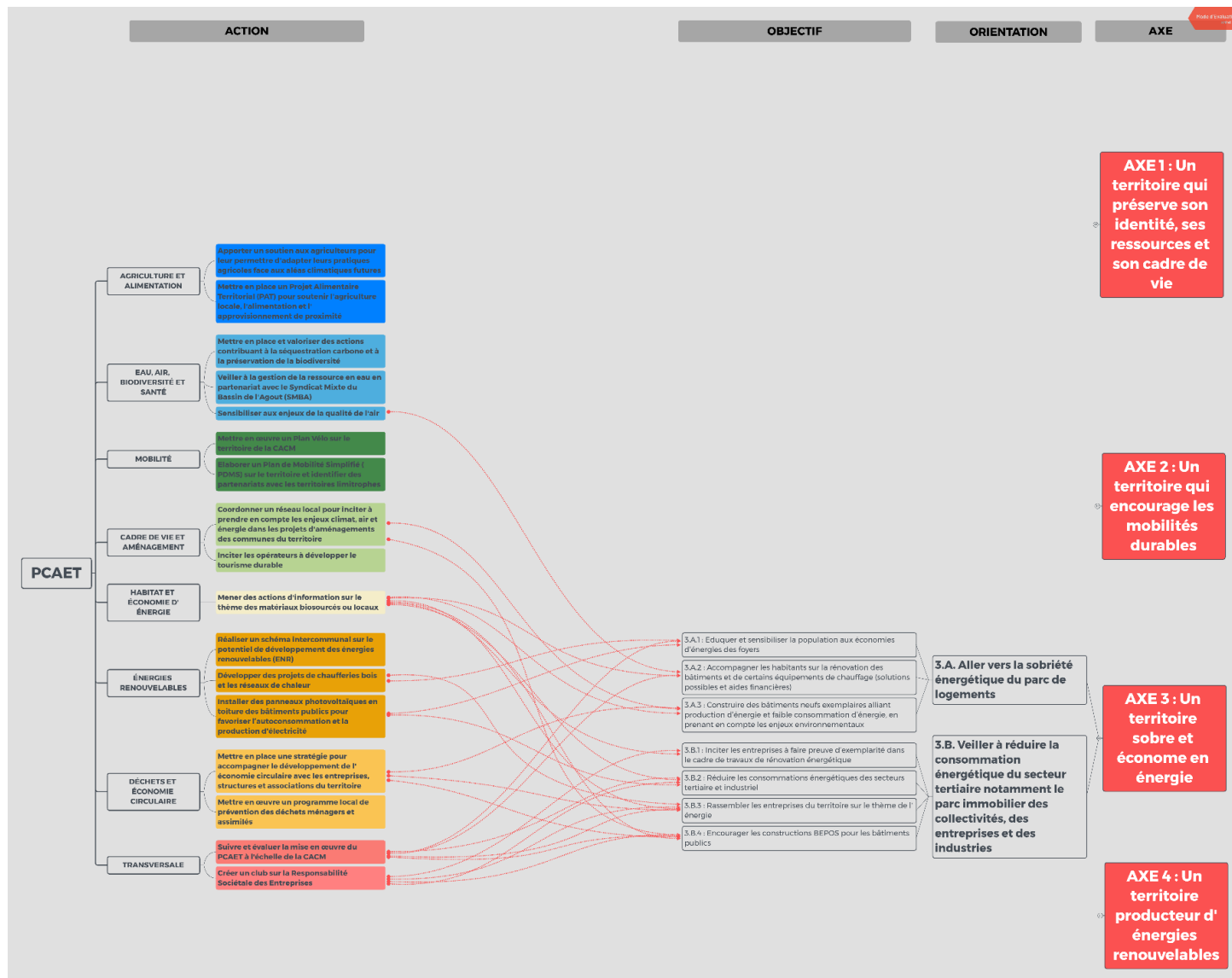


Image 28 : Articulation des 17 actions avec l'axe 3 du PCAET « Un territoire sobre et économe en énergie », Source : CACM

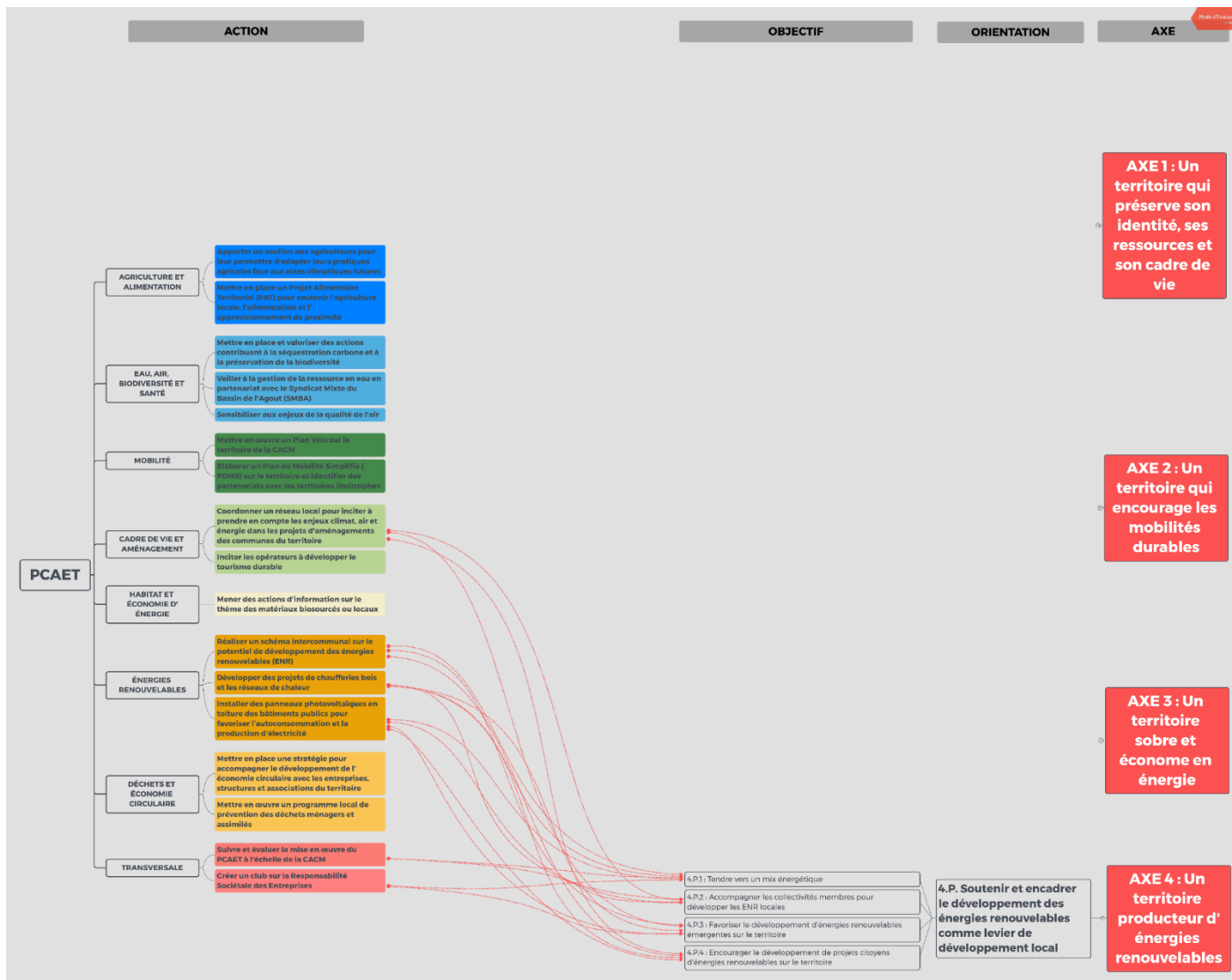
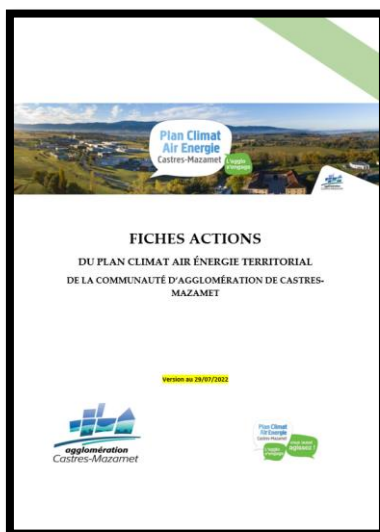


Image 29 : Articulation des 17 actions avec l'axe 4 du PCAET « Un territoire producteur d'énergies renouvelables », Source : CACM

## VI. Le programme d'actions de la CACM

Le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial est consultable dans le document :



**La MRAE a émis une remarque concernant ce point et recommande de présenter des actions à la hauteur des ambitions, en recherchant notamment dans le temps de réalisation du PCAET une plus grande implication des partenaires et notamment des acteurs privés du territoire. (Encadré n°4 de l'avis MRAE).**

Lors de l'élaboration du programme d'actions, la CACM a souhaité présenter et proposer des actions opérationnelles à mener rapidement dans le délai de réalisation du PCAET.



L'ensemble des actions font mention des partenaires que la CACM envisage solliciter lors de la mise en place de l'action. Ces partenaires ont, par ailleurs, été rencontrés et ont participé à la rédaction des fiches actions lors du Forum Energie Climat ainsi que pendant la phase de rédaction des actions courant 2022.

Pour exemple, sur la partie mobilité, les employeurs du territoire ont été rencontrés afin de déterminer leurs souhaits et attentes sur la mobilité. Ceci sera intégré dans le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) que la CACM élabore et dont le calendrier d'adoption est prévu en fin d'année 2023. De plus, l'action 16 « Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises » est une action phare visant à rassembler les acteurs du territoire autour de thématiques de travail spécifiques.

## VII. Approbation du projet de PCAET

### 7.1. Validation en Conseil Communautaire



Le projet de PCAET de la CACM a été approuvé par délibération n°2022-115 le 26 septembre 2022 en Conseil Communautaire pour saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

 La délibération est consultable en **Annexe 8.5** 

## 7.2. Saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

### 7.2.a. Envoi du projet de PCAET

Suite à l'approbation en Conseil Communautaire, l'ensemble du projet a été soumis pour avis à l'Autorité Environnementale le 04 octobre 2022.

 <b>PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement</b>
DREAL - Direction énergie connaissance Département de l'autorité environnementale Affaire suivie par : Nathalie BOY Téléphone : 0561585534 ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr	Toulouse, le 06 octobre 2022  <b>Le directeur régional</b> à M. le Président Communauté d'agglomération de Castres Mazamet Espace Ressources Le Causse Espace d'Entreprises CS 50007 81115 CASTRES Cedex
<b>Saisine de l'autorité environnementale pour avis – Accusé réception</b>	
Numéro d'enregistrement de la demande : 2022-011067 Collectivité : Communauté d'agglomération de Castres Mazamet Procédure : Elaboration du PCAET de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet (81) Localisation : les communes de Aiguefonde ; Aussillon ; Boissezon ; Castres ; Caucalières ; Labruguière ; Lagarrigue ; Mazamet ; Navès ; Noailhac ; Payrin-Augmontel ; Pont-de-Larn ; Saint-Amans-Soult ; Valdurenque sur le département du Tarn  <b>date de réception du dossier : 04 octobre 2022</b>	
<p>Vous avez saisi la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie pour avis sur le projet référencé ci-dessus, comprenant une évaluation environnementale, au titre de l'article R.122-21 du code de l'environnement.</p> <p>J'accuse réception de ce dossier en date du 04 octobre 2022 et vous informe que, conformément à l'article R.122-21-IV du code de l'environnement, l'avis de la MRAe vous sera fourni dans un délai de trois mois à compter de la date de réception soit le 04 janvier 2023, pour être joint au dossier d'enquête publique. Au-delà de ce délai, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler.</p> <p>En application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et de ses textes subséquents, le point de départ de ce délai est reporté jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré dans les conditions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire.</p>	
<p>Pour le directeur régional et par délégation, le chef de la division Autorité environnementale</p>  David PICHOT	



### 7.2.b. Avis de la MRAE

La Mission Régionale d’Autorité Environnementale (MRAe) a rendu son avis le 22 décembre 2022 sur le projet de PCAET de la CACM.

Les modifications de l’ensemble des documents constituant le projet de Plan Climat Air Énergie seront apportées à l’issue de la consultation du public en tenant compte de l’avis de la MRAe et également des remarques du public.



📄 L’avis de la MRAE est consultable en **Annexe 8.6** 📄

### 7.3. Les modifications prévues sur le projet de PCAET de la CACM

La Communauté d’agglomération a établi des éléments de réponse suite à la publication de l’avis de la MRAE qui, ont été mis en ligne lors de la consultation publique électronique.

**Réponse de la Communauté d’agglomération de Castres-Mazamet**  
**Avis de la MRAE sur le projet de PCAET de la Communauté d’agglomération de Castres-Mazamet**  
**Déclaration Environnementale « intermédiaire »**

La MRAE a émis des remarques sur les différents documents du PCAET de la CACM. L’ensemble des remarques sont détaillées dans l’avis assorties d’une synthèse des recommandations indiqués dans 14 encadrés. Ces éléments ainsi que la réponse proposée par la CACM sont indiqués ci-dessous.

#### 4 Analyse de la qualité des informations présentées et de la démarche d’évaluation environnementale

##### 4.1 Qualité du contenu du dossier et des informations présentées

Remarque concernant	Remarques de la MRAE	Réponses de la CACM
Le résumé non technique	<b>Encadré 1 :</b> La MRAe rappelle que le résumé non technique constitue un document essentiel pour la bonne appropriation de l’évaluation environnementale par le public.  Elle recommande par conséquent de le reprendre en présentant de façon plus lisible la démarche d’évaluation environnementale intégrant les données, enjeux et choix de la collectivité pour atteindre ses objectifs stratégiques.	La CACM améliorera la lisibilité de la démarche d’évaluation environnementale dans le résumé non technique. Ceci sera modifié au terme de la procédure d’élaboration du PCAET.
Le diagnostic et l’état initial	<b>Encadré 2 :</b> La MRAe recommande d’établir un bilan des démarches en faveur de la transition énergétique et écologique engagées antérieurement sur le territoire, et d’en dégager les leviers ou les freins pouvant orienter les actions du PCAET.  Elle recommande également : - de clarifier dans le diagnostic le périmètre des émissions de GES du territoire ; - de compléter le diagnostic par l’analyse territorialisée des potentialités sur l’ensemble des thématiques abordées.	De nombreuses démarches en faveur de la transition énergétique et écologique sur le territoire ont été réalisées. La réalisation du bilan exhaustif de ces démarches antérieures s’avère chronophage au regard des modifications à apporter à l’ensemble du projet du PCAET. Cependant, la CACM fera le nécessaire pour valoriser ces démarches antérieures et fera le nécessaire dans le cadre du suivi du prochain PCAET afin d’avoir le maximum de retour des actions menées sur le territoire. Le périmètre des émissions correspond aux SCOPE 1 et 2.  Dans le cadre de l’exercice d’élaboration du PCAET, la CACM a fait en sorte de répondre aux objectifs du décret de façon à faire ressortir le potentiel et les objectifs du territoire. Cet exercice, très complexe, est difficilement quantifiable précisément à l’échelle du territoire, et aurait nécessité la

📄 La déclaration environnementale « intermédiaire » est consultable en **Annexe 8.7** 📄

## 7.4. Consultation publique électronique

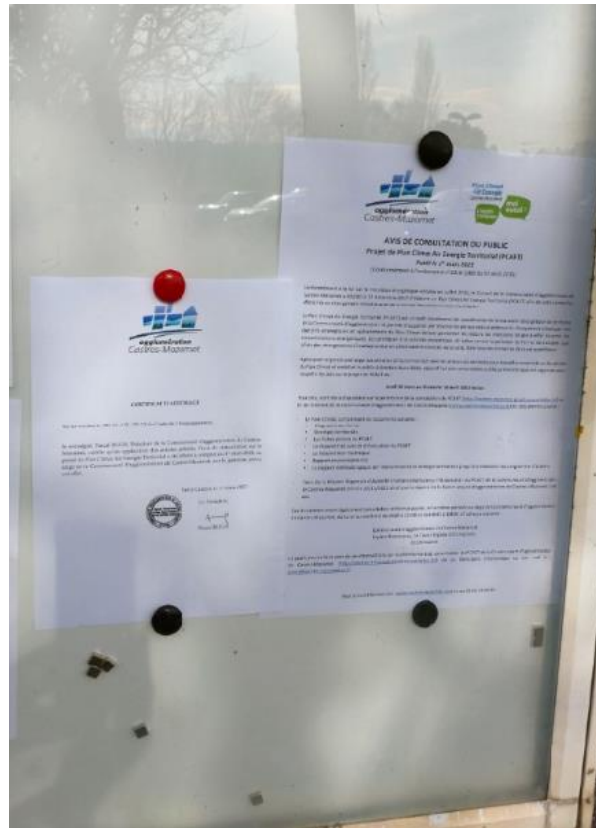
### 7.4.a. Affichage

L'avis de consultation du public sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a été publié le 1<sup>er</sup> mars 2023.

La consultation publique électronique a eu lieu pendant 30 jours et s'est déroulée du jeudi 16 mars au dimanche 16 avril 2023 inclus pour recueillir les avis sur le projet de PCAET.

Pendant toute la durée de la consultation publique électronique, les documents relatifs au projet de PCAET ont été mis à disposition sur la plateforme de la consultation du PCAET (<http://castres-mazamet-pcaet-concertation.fr>), le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet ([www.castres-mazamet.com](http://www.castres-mazamet.com)) ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet au format papier aux horaires d'ouvertures (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00).

Le public pouvait faire part de leurs observations sur la plateforme de la consultation du PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (<http://castres-mazamet-pcaet-concertation.fr>) via un formulaire électronique ou par mail à : [pcaet@castres-mazamet.com](mailto:pcaet@castres-mazamet.com)





#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Vu les articles L. 121-16 et R. 123-11 du Code de l'Environnement,

Je soussigné, Pascal BUGIS, Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, certifie qu'en application des articles précités, l'avis de consultation sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial a été affiché à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, au siège de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, sur le panneau prévu cet effet.



Fait à Castres, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Le Président,

Pascal BUGIS



#### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC Projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Publié le 1<sup>er</sup> mars 2023 (Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a décidé le 12 décembre 2017 d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin de lutter contre les effets liés au changement climatique et de proposer des solutions pour s'y adapter.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire de la Communauté d'agglomération et permet d'apporter une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Les objectifs stratégiques et opérationnels du Plan Climat doivent permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques, de contribuer à la sobriété énergétique, de lutter contre la pollution de l'air et de s'adapter aux effets des changements climatiques tout en préservant le cadre de vie et cela, dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Après avoir organisé une large concertation à l'automne 2021 avec les acteurs du territoire pour travailler ensemble sur les actions du Plan Climat et mobilisé le public à émettre leurs idées, aujourd'hui une consultation publique électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du :

**Jeudi 16 mars au dimanche 16 avril 2023 inclus**

Pour cela, sont mis à disposition sur la plateforme de la consultation du PCAET (<http://castres-mazamet-pcaet-concertation.fr/>) et le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet ([www.castres-mazamet.com](http://www.castres-mazamet.com)) les documents suivants :

- Le Plan Climat, comprenant les documents suivants :
  - Diagnostic territorial
  - Stratégie territoriale
  - Les fiches actions du PCAET
  - Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET
  - Le Résumé Non Technique
  - Rapport environnemental
  - Le rapport méthodologique de l'élaboration de la stratégie territoriale jusqu'à la rédaction du programme d'actions
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur l'élaboration du PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet émis le 22/12/2022 ainsi que la réponse de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet à cet avis.

Ces documents seront également consultables en format papier, sur la même période au siège de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet  
Espace Ressources, Le Causse Espace d'Entreprises,  
81100 Castres

Le public pourra faire part de ses observations sur la plateforme de la consultation du PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (<http://castres-mazamet-pcaet-concertation.fr/>) via un formulaire électronique ou par mail à : [pcaet@castres-mazamet.com](mailto:pcaet@castres-mazamet.com)

Pour plus d'informations : [www.castres-mazamet.com](http://www.castres-mazamet.com) ou au 05 63 73 50 00

Image 30 : L'avis de consultation du public du 16 mars au 16 avril 2023

#### 7.4.b. Communication en ligne

Le site de la concertation du PCAET était consultable en ligne : <http://castres-mazamet-pcaet-concertation.fr> mais également accessible depuis le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : [www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr)

Les documents relatifs au projet de PCAET ont été mis en ligne et consultables par tous.

Accès depuis la plateforme :

QU'EST-CE QUE LE PCAET ?

CALENDRIER DU PCAET

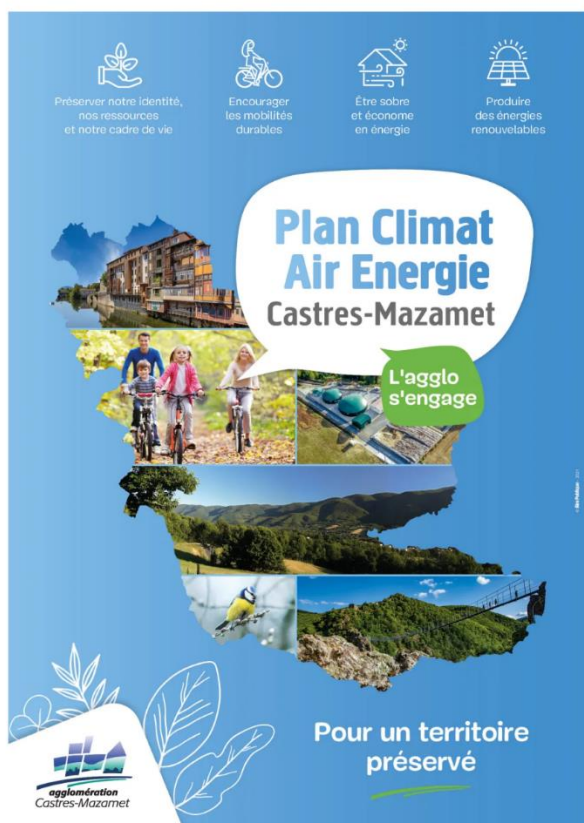
ESPACE CONSULTATION

DOCUMENTS CONSULTABLES



## Le Plan Climat Air Energie Territorial

Une démarche de développement durable territoriale



Située au cœur de la Région Occitanie, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe aujourd'hui 14 communes et s'étend sur 406 km<sup>2</sup> pour un total de 81 000 habitants au 1er janvier 2021 (199 hab./km<sup>2</sup>).

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet élabore son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce projet doit permettre de mettre en œuvre une politique de transition énergétique et climatique. Un 1er Plan Climat Energie Territorial a été adopté en 2013 sa mise en œuvre s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui. Cette première démarche a permis à la Communauté d'agglomération d'être labellisée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en 2015. Une reconnaissance, marquée par l'attribution de financements de l'Etat pour réaliser des actions concrètes.

Le PCAET constitue la feuille de route vers la transition énergétique des 14 communes du territoire, la lutte contre la pollution de l'air et l'amélioration du cadre de vie. Le PCAET est une démarche de planification stratégique à 30 ans qui concerne tous les secteurs d'activité : résidentiel, activité économique, tertiaire, transports, agriculture, déchets ...

Pour se faire, de nombreux partenaires vont être mobilisés afin de construire une feuille de route partagée permettant de conduire le territoire dans cette démarche de transition et à réinterroger les politiques publiques portées par l'agglomération de Castres-Mazamet sur les enjeux climat, air et énergie.

## Quels sont les objectifs de ce plan ?

Le PCAET est un projet au service du territoire qui doit permettre notamment, une amélioration de la qualité de vie et de la santé de ses habitants, la réduction de sa facture énergétique et qui devrait concourir à la dynamisation de l'économie locale.

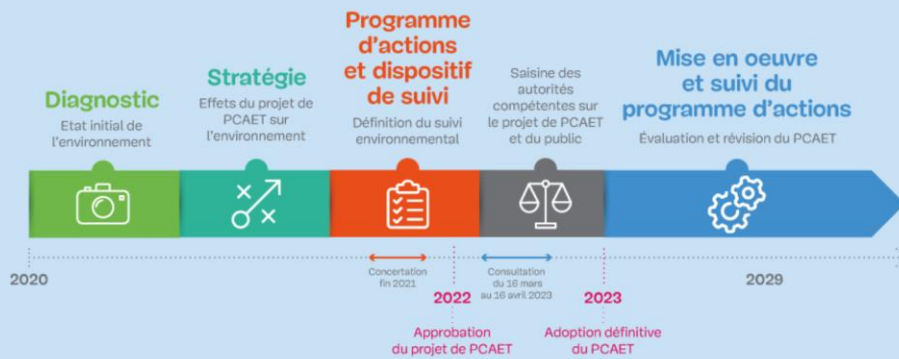
Les objectifs du Plan Climat sont :

- » L'atténuation du réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- » La préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux ;
- » L'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique ;
- » La modération du réchauffement climatique qui consistera en partie à réduire les consommations énergétiques et à développer des énergies renouvelables.





# Le calendrier du PCAET



L'élaboration du PCAET se déroule en trois étapes, la première consiste à élaborer un diagnostic climat-air-énergie à l'échelle de l'agglomération. Il permet de prendre une photographie à un instant « T » de l'état du territoire et constitue les fondations du Plan climat. Il apporte des éclaircissements sur les enjeux majeurs du territoire en matière de climat d'air et d'énergie.

Ce diagnostic porte sur :

- » Les émissions de GES et polluants atmosphériques et potentiel de réduction
- » La séquestration nette de CO2 et potentiel de développement
- » La consommation d'énergie finale par grands secteurs d'activité et potentiel de réduction
- » Les réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur ; enjeux de la distribution d'énergie et analyse des options de développement de ces réseaux
- » L'état de la production d'énergie renouvelable et potentiel de développement
- » La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Retrouvez le diagnostic du PCAET de Castres Mazamet dans les [documents consultables](#).



La seconde étape du plan climat est l'élaboration d'une stratégie à 30 ans (horizon 2050) sur la base des résultats du diagnostic. Cette stratégie consiste à fixer des objectifs prioritaires de court, moyen et long terme et est réalisée en concertation avec les acteurs du territoire. Les quatre premiers axes stratégiques identifiés seront déclinés en orientations, puis en objectifs concrets.

La troisième étape est l'élaboration d'un programme d'actions pour une période de 6 ans. Il comportera des actions à mettre en œuvre par la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet, mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire. Cette étape, comme la précédente, sera co-construite avec les partenaires. Une fois le PCAET adopté, les actions seront mises en œuvre sur le territoire pendant 6 ans. Elles feront l'objet d'un suivi tout au long de la démarche ainsi qu'une évaluation à mi-parcours et en fin du programme.

# Consultation publique en ligne

## Un PCAET concerté avec les habitants

Aujourd'hui, le Plan Climat Air Énergie entre dans une nouvelle phase, celle de la consultation du public. Cette phase est capitale car elle permet de prendre connaissance de l'ensemble du dossier constituant le projet de Plan Climat validé en Conseil le 26 septembre 2022 puis soumis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui, a rendu son avis le 22 décembre 2022. Les modifications de l'ensemble des documents constituant le projet de Plan Climat Air Énergie seront apportées à l'issue de cette consultation en tenant compte de l'avis de la MRAe, pour lequel la Communauté d'agglomération a établi des éléments de réponse, mais également de vos remarques.

Exprimez-vous sur le Plan Climat de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du jeudi 16 mars au 16 avril 2023.

[CONSULTEZ LE PROJET DE PLAN CLIMAT](#)

## Donnez votre avis

\* Obligatoire

Nom \*

Prénom \*

Email \*

Votre ville \*

Titre de votre avis

Avis \*

### Règlement Général sur la Protection des Données

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance et accepté la politique de protection de données. \*

En soumettant ce formulaire j'accepte que mes données personnelles soient traitées par Aire Publique et Castres Mazamet pour traiter la demande. En tant qu'utilisateur, vous disposez d'un droit d'accès, d'effacement, de rectification et de portabilité de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation au traitement de ces données. L'exercice des droits s'effectue par courrier électronique à [aire.publique@gmail.com](mailto:aire.publique@gmail.com) ou à l'adresse postale : 45, rue Gimelli - 83000 TOULON.

[Ajouter un avis](#)





QU'EST-CE QUE LE PCAET ?

CALENDRIER DU PCAET

ESPACE CONSULTATION

DOCUMENTS CONSULTABLES


## Documents consultables

-  Synthèse du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
-  Contributions de la concertation du 08/11/2021 au 12/12/2021
-  Avis de consultation publié au 1er mars 2023

## Le projet complet du Plan Climat

-  1. Le diagnostic territorial
-  2. La stratégie territoriale
-  3. Les fiches actions du PCAET
-  4. Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET
-  5. Le Résumé Non Technique
-  6. Le rapport environnemental
-  7. Le rapport méthodologique de l'élaboration de la stratégie territoriale jusqu'à la rédaction du programme d'actions

Les remarques émises sur le Plan Climat comprenant :

-  8. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur l'élaboration du PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet émis le 22/12/2022
-  9. La réponse de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet à cet avis détaillant les modifications qui seront apportées à la suite de la consultation du public

## Contact

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet  
Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises  
CS 50007 - 81115 Castres cedex  
Phone: 05.63.73.50.00  
Fax: 05.63.73.50.02  
Email: [pcaet@castres-mazamet.com](mailto:pcaet@castres-mazamet.com)  
Web: <https://www.castres-mazamet.fr>

Image 31 : Captures d'écran du site internet de la consultation du public du 16 mars au 16 avril 2023

Accès depuis de site internet de la CACM :



### Actualités

Toutes les actualités

#### Consultation publique sur le PCAET

Exprimez-vous sur le Plan Climat de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 16 mars au 16 avril 2023. [\(Lire la suite...\)](#)

#### Tous les emballages se trient

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'extension des consignes de tri va largement faciliter notre quotidien. [\(Lire la suite...\)](#)

#### Le Permis de louer

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et les agissements des marchands de sommeil, la Communauté d'agglomération a instauré la possibilité de mettre en place dans les communes qui le souhaitent un « permis de louer ». [\(Lire la suite...\)](#)

- ### En un clic
- Démarches en ligne
  - Kiosque
  - Horaires de bus Libellus
  - Horaires des médiathèques
  - Piscines
  - Réserver un composteur
  - Bien trier les déchets
  - Catalogue en ligne des médiathèques
  - Sites d'activité

### Helloprojets

> Bien vivre, s'installer, se réinventer

Helloprojets

### Sortir

> Toutes les sorties sur le territoire

- Concerts / Spectacles
- Conférences
- Loisirs / Animations
- Jeunes publics
- Ateliers
- Sports
- Expositions

### Découvrir

Vidéo

Ce contenu est bloqué car les cookies Vidéo n'ont pas été acceptés.

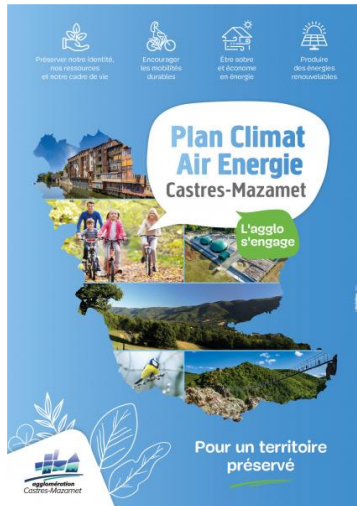
[ACCEPTER TOUS LES COOKIES](#)

N'acceptez que les cookies Vidéo.

Accès 1



## Consultation publique sur le PCAET



Aujourd'hui, le Plan Climat Air Énergie entre dans une nouvelle phase, celle de la consultation du public. Cette phase est capitale car elle permet de prendre connaissance de l'ensemble du dossier constituant le projet de Plan Climat validé en Conseil le 26 septembre 2022 puis soumis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui, a rendu son avis le 22 décembre 2022. Les modifications de l'ensemble des documents constituant le projet de Plan Climat Air Énergie seront apportées à l'issue de cette consultation en tenant compte de l'avis de la MRAe, pour lequel la Communauté d'agglomération a établi des éléments de réponse, mais également de vos remarques.

Exprimez-vous sur le Plan Climat de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 16 mars au 16 avril 2023 en cliquant [ici](#).



Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet > Environnement et déchets > Plan Climat Air Energie Territorial > Actualités

## Environnement et déchets

### Actualités

Collecte et tri

Composter & Réduire mes déchets

Plan Climat Air Energie Territorial

#### Actualités

Présentation

Actions réalisées

Bonnes pratiques

Pour aller plus loin

Nous contacter



Suivez-nous !



## À télécharger

↓ Avis de consultation du public

## Infos pratiques

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Service Développement durable  
Espace Ressources  
Le Causse Espace d'Entreprises  
81115 Castres cedex

Tel : 05 63 73 50 00

## Actualités

Accès 2

### Consultation du public sur le projet de PCAET

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a décidé le 12 décembre 2017 d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin de lutter contre les effets liés au changement climatique et de proposer des solutions pour s'y adapter.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire de la Communauté d'agglomération et permet d'apporter une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Les objectifs stratégiques et opérationnels du Plan Climat doivent permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques, de contribuer à la sobriété énergétique, de lutter contre la pollution de l'air et de s'adapter aux effets des changements climatiques tout en préservant le cadre de vie et cela, dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Après avoir organisé une large concertation à l'automne 2021 avec les acteurs du territoire pour travailler ensemble sur les actions du Plan Climat et mobilisé le public à émettre leurs idées, aujourd'hui une consultation publique électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du **jeudi 16 mars au dimanche 16 avril 2023 inclus**.

Donnez votre avis sur le Plan Climat

### 7.4.c. Les contributions du public

Aucune contribution du public n'a été déposée sur la plateforme en ligne



## **7.4. Saisine du Préfet de Région et de la Région Occitanie**

### **7.4.a. Envoi du projet de PCAET**

Le Préfet de Région et la Présidente de la Région Occitanie ont été consultés après avis de la MRAE et de la consultation publique électronique.

Le projet de PCAET dans sa globalité a été déposé le 2 octobre 2023 pour avis du Préfet de Région et de la Présidente de la Région Occitanie sur la plateforme prévue à cet effet via le site : <https://www.territoires-climat.ademe.fr>



Le PCAET complet avec l'avis MRAE, la délibération de lancement n°2017-125, la délibération d'approbation du projet n°2022-115 ainsi que la déclaration environnementale « intermédiaire » exposant la manière dont l'avis de la MRAE a été pris en compte dans les différents documents y ont été annexées.

### **7.4.b. Avis rendus**

Le Préfet de Région a rendu son avis le 4 décembre 2023 faisant mention d'améliorations et compléments à apporter dans les différents documents du projet de PCAET.

La Présidente de la Région Occitanie a rendu son avis le 8 décembre 2023. Cet avis met en avant la dynamique du projet de PCAET de la Communauté d'agglomération en cohérence avec les ambitions régionales.

Les 2 avis sont mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

## **7.5. Déclaration environnementale**

Conformément à l'article L.122-9 du Code de l'Environnement, après réception des avis de la MRAE, de l'Etat et de la Région, le territoire prend une déclaration environnementale qui expose la manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental et des différents avis.

La déclaration environnementale définitive est annexée à la délibération portant adoption du Plan Climat en date du 8 avril 2024.



# VIII. Annexes



**8.1. Compte rendu détaillé de la réunion des partenaires : ateliers de définition de la stratégie du PCAET du 28/07/2021**



• Compte-rendu atelier stratégie

# PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET

Août 2021



CLER RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE





## PREAMBULE

---

Suite à l'adoption de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), l'article n°188 indique que les PCET doivent être modernisés par la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cet article précise également le caractère obligatoire des PCAET pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants et leur adoption d'ici le 31 décembre 2018.

Ainsi, afin de respecter les exigences réglementaires, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet mettra à jour son PCET en le faisant évoluer en PCAET pour y intégrer les enjeux sur la qualité de l'air conformément à la LTECV.

Ainsi, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), les élus de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet :

- Veulent contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique global et à la construction d'une société post-carbone. Dans ce sens le Plan Climat participe à l'atteinte des objectifs nationaux.
- Font du PCAET, une opportunité pour tous les habitants et un vrai levier de développement territorial.
- Souhaitent mobiliser et impliquer les partenaires et le grand public tout au long de la vie du PCAET et entendent consolider ces partenariats et la mise en mouvement de tous les acteurs.



Suite à la réalisation du diagnostic, la Communauté d'agglomération a convié le 28 juillet 2021 les élus et les partenaires pour un atelier de travail sur la définition de la stratégie territoriale.

## Objectif des ateliers

Les deux ateliers sur la définition de la stratégie du PCAET avaient pour objectif d'aider les élus à mieux appréhender les enjeux autour des consommations énergétiques, de la maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Ces ateliers de travail devaient permettre de faciliter la co-construction de la stratégie avec l'aide des partenaires.

## Présentation des ateliers

### 1/ ATELIER FRESQUE

#### ✓ Déroulement :

Les élus et partenaires ont participé à un atelier permettant d'avoir une approche globale des enjeux du PCAET notamment à travers de l'aménagement du territoire.

L'outil « La Fresque » est composée de cartes qui matérialisent les causes et conséquences de l'aménagement des territoires. L'objectif est d'organiser des cartes dans un ordre logique cause-conséquence pour composer progressivement une fresque décrivant la façon dont nous fabriquons nos territoires.

Durant cet atelier, les participants avaient à leur disposition différentes cartes, qu'ils se sont appliqués à poser sur un plateau dans une logique cause-conséquence. Une fois les cartes positionnées, des flèches ont été dessinées afin de matérialiser les chaînes causes-conséquences entre ces cartes (étalement urbain – imperméabilisation des sols). Une fois la fresque terminée, chaque participant a proposé des actions/propositions pour casser ces chaînes. Au total, 48 propositions ont été formulées par les participants. Après un tour de table, nous avons pu constater que les **causes/conséquences** et les **actions proposées** par les participants se regroupent par grandes thématiques (cf graphique ci-dessous). Nous pouvons noter que les thématiques de l'agriculture et du milieu naturel représentent, à elles seules, 45 % des propositions portant essentiellement sur les circuits courts, la consommation locale et sur la préservation des milieux naturels et de la biodiversité associée.

Si cet outil permet de mieux appréhender les causes conséquences en matière de mobilité, construction, sécurité alimentaire, énergie, certains items étaient plus éloignés du contexte rural de la CACM. Ainsi d'autres chaînes ont été proposées. Par exemple, la relation et nuisances ville/campagne, l'isolement des populations, le coût des réseaux, etc.



Répartition des actions proposées par les participants, par thématique - ATELIER FRESQUE  
CA de Castres-Mazamet

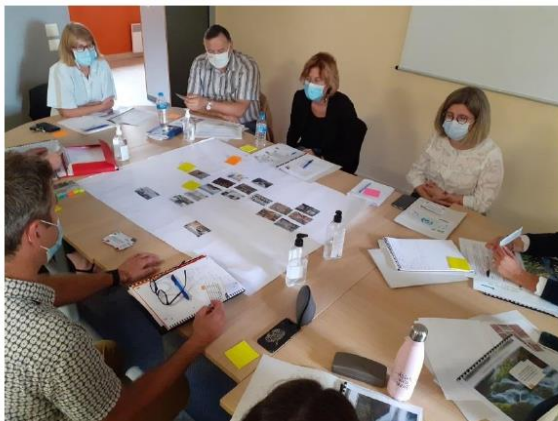
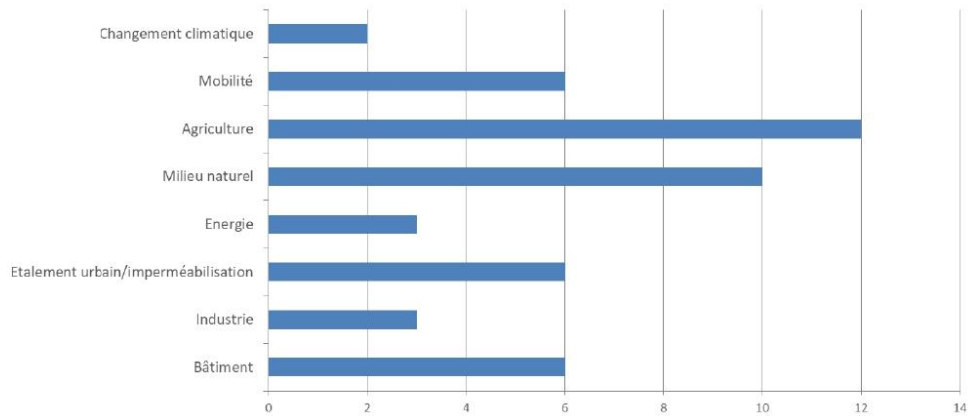


Photo de l'atelier « Fresque », 28 juillet 2021



## ✓ Résultats

Les actions formulées, lors de l'atelier, peuvent être synthétisées selon de la façon suivante :

### **Obsolescence des bâtiments/déconstruction/construction/bâtiment**

- > *Inciter à la rénovation de bâtiments,*
- > *Réhabiliter les logements vacants,*
- > *Lutter contre l'insalubrité,*
- > *Identifier les logements à enjeux (vacants, insalubres),*
- > *Améliorer l'isolation des bâtiments,*
- > *Récupérer et réutiliser les matériaux liés à la démolition,*
- > *Imposer dans les marchés publics l'utilisation de matériaux réutilisés (enrobés bitumineux cela est possible à 50 %),*

### **zones commerciales/zones logistiques/Friches/Industrie hors des villes**

- > *Réhabiliter les friches pour limiter l'artificialisation des terres agricoles en périphérie,*
- > *Lancer un concours pour intégrer les friches dans la ville (street art, Expo éphémère), dans l'objectif de se réapproprier ces espaces,*
- > *Faciliter le renouvellement urbain des friches, des zones d'activités, du bâti ancien,*
- > *Développer l'écologie industrielle et territoriale dans les zones de même usage (industrielle/commerciale),*

### **Étalement urbain/Habitat périurbain/imperméabilisation/îlots de chaleur**

- > *Améliorer la qualité de la planification du projet urbain,*
- > *Valoriser les zones imperméabilisées avec du photovoltaïque et des circuits de récupération eaux de pluie,*
- > *Préserver les sols naturels, forestiers, agricoles fonctionnels : puits de carbone et stock d'eau (politique foncière forte),*
- > *Verdir les villes et villages (végétalisation, jardins partagés...),*
- > *Proposer des réserves d'eaux pluviales aux propriétaires comme pour les composteurs,*
- > *Mutualiser les services pour contenir l'inflation (coût économique de l'étalement urbain),*

### **Consommation des énergies fossiles**

- > *Développer les énergies renouvelables,*
- > *Développer l'énergie photovoltaïque sur toiture,*
- > *Développer l'image du bois-énergie dans l'agglomération (ressource locale et renouvelable),*

### **Fragmentation des milieux naturels/biodiversité/ressource en eau/forêt**

- > *Préserver les trames vertes et bleues (corridors),*
- > *Cycle de l'eau relier le rural et l'urbain (GEMAPI, eaux pluviales, solidarité du territoire, AEP, assainissement, cours d'eau),*
- > *Accompagner et Soutenir les agriculteurs pour stocker du carbone, préserver la biodiversité,*
- > *Lutter contre l'érosion des sols,*
- > *Préserver et réhabiliter les zones humides,*
- > *Préserver le potentiel carbone (forêt),*
- > *Maintenir des surfaces forestières ainsi que leur entretien,*





- > *Accompagner les propriétaires forestiers à la gestion de leur forêt,*
- > *Développer les puits de carbone,*
- > *Renforcer les espaces naturels (haies ...),*
- > *Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et les valoriser,*
- > *Mettre en place des circuits de randonnée thématique, par exemple la biodiversité,*
- > *Sensibiliser sur le partage du sol et de la propriété,*

#### **Sécurité alimentaire/agriculture**

- > *Engager des actions sur l'agriculture urbaine,*
- > *Favoriser et valoriser les circuits courts,*
- > *Inciter à la consommation locale alimentaire ou non,*
- > *Soutenir les débouchés de proximité,*
- > *Aider à l'installation de maraîcher par l'acquisition et location de terres,*
- > *Accroître la consommation de produits locaux notamment dans les structures publiques (école collège, lycée, EHPAD, hôpitaux),*
- > *Maintenir ou créer des marchés de producteurs : rapprocher les producteurs et les consommateurs afin d'éviter les déplacements et de favoriser la qualité,*
- > *Partager les ressources alimentaires dans et à proximité du territoire,*

#### **Étalement urbain/dépendance à la voiture/augmentation des distances parcourus/Mobilité**

- > *Développer le 0 déplacement,*
- > *Promouvoir les déplacements doux,*
- > *Valoriser les modes de transport alternatif,*
- > *Promouvoir la culture de déplacement alternatif,*
- > *Développer le nombre et la longueur des pistes cyclables,*
- > *Évaluer et Adapter le besoin en transport en vue de leur cohabitation,*

#### **Changement climatique**

- > *Accompagner les entreprises y compris agricole pour s'adapter au changement climatique (bâtiments, mode de production...),*
- > *Sensibiliser aux enjeux du changement climatique.*



## 2/ ATELIER « DESTINATION TEPOS »

Les élus et partenaires ont participé à un atelier « Destination TEPOS », outil participatif permettant de sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique.

Destination TEPOS est composé d'une part de deux plateaux qui matérialisent les consommations d'énergies et les productions d'énergies renouvelables et d'autres part, des cartes qui constituent les potentiels de maîtrise en énergie et de développement des énergies renouvelables.

	1	2	3	4	5	6	
1	Résidentiel				Industrie	Transport de marchandises	
2						Transport de personnes	
3	Transport de personnes		Agriculture				
4							Transport de personnes
5	Transport de personnes						
6							Transport de personnes

Damier maîtrise de l'énergie



Les cartes

	1	2	3	4	5
1	Energie à économiser 2030				
2	Energie à économiser 2030				
3	Energie renouvelable à produire 2030				
4	Energie renouvelable à produire 2030				
5	Energie renouvelable à produire 2030				
6	Energie renouvelable à produire 2030				
7	Energie renouvelable à produire 2030				
8	Energie renouvelable à produire 2030				
9	Energie restante 2030				

Damier TEPOS

L'objectif est de tendre vers l'objectif TEPOS (produire plus d'énergie que le territoire n'en consomme) à l'horizon 2030.



Photo de l'atelier « Destination TEPOS », 28 juillet 2021

#### A) MAITRISE EN ENERGIE

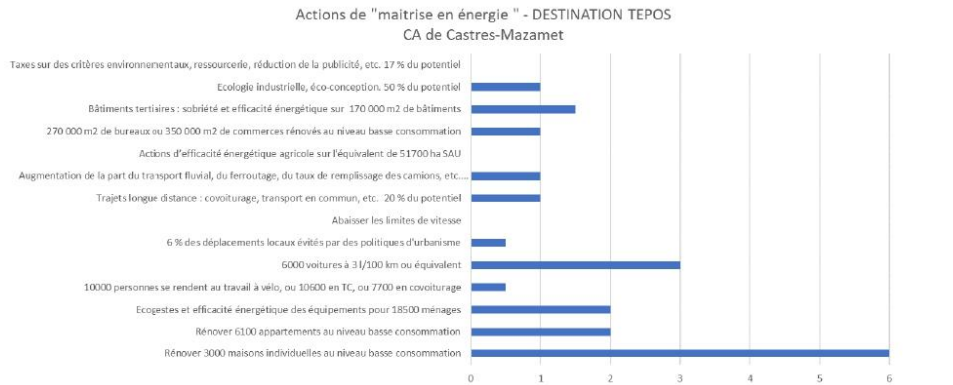
Les participants ont pris place autour du premier plateau matérialisant les consommations énergétiques du territoire de la CA de Castres-Mazamet pour les différents secteurs : résidentiel, tertiaire, transport de personnes, transport de marchandise, industrie, agriculture et les énergies grises. Chaque case du plateau maîtrise en énergie représente 30 GWh.

Les participants avaient à leur disposition différentes cartes/actions « réduction des consommations d'énergie », qu'ils ont positionnées sur un plateau représentant les consommations d'énergies actuelles du territoire par secteur.



Photo de l'atelier « Destination TEPOS » : rendu du damier maîtrise de l'énergie, 28 juillet 2021

Le nombre et la nature des cartes posées sont représentées sur le graphique ci-dessous :



Les participants se sont accordés sur plusieurs typologies d'actions à développer au sein du PCAET:

#### **Résidentiel-Tertiaire :**

- > les actions de sensibilisation aux éco-gestes et réduction des consommations énergétiques notamment dans les secteurs du résidentiel et du tertiaire en raison du faible coût qu'elles induisent vis-à-vis des résultats obtenus. Les actions autour de la maîtrise en énergie (remplacement par des LEDs, abaissement de la puissance, extinction des lampadaires communaux...) des lumières nocturnes sont d'ores et déjà en cours et sont à massifier sur le territoire pour les communes dont les réflexions n'ont pas abouti.
- > La rénovation énergétique notamment auprès des logements locatifs sociaux dans un objectif de réduire la précarité et vulnérabilité énergétiques. La rénovation énergétique des logements locatifs sociaux est d'ores et déjà amorcée par les bailleurs sociaux conduits par des intérêts économiques. La rénovation énergétique réduit la facture des locataires et assure aux bailleurs le versement des loyers.
- > La rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et industriels de grandes superficies, permettant d'amortir les coûts grâce à des économies d'échelles. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) confirme que le potentiel de rénovation est très grand actuellement.

#### **Transports de personnes**

- > Les actions d'efficacité énergétique concernant les véhicules notamment le remplacement des véhicules individuels thermiques par ceux hybrides et électriques pour le transport de personnes et de marchandises. La flotte des véhicules en commun (réseau de bus...) est d'ores et déjà en partie alimentée par ces sources énergétiques.
- > Les participants s'accordent à dire qu'il manque une carte « éco gestes » pour les transports de personnes.

D'autres actions ont fait davantage débat :

**Résidentiel-Tertiaire :**

- > L'efficacité énergétique des bâtiments, compte-tenu de l'investissement important que les dispositifs performants génèrent à l'achat malgré des économies d'énergie et sur la facture sur le moyen et long terme.
- > La massification de la rénovation énergétique des bâtiments du résidentiel individuel. Bien que les potentiels soient importants et que les participants aient massivement actionné ce levier dans le cadre de l'animation, les démarches de rénovation énergétique, pour qu'elles soient efficaces représentent également un coût important qu'il n'est pas forcément possible de supporter pour un ménage fragile.
- > Certains participants se sont exprimés également sur l'importance de rénover les petits commerces mais, encore une fois, le frein économique a été relevé par d'autres. Toutefois, les secteurs touristiques tels que l'hôtellerie ont d'ores et déjà amorcé la rénovation énergétique des logements et locaux, vitrines de leurs activités. Ces actions sont à développer au sein du PCAET.

**Transport de personnes**

- > Le renforcement des transports en commun et le développement ainsi que le covoiturage même si l'agglomération ne porte pas la compétence intéressent les participants mais ne semblent pas des actions faciles à mettre en œuvre. La voiture individuelle reflète encore l'image de la liberté. Il est donc important de faire changer les mœurs et de parvenir également à sensibiliser les usagers.

**Urbanisme :**

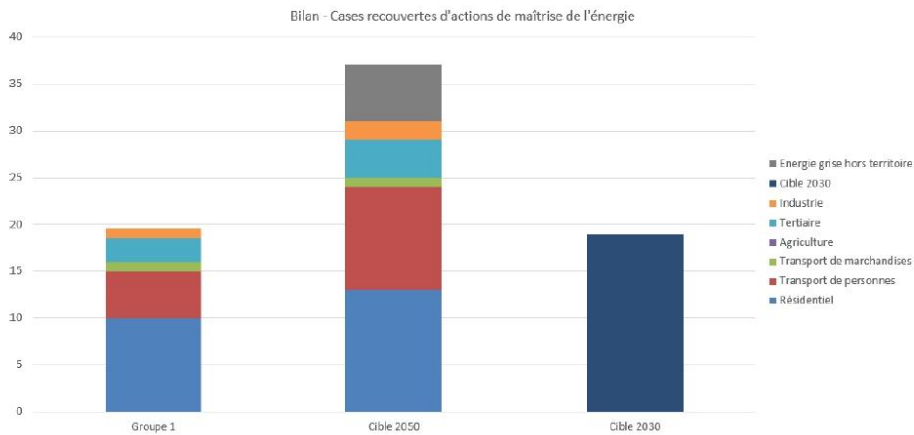
- > Les actions liées à l'urbanisme et aux politiques des « courts distances », qui dans la pratique, sont jugées peu mises en cohérence avec les politiques liées aux mobilités.

Les volets agriculture et énergie grise n'ont pas été développés durant les débats par manque de temps.

**Ainsi, les cartes posées par les participants représentent davantage des actions dans les secteurs du résidentiel et des transports de personnes. Les cartes qui permettent d'ores et déjà d'atteindre la cible en 2030 (réponse aux objectifs Négawatt), participent également à parvenir à l'objectif TEPOS en 2050.**







### B) Développement des énergies renouvelables

Tout d'abord, sur les cases « énergie à économiser 2030 » du damier « ENR » ont été placés les cartes sur la maîtrise de l'énergie positionnées précédemment. L'objectif TEPOS est dans un premier temps assuré par la maîtrise en énergie, et complété dans un second temps par le développement des énergies renouvelables.

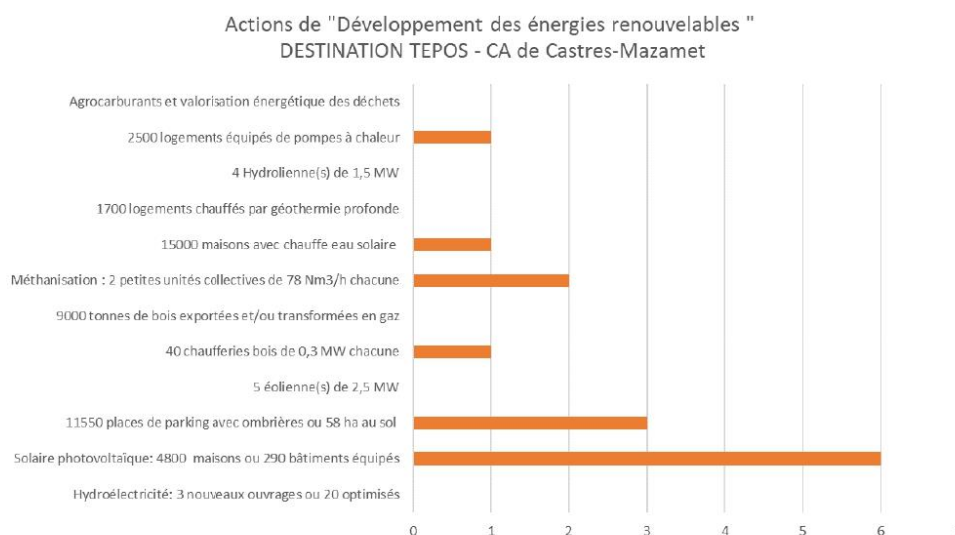
Dans un second temps, les participants avaient à leur disposition différentes cartes/actions « production d'énergies renouvelables », qu'ils ont positionnées sur un plateau représentant l'objectif de production d'énergie à 2030. Les participants avaient la possibilité de développer des stratégies différentes mais toujours en lien avec les ressources du territoire. Les cartes mises à disposition représentaient le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire de la CA de Castres Mazamet.



Photo de l'atelier « Destination TEPOS » : rendu du damier ENR, 28 juillet 2021

Le graphique suivant illustre :

- le mix énergétique en 2030 imaginé par les participants en tenant compte des productions énergétiques déjà existantes en 2017,
- de la stratégie qu'ils ont souhaité développer pour suivre la trajectoire TEPOS en matière de production d'énergies renouvelables.



Il est apparu relativement compliqué pour les participants de se positionner sur le développement des énergies renouvelables. Certaines énergies renouvelables ont fait l'objet d'un consensus :

**Solaire photovoltaïque :**

- > Les actions pour le développement du solaire photovoltaïque, énergies renouvelables qui présentent le plus grand potentiel sur le territoire, ont été massivement choisies par les participants. Le développement du solaire est à privilégier sur les toitures individuelles et en ombrières pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

**Chaufferies-bois :**

Le développement de chaufferies bois présente un bon potentiel sur le territoire matérialisé par la présence d'une carte.

**Hydroélectricité :**

- > L'hydroélectricité ne semble pas présenter de forts potentiels sur le territoire. Les microcentrales sont d'ores et déjà équipées. De plus, l'absence d'aide financière et les impacts écologiques que le développement de l'hydroélectricité engendre, n'ont pas conduit les participants à choisir cette option.



**Eolien :**

> Les participants se sont accordés pour dire que l'éolien, d'ores et déjà bien présent sur le territoire, ne semble plus présenter d'importants potentiels. Aucune carte n'a été posée pour permettre son développement dans le cadre de la stratégie du PCAET.

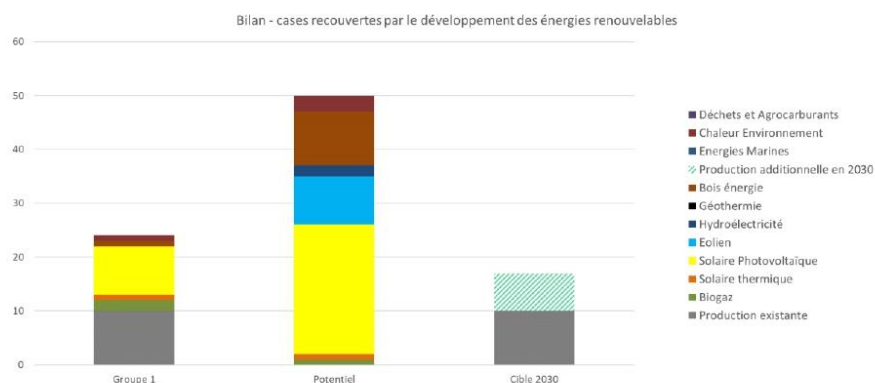
**Méthanisation :**

> La méthanisation : L'unité de méthanisation agricole injecte aujourd'hui le double de sa production initiale de gaz (soit 155 Nm3) ce qui représente près de 14 GWh par an de biométhane injectée. Cette précision a été prise en compte car cette donnée n'avait pas été actualisée. Les participants sont partis du principe qu'une unité de méthanisation de puissance équivalente pourrait être mise en place sur le territoire à horizon 2050 : 2 demi-cartes supplémentaires ont été posées.

**PAC géothermiques :**

> Les avis ont toutefois divergé concernant le développement des PAC géothermiques. Bien qu'une carte ait été posée pour le développement de PAC géothermiques, ces dispositifs ont fait débat autour de la table concernant la complexité de leur développement.

**Le travail sur les énergies renouvelables permet également de remplir la cible 2030 mais ne permet pas d'aller au-delà et de développer le maximum des potentiels du territoire.**



## CONCLUSION

Finalement, la trajectoire de territoire de la CA de Castres-Mazamet, après l'atelier « Destination TEPOS » est représentée ci-dessous :

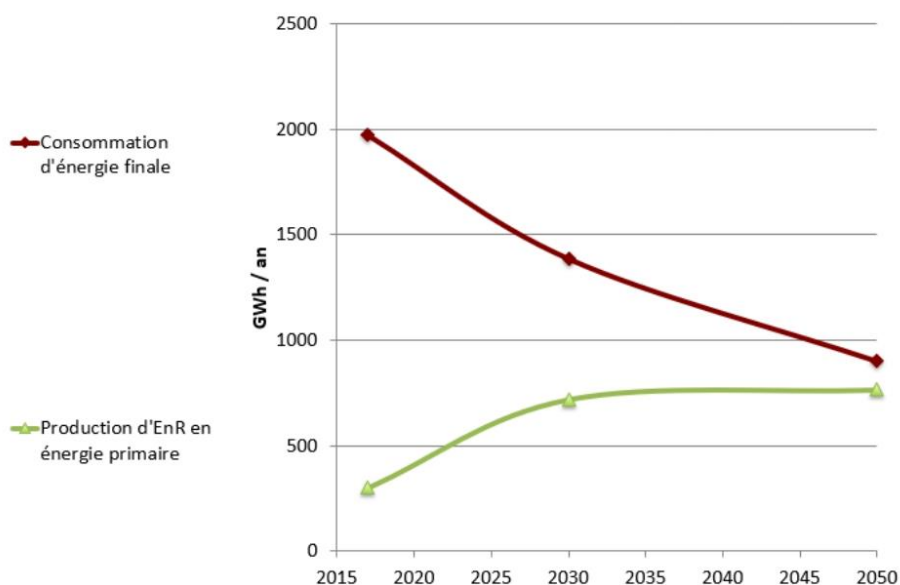
Années	CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE (GWH)	PRODUCTION D'ENR EN ENERGIE PRIMAIRE (GWH )
2017	1972	300
2030	1387	720
2050	902	765

En matière de consommation d'énergie, cela se traduit par une réduction potentielle de :

- 29,6 % d'ici 2030 par rapport à 2017
- 54 % d'ici 2050 par rapport à 2017

En matière de production d'énergie renouvelable, il peut être envisagé de doubler la production par rapport à 2017 (+ 140 % d'ici 2030 et + 155 % d'ici 2050).

Les objectifs énoncés ci-dessus permettent à la CACM de tendre vers une trajectoire TEPOS sans pour autant produire plus d'énergie que le territoire n'en consomme à horizon 2030 et 2050. Cependant, des actions plus ambitieuses pourront éventuellement permettre d'atteindre l'objectif TEPOS.



## **8.2. Questionnaire à destination des communes**



**Recensement des actions de la commune dans le cadre de l'élaboration  
du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté  
d'agglomération de Castres-Mazamet**

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet met en place son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, un questionnaire est réalisé afin de recenser les actions déjà mises en œuvre dans votre commune mais également, celles qui sont menées actuellement et qui le seront dans les prochaines années.

Merci de bien vouloir prendre un peu de temps pour remplir ce questionnaire.

**Objectifs du questionnaire :**

- Recenser les actions de développement durable mises en œuvre dans votre commune
- Avoir une vision concrète des actions en cours ou à mettre en œuvre et qui, alimenteront le futur programme d'actions du Plan Climat

Nom de la commune : .....

Personne en charge du remplissage du questionnaire : .....

Coordonnées : .....

Téléphone / mail : .....

Pour toutes questions ou renseignements : Laura EXILIE, chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial : 05 63 73 50 35

Questionnaire à renvoyer **avant le 30 septembre 2021** à : [laura.exilie@castres-mazamet.com](mailto:laura.exilie@castres-mazamet.com)

### **Maîtrise de l'énergie**

	<b>Réalisé</b>	<b>En cours</b>	<b>A venir</b>
Rénovation de bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travaux de rénovation énergétique des bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Construction de bâtiments peu consommateurs d'énergie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Audits ou études énergétiques sur les bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installation d'équipements économes en énergie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installation de panneaux photovoltaïques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installation de chauffe-eau solaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'un achat groupé d'énergie (au sein de la commune ou des citoyens)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sensibiliser les citoyens aux économies d'énergie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b><u>Autres actions de maîtrise de l'énergie</u></b>			
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### **Mobilité**

	<b>Réalisé</b>	<b>En cours</b>	<b>A venir</b>
Achat de véhicules autres que thermiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Création de pistes cyclables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Création de chemins piétons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Création d'aires de covoiturage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Création d'un service d'autopartage de véhicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en place de vélos en libre-service	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en place de bornes de recharge pour véhicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'actions en faveur des piétons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'actions en faveur du vélo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'actions pour favoriser le covoiturage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sensibiliser les citoyens à des modes de transports alternatifs à la voiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Autres actions sur la mobilité</u>			
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### **Habitat**

	<b>Réalisé</b>	<b>En cours</b>	<b>A venir</b>
Limitier l'étalement urbain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Construction de bâtiments Haute Qualité Environnementale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Reconversion des friches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité de l'air dans l'habitat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Végétalisation du bâti	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Autres actions dans le domaine de l'habitat</u>			
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



### **Sensibilisation et comportement écoresponsable**

	<b>Réalisé</b>	<b>En cours</b>	<b>A venir</b>
Réduction de la consommation énergétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction de la consommation d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction de la consommation de fournitures diverses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Achats publics avec des critères environnementaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement des circuits courts (achats locaux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réutilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recyclage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Autres actions de sensibilisation et de comportement écoresponsable</u>			
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### **Biodiversité**

	<b>Réalisé</b>	<b>En cours</b>	<b>A venir</b>
Préservation des paysages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préservation de la faune et la flore locale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plantations d'arbres et/ou de haies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préserver la ressource en eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Autres actions sur la biodiversité</u>			
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### **Santé et environnement**

	Réalisé	En cours	A venir
Préservation de la qualité de l'air (intérieur et extérieur)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion raisonnée des espaces verts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alternatives aux pesticides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutter contre les perturbateurs endocriniens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutter contre les plantes exotiques envahissantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Autres actions sur la santé et l'environnement</u>			
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### **Agriculture**

	Réalisé	En cours	A venir
Mise en place de circuits courts alimentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Repas issus de l'agriculture biologique locale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installations de jardins partagés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nouveaux modes de cultures agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Autres actions sur l'agriculture</u>			
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### **Protection des données - RGPD**

Les informations recueillies dans le cadre de ce questionnaire font l'objet d'un traitement destiné à l'élaboration du Plan Climat de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM). Seul le service en charge de l'environnement peut accéder à ces données. La collecte de ces données est fondée sur l'exécution de la compétence « Environnement » de la CACM.

Elles seront conservées pendant la durée de 5 ans.

Conformément à la législation applicable sur la protection des données personnelles, vous disposez de droits d'accès, d'opposition, de limitation, de rectification et à la portabilité sur les données vous concernant ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) pour plus d'informations). Pour exercer ces droits ou pour toute question, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) : [dpo@castres-mazamet.com](mailto:dpo@castres-mazamet.com). Si vous estimez, après nous avoir contacté la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez, à tout moment, saisir l'autorité de contrôle, la CNIL.



### **8.3. Compte rendu du Forum Energie Climat du 17 novembre 2021**



**COMPTE RENDU DU FORUM ÉNERGIE CLIMAT  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-  
MAZAMET**


Mercredi 17 novembre 2021  
De 9h00 à 13h00  
Espace du Thirondel, Pont de Larn





## Table des matières

Rappel des objectifs du Forum Énergie Climat .....	3
Les points à l'ordre du jour .....	3
• Lancement du Forum Énergie Climat .....	3
• Présentation du Plan Climat .....	3
• Présentation des ateliers de travail de la matinée .....	3
• Restitution des ateliers de travail .....	4
Atelier « Eau, air, biodiversité et santé » .....	4
Atelier « Agriculture et alimentation » .....	5
Atelier « Habitat et économies d'énergie » .....	5
Atelier « Energies renouvelables » .....	6
Atelier « Aménagement et cadre de vie » .....	6
Atelier « Mobilité » .....	7
Atelier « Déchets et économie circulaire » .....	8
Atelier « Transversal » .....	8
• Vote des participants.....	10
• Bilan sur la participation au Forum Énergie Climat.....	11
Annexe 1 : Liste des actions ayant fait l'objet de vote par les participants .....	13
Annexe 2 : Liste des autres actions présentées .....	15
Liste des participants .....	16





## Début du Forum Énergie Climat à 9h00

\*\*\*

### Rappel des objectifs du Forum Énergie Climat :

- Comprendre le PCAET, les enjeux et permettre à chacun de devenir acteur du projet
- Identifier les actions les plus pertinentes pour les acteurs du territoire pouvant intégrer la stratégie du PCAET
- Identifier les partenaires pouvant porter les actions intégrant le PCAET et formaliser les premières fiches actions

### Les points à l'ordre du jour

- Lancement du Forum Énergie Climat

Le Forum a été lancé officiellement par le Maire du Pont de Larn, Monsieur Christian CARAYOL.

Madame Nathalie DE VILLENEUVE, Conseillère déléguée au Plan Climat, a également pris la parole en rappelant les enjeux du Forum Énergie Climat et son importance pour la suite du PCAET. En effet, il a été souligné l'importance de la mobilisation de tous les acteurs du territoire pour l'élaboration des actions et la mise en œuvre du Plan Climat.

- Présentation du Plan Climat

Laura EXILIE, en charge du Plan Climat a rappelé les principaux objectifs du Forum Énergie Climat ainsi que le calendrier de réalisation du PCAET de la CACM. L'adoption du PCAET est prévu à l'automne 2022 et avec une mise en œuvre concrète des actions pendant 6 ans.

Le diagnostic du Plan Climat a été présenté aux participants sous forme de quizz. Les participants ont pu répondre aux 6 questions du quiz grâce à des cartons de vote en répondant « vrai » ou « faux ».

La stratégie du Plan Climat a été également présentée. Cette stratégie, bâtie autour de 4 axes, reflète les lignes directrices du Plan Climat et surtout, détermine les axes de travail des fiches actions des partenaires au cours du forum.



- Présentation des ateliers de travail de la matinée

Le Forum Énergie Climat a été conçu afin que les participants puissent échanger et apporter des éléments de réponses concrètes dans leurs compétences respectives. Les participants ont été répartis 8 tables rondes :



Les ateliers de travail ont été réalisés en 2 temps.

1<sup>er</sup> temps : Pour chacune des thématiques, des actions ont été proposées et soumises à débat entre les participants qui ont pu par ailleurs, modifier les intitulés proposés ou proposer de nouvelles actions.

2<sup>ème</sup> temps : Suite aux échanges préalables, les participants ont rédigé des fiches actions en complétant des champs spécifiques.



Le support de présentation est joint à ce compte rendu et reprend en détail les points énoncés.


- Restitution des ateliers de travail

A l'issu des travaux, une synthèse a été faite par un rapporteur pour chacune des thématiques et notamment les actions qui ont fait consensus ou débat.

**Atelier « Eau, air, biodiversité et santé »**

Ce qui a fait consensus, c'est d'avoir un territoire en bonne santé, avec des écosystèmes préservées, fonctionnels voire même recréés notamment en ville : par exemple par la mise en place de vergers, des jardins en ville, d'avoir des jardins partagés ou des jardins familiaux.

Egalement avoir de la biodiversité qui va devoir être fonctionnelle et diversifiée : on parle essentiellement de l'eau, et d'avoir des liens entre les territoires sur l'eau potable et l'assainissement. Il y a également tout ce qui concerne les milieux naturels, les zones humides et tout ce qui est en lien avec l'eau. Et également, l'Homme : c'est-à-dire l'Homme, son action sur tous les écosystèmes, la biodiversité et aussi sur l'air. Il faut également avoir en tête toutes



ces sources et que, si on les améliore, on va tendre vers une prise de conscience et que, forcément le territoire sera en meilleure santé et par conséquence, que l'homme sera également en meilleure santé.

L'action qui a été la plus discutée est l'action 1 qui était au départ « planter des arbres ». Cette action consiste à contribuer à la séquestration carbone la préservation de la biodiversité. Sur cette action, nous avons supprimé la notion de planter des arbres car, nous avons trouvé le terme trop réducteur. En effet, c'est plutôt « contribuer à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité » car on le sait conserver, gérer les espaces verts eux même. Un espace naturel peut être la forêt, les espaces agricoles, les espaces autour des bassins de vie, et c'est aussi ramener la nature en ville. Tout ceci permettrait d'améliorer la qualité de l'air également.

#### **Atelier « Agriculture et alimentation »**

L'axe fort de cet atelier rejoint l'axe de travail sur l'atelier « Eau, air, biodiversités et santé » notamment sur la séquestration carbone qui est d'ailleurs un axe majeur sur le PCAET avec l'action « connaître et sensibiliser sur le potentiel de stockage carbone des espaces agricoles et forestiers ». L'objectif principal étant d'identifier le potentiel de stockage carbone sur le territoire et ensuite la mise en place d'actions pour augmenter ce stockage carbone.

Plusieurs actions ont été proposées telles que les marchés de producteurs, le drive fermier « clic and collect » ... Toutes ces idées peuvent être regroupées dans la fiche action : « soutenir l'agriculture locale et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial » qui lui-même se déclinera en plusieurs fiches actions. Ce projet permettrait de fédérer les acteurs, d'augmenter l'approvisionnement, d'avoir des débouchés locaux pour la restauration collective, la distribution ou les producteurs.


Un autre axe fort qui s'est dégagée concerne la sensibilisation du public au manger local et de qualité avec des actions en direction de différents publics.

#### **Atelier « Habitat et économies d'énergie »**

La première action de cet atelier qui a semblé la plus importante concernait notamment la cartographie du parc résidentiel individuels et collectifs afin d'avoir un état des lieux. La rénovation de l'habitat est une action assez importante avec un fort impact sur la consommation d'énergie et des gaz à effet de serre.


De plus, une action sur la réglementation sur l'éclairage public a été proposée. Les discussions ont plutôt permis de s'accorder sur le fait qu'il faudrait s'assurer de sa bonne mise en œuvre afin de diminuer la consommation d'énergie.

La 3ème action concerne l'accompagnement des habitants sur les projets de rénovation avec l'entité Tarn Renov'Occitanie. Il est apparu judicieux de mieux communiquer sur cette entité pour faire ressortir le maximum de projets.



Une autre action qui est apparue plus complexe concernait la compilation toutes les demandes des aides financières par le biais des certificats d'économies d'énergie (CEE). Les CEE sont « touffus » et concernent beaucoup de monde : le groupe a eu du mal à cibler comment on pourrait mettre en place ce type d'action.





Une idée intéressante sur le recours aux matériaux bio sourcés et locaux où, il serait judicieux de mener en amont un état des lieux et ensuite à une action un peu plus politique pour créer de la demande et permettre à la filière de se développer pour le futur.

Sur la partie habitat, il serait judicieux de mettre en avant les énergies renouvelables comme la filière bois mais aussi la filière photovoltaïque avec des projets d'autoconsommation collective qui permettraient d'alimenter des quartiers ou un ensemble de logements.

Le secteur de l'habitat est un secteur très consommateur d'énergie et toutes ces actions pourraient avoir un grand impact.

#### **Atelier « Energies renouvelables »**

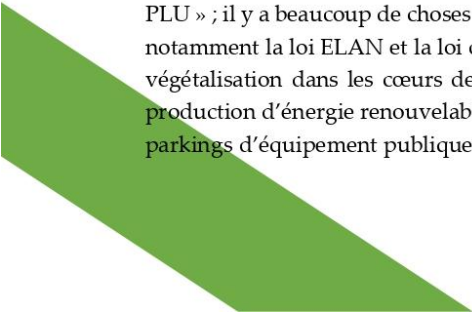
Sur les énergies renouvelables, il y a eu un consensus sur l'action visant à « réaliser une cartographie du potentiel » afin de bien identifier le potentiel du territoire sur le développement des énergies renouvelables. Cette action doit être menée au préalable et avant de mener tout type de projet mais également, de définir un travail de priorisation de ces actions.

La deuxième action prioritaire serait de communiquer sur les énergies renouvelables car en effet, ce qui manque, c'est le partage d'expériences, la mise en relation des différents partenaires et le besoin de communication pour créer dans les communes un terrain favorable au développement des énergies renouvelables. Cela est une priorité pour pouvoir avoir un bon accompagnement et une bonne acceptation des projets afin qu'il y ait une bonne synergie qui se mette en place. De plus, il faudrait innover sur le partenariat public-privé, sur le partage des données. En effet, le secteur privé dispose de beaucoup de données sur le potentiel de développement des énergies renouvelables. Il faudrait innover sur la manière de se mettre en relation entre partenaires publics et privés pour partager ces données sans perdre trop de temps lors des études qui sont très longues alors que la donnée existe et qu'elle peut être partagée.


#### **Atelier « Aménagement et cadre de vie »**

Au cours de cet atelier 6 fiches actions ont été élaborées.

La première concernait en l'amélioration et la prise en compte de la mobilité dans les documents de planification (PLU, SCoT...). Pour améliorer cette prise en compte, cela pourrait passer notamment par le fait d'attribuer un bonus de densité, d'améliorer la prise en compte des schémas directeurs des liaisons douces à l'échelle de l'agglomération afin d'assurer une cohérence à l'échelle communale ; renforcer l'attractivité autour des pôles d'échanges multimodaux, d'améliorer l'offre de transport collectif sur le territoire pour mettre en place des placements réservés dans les documents d'urbanisme.



La seconde fiches action « favoriser la prise en compte des enjeux et énergie climat dans les PLU » ; il y a beaucoup de choses qui sont induites au travers de la réglementation en vigueur notamment la loi ELAN et la loi climat et résilience. Un élément évident serait de favoriser la végétalisation dans les cœurs de ville dans le but d'améliorer l'espace public ; favoriser la production d'énergie renouvelables (centrales hydroélectriques, ombrières de parking sur les parkings d'équipement publiques) ; d'intégrer voire dépasser les obligations fixées par la loi



climat et résilience et faciliter les communes à mettre à jour et faire évoluer leurs documents d'urbanisme.

La 3ème fiche action « favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLH » concerne le fait d'agir sur la réduction de la vacance. Cela pourrait être notamment réalisé via un accompagnement financier complémentaire par rapport à ce qui existe actuellement sur la rénovation énergétique du parc privé.

La 4ème fiche action concerne le développement de projets d'aménagement durable dans les quartiers : on pense notamment à la mise en place de jardins partagés dans les quartiers, de composteurs collectifs, faciliter et inciter à la végétalisation et aussi, d'améliorer les liaisons douces dans les quartiers entre eux.

Pour l'action « inciter les opérateurs à développer le tourisme durable », nous avons eu l'idée de développer un plan vélo structuré, d'affirmer le rôle de l'agglomération dans le tourisme vert, mieux anticiper l'implantation de projets liés au tourisme durable et faciliter les conditions de recevabilité sur le territoire car aujourd'hui, il n'est pas évident de faire émerger des projets de tourisme durable d'attractivité et hébergement. Egalement, adapter la capacité d'accueil en termes de tourisme durable sur le territoire ; améliorer l'offre de contenu touristique et d'hébergement en lien avec le développement durable et le tourisme vert et mieux référencer les hébergeurs.

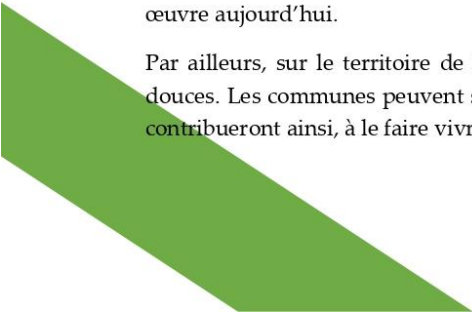
La dernière action concerne l'aménagement des infrastructures notamment le développement de liens végétaux dans les chaussées neuves à refaire, l'utilisation de matériaux de construction et les réemployer ; en effet, il y aurait un impact fort sur le transport du matériel pour les acheminer sur le site des chantiers ; développer les acheminements des eaux pluviales et intervenir dans la limitation des fuites dans le réseau d'eau potable.

#### **Atelier « Mobilité »**

Sur la mobilité, il y a de nombreuses choses qui existent, qui sont en cours ou bien qui sont à continuer à développer.

Sur la circulation douce, ce qui est important c'est de continuer à sensibiliser le public à l'utilisation et à la pratique du vélo. Cela passe notamment par la mise en place des infrastructures dédiées à l'utilisation du vélo en site propre et de manière sécurisée.

En ce qui concerne le transport routier, les transports publics et la circulation de bus mais aussi le transport des déchets ménagers au sein de l'agglomération, il serait intéressant de travailler sur les nouvelles énergies possibles de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'avoir un impact assez rapidement sur l'environnement. Il y a de nombreuses solutions qui existent et qui ont émergé dans cet atelier de travail qui permettront d'amorcer tout cela à travers ces fiches actions et également au travers tout ce que l'agglomération met déjà en œuvre aujourd'hui.



Par ailleurs, sur le territoire de l'agglomération, il existe un schéma directeur des liaisons douces. Les communes peuvent solliciter l'agglomération pour mettre à jour ce document et contribueront ainsi, à le faire vivre comme on le fait aujourd'hui via ce forum énergie climat.

### Atelier « Déchets et économie circulaire »

Le domaine des déchets est assez vaste ; d'ailleurs il y a de nombreuses réglementations en cours d'évolution dans les années à venir. En effet, l'année prochaine nous passerons à l'extension des consignes de tri, ensuite à la généralisation du tri pour tout le monde.

L'idée principale était de voir comment fédérer les acteurs économiques entre eux sur l'économie circulaire. Dans cet atelier, nous avons pensé à la sensibilisation des structures associatives et des entreprises pour essayer de leur faire intégrer les principes d'écoresponsabilité. En effet, il existe de nombreux labels déjà existants telles que « entreprise zéro déchet », le réseau des répar'acteurs et des écogestes d'entreprises pour réduire les déchets ou de mobiliser d'autres ressources.

Une autre action consiste à développer une stratégie de l'économie circulaire afin de réduire les déchets du monde économique. Cela consisterait à faire un diagnostic afin de voir les gisements et voir vers quoi on peut tendre et réduire. Par rapport à cela, il existe des outils et réglementaires, tel que la séparation des bio-déchets qui va arriver prochainement, également le décret dit « cinq flux » qui consiste à séparer les déchets pour mieux les recycler ensuite.

La troisième action concerne la prise en charge des déchets ; c'est un sujet qui est vaste et très important car sur les ordures ménagères, il y a encore un travail important pour les réduire. Sur la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, sont produits 250 kilos par an et par habitant et dans l'idéal, il faudrait tendre vers les 200 kilos soit 50 kilos à réduire. Cela peut passer par la mise en place d'actions telles que : sensibiliser la population à la réduction des déchets car le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas. Il faudrait voir comment réduire les déchets au quotidien. Nous avons pensé à d'autres types d'animations qui pourrait aller dans ce sens pour le grand public notamment des débats, des applications pour évaluer sa propre production de déchets pour mieux agir au quotidien sur la réduction des déchets ainsi que le compostage qui permet, de détourner de la poubelle les biodéchets car ¼ des déchets sont des restes de repas. Autres éléments à savoir, c'est que l'on peut ouvrir les déchetteries aux associations telles que les recycleries pour récupérer des objets et favoriser le réemploi.

La dernière action consisterait à trouver des matériaux locaux : nous avons pensé au réemploi notamment grâce à la création d'une matériauthèque pour des entreprises ou des particuliers qui ont des matériaux superflus tels que le bois, du placo, etc.... et qui pourrait être mis à disposition d'autres entreprises ou des particuliers qui en auraient besoin : c'est quelque chose qui existe par ailleurs et qui est faisable.


Nous avons également pensé à une bourse de ressources qui pourrait être aussi intéressante et envisageable. Deux autres actions ont été rédigées et qui sont des déclinaisons de tout ce que l'on a évoqué auparavant.

De nombreuses choses existent sur le territoire et qui serait nécessaire de promouvoir et de valoriser pour les prochaines années.

### Atelier « Transversal »

De nombreuses choses ont été évoquées lors de cet atelier.





Une première action consistant à communiquer et à sensibiliser sur le PCAET mais également, orienter cette communication vers le public cible type : les scolaires, des partenariats publics et privés.


Egalement, créer des clubs RSE d'entreprises afin de les sensibiliser et les associer afin d'avoir des retours d'expériences sur des actions menées voire même une mutualisation de certains moyens comme sur l'économie circulaire par exemple. En termes de stratégie sur la Communauté d'agglomération, il serait également intéressant de s'interroger sur la politique de développement économique des entreprises et de donner une priorité aux actions en faveur de la transition écologique et le développement durable d'une manière générale.

Une action de sensibilisation auprès des clubs sportifs également dans le cadre de l'attribution de subventions en mettant par exemple des critères verts. Ce type d'action a déjà été menée notamment par la ville de Castres via des chartes de bons usages des équipements par les associations sportives.

Une autre action vis-à-vis du grand public qui, leur permettrait d'auto-évaluer leur empreinte écologique en commençant tout d'abord par les sensibiliser. En effet, il faut savoir que l'évaluation est quelque chose de très difficile à faire, ainsi que l'identification des points forts et des points faibles. Sur les points faibles, on peut s'interroger sur la réponse que peut apporter la Communauté d'agglomération ainsi que les partenaires. Par exemple, une personne qui aurait beaucoup de déplacements à faire, l'idée serait de proposer une politique en faveur de la mobilité douce, les transports gratuits qui sont mis en place sur le territoire. En conclusion, disposer de quelque chose qui permettrait de répondre localement à l'intérêt d'une personne sans pour autant rester sur des questionnaires type. On a pensé notamment à la mise en place d'une application qui permettrait d'apporter des conseils et des solutions clés en main pour le territoire.

Une autre idée qui a été suggérée au niveau interne, c'est que la Communauté d'agglomération elle aussi mesure son empreinte écologique et de mieux orienter ses choix vers une perspective de transition écologique. Pour ce faire, et par rapport à des retours d'expérience d'autres collectivités, il pourrait être intéressant de réfléchir à la mise en place d'un budget vert avec une priorisation des dépenses qui sont réalisées et pour savoir leur impact : si il est neutre, favorable, ou très défavorable. Cela fait partie des critères de choix politiques qui peuvent être présentés aux élus avec une évaluation et d'une critérisation.

Ce qui peut être également fait dans le cadre des marchés publics, serait par exemple d'imposer à nos prestataires des matériaux recyclés ou de mettre des critères verts dans les marchés publics.



Egalement, pour permettre de créer une dynamique au niveau local, il pourrait être également intéressant de consacrer une enveloppe de la Communauté d'agglomération sur les budgets participatifs. Cela pourrait être, par exemple, en créant un cahier des charges pour permettre d'avoir des critères écologiques et de façon que ce soit un appel à projet local, soit vis-à-vis des associations soi-même via des citoyens qui auraient des initiatives intéressantes. Cette action plutôt simple peut également avoir un impact assez fort sur les enjeux environnementaux.



- Vote des participants

Au final, 56 actions ont été répertoriées, 11 nouvelles actions ont été proposées.

Après la restitution, l'ensemble des travaux des groupes ont été affichés. Les participants ont été amené à voter pour les 3 actions prioritaires selon eux à mener sur le territoire. 34 actions ont fait l'objet de vote par les participants. La liste de ces 34 actions est jointe en annexe.

Après traitement et analyse, les actions qui ont recueilli le plus de vote par thématique sont :

THÉMATIQUE	Les actions proposées	Vote
Agriculture et alimentation	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projets alimentaire de territoire (PAT)	12
Habitat et économie d'énergie	Action 1 : Cartographier l'état du parc résidentiel et collectif pour massifier la rénovation de l'habitat ( <i>nouvel intitulé</i> )	11
Energies renouvelables	Action 1 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	9
Eau, air, biodiversité et santé	Action 1 : Contribuer à la séquestration et à la préservation de la biodiversité ( <i>nouvel intitulé</i> )	6
Mobilité	Action 7 : Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal (Castres à Mazamet via Caucalières; Castres à Mazamet via Augmontel ; Navès à Castres)	6
Cadre de vie et aménagement	Action 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU	5
Autres - Transversal	Action 10 : Mettre en place un budget Vert ( <i>nouvelle action</i> )	5
Déchets et économie circulaire	Action 1 : Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire et des associations ( <i>nouvel intitulé</i> )	4

\*\*\*

Fin du Forum Énergie Climat à 13h00

- Bilan sur la participation au Forum Énergie Climat

Taux de participation : 91,8 %

53 personnes attendues au Forum :

- 49 personnes présentes au Forum (dont 3 animatrices) et
- 4 participants excusés

49 participants inscrits dont :

- 45 participants répartis sur les tables rondes
- 4 participants excusés

Nombre de participants par atelier

Les participants ont été répartis équitablement entre les différentes tables rondes. Les structures présentes sur les tables rondes :

- **Agriculture et alimentation :**

Arbres et Paysages Tarnais, Chambre d'agriculture du Tarn, ville de Labruguière, CACM – Médiathèques, commune de Boissezon, cuisine centrale de Castres

- **Cadre de vie et aménagement :**

ville de Castres, SCOT Autan et Cocagne, EPF de Castres-Mazamet, ville de Mazamet, SCOT/CACM

- **Déchets et économie**

**circulaire :** CACM (Service Environnement et Gestion des Déchets), ville de Castres, Recyclerie La Belle Récup, TRIFYL, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn

- **Eau, air, biodiversité et santé :**

Conseil Départemental du Tarn, CPIE des Pays Tarnais, CACM (Service Environnement et Gestion des Déchets), Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, Hôpital du Pays d'Autan

- **Energies renouvelables :**

EDF Hydro Une rivière un territoire, Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, commune de Noailhac, Total Energies, Service Patrimoine et Maîtrise de l'Energie de la Ville de Castres, Coriance Agence Sud-Ouest, commune d'Aiguefonde

- **Habitat et économies d'énergie :**

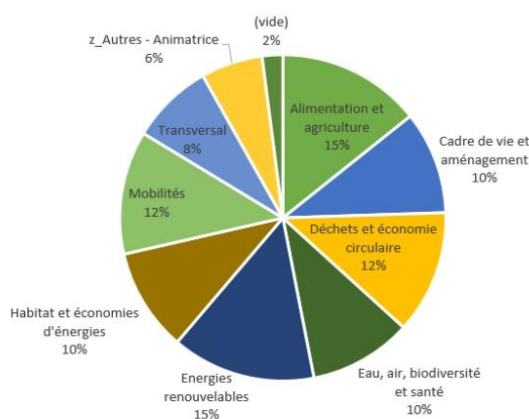
Coriance Agence Sud-Ouest, Direction des Equipements Sportifs et Patinoire CACM, Service Patrimoine et Maîtrise de l'Energie de la Ville de Castres, ENEDIS, ville de Mazamet

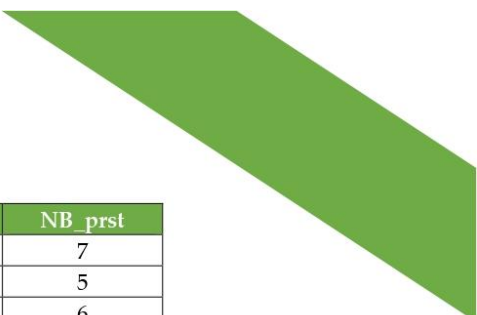
- **Mobilités :**

Lycée Notre Dame, ville d'Aussillon, CACM/Libellus, Aéroport Castres-Mazamet, GRDF, EDF


- **Transversal :**

Ville de Castres, DDT du Tarn, Direction des Finances





Étiquettes de lignes	NB_prst
Alimentation et agriculture	7
Cadre de vie et aménagement	5
Déchets et économie circulaire	6
Eau, air, biodiversité et santé	5
Energies renouvelables	7
Habitat et économies d'énergies	5
Mobilités	6
Transversal	4
z_Autres - Animatrice	3
(vide)	1
<b>Total général</b>	<b>49</b>



**Annexe 1 : Liste des actions ayant fait l'objet de vote par les participants**

THÉMATIQUE	Les actions proposées	Chgmt intitulé ou nvelle action	Vote	
Agriculture et alimentation	Action 1 : Aider ou soutenir les agriculteurs à adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	non	7	
Agriculture et alimentation	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projets alimentaire de territoire (PAT)	non	12	action phare
Agriculture et alimentation	Action 7 : Installer de façon pérenne un drive-fermier ainsi qu' un réseau de "clic and collect" sur le territoire	à regrouper	2	
Agriculture et alimentation	Action 8 : Encourager les installations d'apiculteurs pour le renouvellement des générations et ainsi contribuer à l'approvisionnement de proximité, l'ouverture des espaces/paysages et le stockage carbone	Nouvelle action	2	
Eau, air, BV et santé	Action 1 : Contribuer à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	Nouvel intitulé	6	action phare
Eau, air, BV et santé	Action 2 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)	non	3	
Mobilité	Action 1 : Étudier l'opportunité d'acquérir des véhicules (vélos assistance électriques, véhicules légers, utilitaires) propres (gaz, électriques, hydrogène)	non	2	
Mobilité	Action 2 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	non	2	
Mobilité	Action 3 : Déployer des bornes de charge sur le territoire de la CACM	non	1	
Mobilité	Action 4 : Renouveler progressivement le parc de bus vers un parc roulant à d'autres énergies alternatives avec suppression du diesel à horizon 2030	non	2	
Mobilité	Action 5 : Mettre en place des solutions innovantes de logistique urbaine et création d'un centre dédié à la logistique du dernier kilomètre	non	1	
Mobilité	Action 6 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	non	1	
Mobilité	Action 7 : Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal (Castres à Mazamet via Caucaillères; Castres à Mazamet via Augmontel ; Navès à Castres)	non	6	action phare
Cadre de vie et aménagement	Action 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU	non	5	action phare
Cadre de vie et aménagement	Action 4 : Développer une ou plusieurs actions d'aménagement durable dans tous les projets de quartiers	non	1	
Cadre de vie et aménagement	Action 5 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	non	2	

Page 13 sur 21

Habitat et économie d'énergie	Action 1 : Cartographier l'état du parc résidentiel et collectif pour massifier la rénovation de l'habitat	Nouvel intitulé	11	action phare
Habitat et économie d'énergie	Action 2 : S'assurer du respect de la réglementation de l'éclairage public grâce à une solution d'éclairage public permettant le suivi des points de livraisons	Nouvel intitulé	4	
Habitat et économie d'énergie	Action 4 : Établir un plan d'action pour mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) afin d'entreprendre des programmes d'économie d'énergie	non	2	
Habitat et économie d'énergie	Action 5 : Sensibiliser et développer aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux	Nouvel intitulé	1	
Habitat et économie d'énergie	Action 7 : Développer l'autoconsommation collective à base de production photovoltaïque	Nouvelle action	4	
ENR	Action 1 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	non	9	action phare
ENR	Action 2 : Communiquer sur les ENR	Nouvel intitulé	1	
ENR	Action 3 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	non	6	
ENR	Action 4 : Recensement des toitures disponibles à l'échelle du territoire et mutualiser les installations	Nouvel intitulé	5	
Déchets et économie circulaire	Action 1 : Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire et des associations	Nouvel intitulé	4	action phare
Déchets et économie circulaire	Action 2 : Élaboration d'une stratégie de développement économique s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire	non	3	
Déchets et économie circulaire	Action 3 : Élaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	non	3	
Déchets et économie circulaire	Action 4 : Développer /sensibiliser aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux ainsi que le réemploi	Nouvel intitulé	2	
Autres - TRANSVERSAL	Action 1 : Suivre et évaluer la mise en œuvre des PCAET à l'échelle de la CACM	Nouvel intitulé	1	
Autres - TRANSVERSAL	Action 3 : Mobiliser les financements internes et externes pour mener les actions du PCAET	non	1	
Autres - TRANSVERSAL	Action 5 : Permettre aux habitants d'auto-évaluer son empreinte écologique ou carbone via un questionnaire en ligne et qui donne des conseils et des solutions	Nouvel intitulé	1	
Autres - TRANSVERSAL	Action 9 : Créer un club RSE	Nouvelle action	4	
Autres - TRANSVERSAL	Action 10 : Mettre en place un budget Vert	Nouvelle action	5	action phare

Page 14 sur 21

Annexe 2 : Liste des autres actions présentées

THÉMATIQUE	Les actions proposées	Chgmt intitulé ou nouvelle action	Vote
Agriculture et alimentation	Action 2 : Organiser des marchés de producteurs afin de mettre en valeur l'agriculture locale et favoriser les circuits courts alimentaires	à regrouper avec action 4 "PAT"	
Agriculture et alimentation	Action 3 : Mettre en place de l'agriculture urbaine sur le territoire	à supprimer	
Agriculture et alimentation	Action 5 : Organiser une fête sur l'alimentation	à regrouper avec action 4 "PAT"	
Agriculture et alimentation	Action 6 : Connaître /sensibiliser sur les potentiels de stockage carbone des espaces agricoles et forestiers	non	
Eau, air, BV et santé	Action 3 : Favoriser le recours aux carburants alternatifs pour réduire les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air	non	
Eau, air, BV et santé	Action 4 : Participation à un programme de suivi de la biodiversité de type Urbaflora en collaboration avec le Conservatoire Botanique National ou un Atlas de la Biodiversité avec l'Office Français de la Biodiversité	non	
Eau, air, BV et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	non	
Eau, air, BV et santé	Action 6 : Santé et environnement	Nouvelle action	
Mobilité	Action 8 : Inciter au transfert modal	Nouvelle action	
Cadre de vie et aménagement	Action 1 : Améliorer la prise en compte de la mobilité dans les documents de planification	non	
Cadre de vie et aménagement	Action 3 : Intégrer les enjeux climat, air, énergie dans le PLH	non	
Cadre de vie et aménagement	Action 6 : Améliorer la qualité des infrastructures	Nouvelle action	
Cadre de vie et aménagement	Action 7 : Développer la qualité des paysages	Nouvelle action	
Habitat et économie d'énergie	Action 3 : Mieux communiquer à l'échelon local (plaquette, sites internet...) sur les services de la rénovation de l'habitat	Nouvel intitulé	
Habitat et économie d'énergie	Action 6 : Etablir un état des lieux pour référencer les acteurs locaux en matériaux biosourcés	Nouvelle action	
Déchets et économie circulaire	Action 5 : Entreprises durables et associations	Nouvelle action	
Déchets et économie circulaire	Action 6 : Sensibilisation du grand public	Nouvelle action	
Autres - TRANSVERSAL	Action 2 : Communiquer et sensibiliser sur le plan climat et favoriser une communication entre les collectivités	à regrouper avec action 4 "Programme événementiel"	
Autres - TRANSVERSAL	Action 4 : Déployer un programme évènementiel sur le plan climat	non	
Autres - TRANSVERSAL	Action 6 : Tendre vers une collectivité vertueuse qui compense intégralement les consommations énergétiques de l'ensemble de ses activités afin d'atteindre l'autonomie énergétique	non	
Autres - TRANSVERSAL	Action 7 : Soutenir un écoprojet associatif par axe stratégique (appel à contribution, jury, plafond aide)	non	
Autres - TRANSVERSAL	Action 8 : Inciter les associations et les clubs sportifs à intégrer les bonnes pratiques environnementales dans leur fonctionnement et leurs manifestations	non	



## Liste des participants

### Relevé de présence

Présents	49
Excusés	34
Absents	145

### Etaient présents :

Madame AILLOT Elodie	Even Conseil	
Monsieur Olivier ALBERT	Direction des Equipements Sportifs et Patinoire	Directeur des équipements sportifs et de loisirs
Monsieur Michel BERBESSOU	MAZAMET	Conseiller Municipal Délégué
Monsieur Bruno BLAISE	SCOT	Chargé de mission SCOT
Madame Marie-Françoise BLANC	AIGUEFONDE	Conseillère communautaire 1ère adjointe au Maire d'Aiguefonde
Madame Carole BOU	Chambre d'agriculture du Tam	Chargée de l'animation des territoires et relations avec les usagers Chargée du développement territorial
Monsieur Philippe BOUSQUET	Cuisine centrale de Castres	Directeur
Monsieur Christophe BRAS	GRDF	Conseiller Collectivités Territoriales
Madame Jacqueline CABROL	BOISSEZON	Maire de Boissezon
Madame Elodie CALMELS	Service Environnement et Gestion des Déchets	Responsable Maintenance, Prévention et Ingénierie
Madame Nathalie de VILLENEUVE	CASTRES	Elue référent PCAET Adjointe au Maire de Castres
Monsieur Arnaud DELANDE	Coriance Agence Sud Ouest	Chargé d'affaires
Madame Delphine ESTRAGNAT	Direction des Finances et des Equipements Sportifs	Responsable du service des Finances communautaire
Madame Laura EXILIE	Service Développement Durable	Chargée de mission PCAET
Madame Laureen FOSSE	Hôpital du Pays d'Autan	Attaché d'Administration Hospitalière
Madame Sophie GALAUP LEBROU	Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout	Directrice
Monsieur Stéphane GARDIES	Aéroport Castres-Mazamet	Responsable d'exploitation
Madame Audrey GUIRAUD	Even Conseil	
Madame Nathalie HALLETT	Service Patrimoine et Maîtrise de l'Energie de la Ville de Castres	Responsable du service Patrimoine de la ville de Castres
Monsieur Didier HERDUIN	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tam	
Monsieur Stéphane JACQUES	Libellus	Directeur des Transports et des Déplacements Ingénieur Chargé d'opération Travaux
Monsieur Alexandre JACQUIN	Service Environnement et Gestion des Déchets	Chef du service environnement
Monsieur Yannick JOULIE	CPIE des Pays Tarnais	
Monsieur Marc LACAN	TRIFYL	
Madame Chloé LAMBERT	La Belle Récup	



Madame Aurore LAMBERT	ENEDIS	Cheffe de pôle
Monsieur Jérémie LEMOINE	MAZAMET	Directeur des Services Techniques
Madame Jenifer LIENHART	Total Energies	Cheffe de projet développement – prospection solaire
Monsieur Jean-Paul MARAVAL	Service communication	Responsable du service Communication de la CACM
Monsieur Francis MATHIEU	NOAILHAC	Maire de Noailhac
Monsieur Williams MODELY	DDT du Tarn	Chef du pôle connaissance des territoires
Monsieur Alexandre MONOURY	EPF de Castres-Mazamet	Responsable Opérationnel EPF
Madame Solange MOROSI	Direction des Médiathèques	
Monsieur Guillaume OULES	Conseil Départemental du Tarn	Chef du Service Ressource en Eau & Milieux Aquatiques (SREMA) – CATER
Madame Véronique PELTANT	CASTRES	
Monsieur Frédéric PEREIRA	Parc Naturel Régional du Haut Languedoc	Chargé de mission énergie
Madame Catherine REMIGY	EDF	Directrice de Développement Territorial Aveyron, Lot et Tarn
Madame Phylæa ROMAN	CACM	Stagiaire
Madame Leïla ROUDEZ	AUSSILLON	Adjointe au Maire d'Aussillon Déléguée à l'environnement et au cadre de vie
Monsieur Michel SABLAYROLLES	CASTRES	Conseiller communautaire Conseiller municipal de Castres
Madame Manon SOUTADE ASSIÉ	Service Patrimoine et Maîtrise de l'Energie de la Ville de Castres	
Madame Corinne VALLES	LABRUGUIERE	Conseillère communautaire 1ère adjointe au Maire de Labruguière
Monsieur Jérôme VANNIER	Lycée Notre Dame	Chef d'établissement
Monsieur Alain VAUTE	SCOT Autan et Cocagne	Président
Monsieur Cédric VAUTE	Chambre d'agriculture du Tarn	
Monsieur Marc VERLEYEN	EDF Hydro Une rivière un territoire	Chargé de développement
Monsieur Michel VEZINET	Arbres et Paysages Tarnais	
Monsieur Eric VIEL	CASTRES	Conseiller Municipal de Castres
Monsieur Sylvain VIVES	Coriance Agence Sud-Ouest	Chef d'agence Sud-Ouest

Etaient excusés :

Madame Isabelle ALIBERT	Tarn Habitat	Responsable d'agence
Monsieur Vincent AMOROSETTI	Service Patrimoine Communautaire	Responsable du service Patrimoine communautaire
Madame Christel ARCE-MENSO	CCI de Castres-Mazamet	Chargée de mission qualité, environnement et énergie
Monsieur Michel BOSSI	CCI de Castres-Mazamet	Président
Monsieur Bruno BOUTEILLE	SIREA	Président Directeur Général

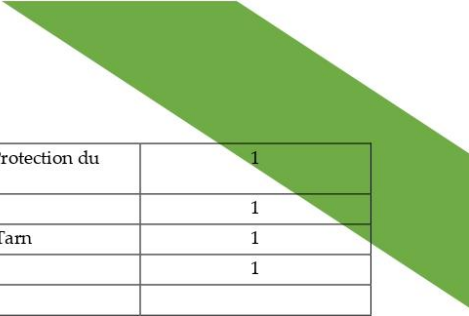
Monsieur Pierre BOYER	CACM - Assainissement	Technicien au Service Infrastructure - Aménagement
Monsieur Francois CAMERLYNCK	RTE	Directeur des affaires publiques Occitanie
Madame Sophie CORDIER	Service des Finances - Politiques contractuelles	Chargée des Politiques Contractuelles
Monsieur Jean-Franck CORNAC	Lio Occitanie (Région Occitanie)	Directeur Mobilité-Proximité Occitanie
Madame Virginia DOAN	Technopole	Directrice de la Technopole
Monsieur Philippe DURAND	Société Tarnaise des Sciences Naturelles (STSN)	Président
Monsieur Olivier FABRE	MAZAMET	Maire de Mazamet
Monsieur Jean FABRE	Polyclinique du Sidobre	Directeur
Madame Sophie FAVRE-REGUILLON	Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout	
Monsieur Jérôme GARCIA	Conservatoire botanique national (CBN) des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	Chargé de conservation - Pôle conservation et restauration écologique
Monsieur Robin GIMENO	Atmo Occitanie	Ingénieur d'études
Madame Flore GIRAUD	Centre Régional de la propriété forestière (CRPF) Région Occitanie	Ingénieure interdépartementale Tarn et Nord Haute-Garonne
Madame Aline GUÉRIN	CASTRES	Conseillère communautaire Conseillère municipale de Castres
Madame Marielle GUIBBAUD	Atmo Occitanie	Responsable pôle Inventaire / Accompagnement des territoires
Madame Audrey GUIGNARD	Chambre d'agriculture du Tarn	Responsable du réseau Bienvenue à la ferme
Monsieur Mathieu HOCHEDÉ	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn	Chargé de développement économique en charge du développement durable
Monsieur Pierre LAPELERIE	DART	Directeur Général Adjoint
Madame Bérengère MAUZY	Conseil Départemental du Tarn	Responsable du service Habitat Logement
Monsieur Alexandre MULLENS	SIVAT	Directeur
Monsieur Julien NEDELLEC	Chambre d'agriculture du Tarn	Conseiller Bâtiments d'élevage et Energie
Madame Sylvie NOUVEL	Météo France	Directrice de Centre Météorologique d'Albi
Monsieur Pascal POUZENC	Office Français de la Biodiversité (OFB) - Service Départemental du Tarn	Chef du service départemental du Tarn (81) Direction régionale Occitanie
Monsieur Jean-Yves RIEU	Direction des Finances et des Equipements Sportifs	Directeur Général Adjoint
Monsieur Pierre-Yves ROBIC	Atmo Occitanie	Directeur adjoint
Monsieur Thierry SUAUD	Atmo Occitanie	Président
Monsieur Olivier TRESSENS	Office Français de la Biodiversité (OFB) - Service Départemental du Tarn	Chef d'unité territorial
Monsieur Paul VIENNE	Territoire d'énergie du Tarn	Responsable du service transition énergétique
Madame Valérie VILLIOD	Service Développement Economique CACM	Responsable du service développement économique
Madame Valérie VINAY	CCI de Castres-Mazamet	Conseillère Environnement et Sécurité

**Structures et nombre de personnes qui ont été également invitées et qui n'ont pas pu être présentes :**

Nom de la structure	Nombre de personnes sollicitées par structure
<b>ACTEURS PRIVÉS</b>	<b>34</b>
3F Immo Occitanie	1
Aéroport Castres-Mazamet	1
Athemis	1
Auchan	1
Bigard	1
Castres Olympique	1
Chabbert Chimie	1
Conseil Services Environnement (CSE 81)	1
COSMER	1
Duo Sud	1
EBS	1
Ets Marcel Lauthier & Cie	1
Hôpital du Pays d'Autan	1
Isosud	1
Jules Tournier & Fils	1
La Croix Rouge Française Unité Locale Castres - Mazamet	1
Leclerc	2
Les Fermiers Occitans	1
Maisons Claires	1
Menguys	1
Novabois	1
OPH Castres	1
Pierre Fabre	1
Regain	1
SAS Carcelles	1
SEPPIC	1
SIAT	1
Société de Chauffage Urbain de Mazamet	1
Super U	2
Tarn Habitat	1
Tarnaise des panneaux	1
THOUY	1
<b>ACTEURS PUBLICS</b>	<b>56</b>
ADEME	3
Agence de l'eau Adour Garonne	1
Agence Régionale de Santé	1
AIGUEFONDE	1
AREC	1
AUSSILLON	1
CASTRES	3
CAUCALIERES	1



CAUE du Tarn	1
Centre Régional de la propriété forestière (CRPF) du Tarn	2
Communauté de Communes du Sor et de l'Agout	1
Communauté de Communes Thoré Montagne Noire	1
Conseil Départemental du Tarn	2
DDT du Tarn	1
DGS	1
Direction des Médiathèques	1
DIRSO	1
DREAL	1
Eau de Castres Burlats	1
LABRUGUIERE	2
LAGARRIGUE	1
MAZAMET	2
NAVES	1
Observatoire Régional de l'Energie en Occitanie (OREO)	1
Office du Tourisme Intercommunal de la CACM	1
Office National des Forêts	2
Parc Naturel Régional du Haut Languedoc	2
PAYRIN AUGMONTEL	2
PONT DE L'ARN	2
Région Occitanie	2
SDIS du Tarn	2
Service Développement Durable	1
Service Espace Verts de la Ville de Castres	1
Service Habitat et Politique de la Ville	1
Service Urbanisme Ville de Castres	1
ST AMANS SOULT	1
Territoire d'énergie du Tarn	2
TRIFYL	3
VALDURENQUE	1
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>34</b>
ADIL du Tarn	1
Antenne SOLIHA Tam CASTRES	1
Arbres et Paysages Tarnais	1
ASPTT Castres	1
BLACK MOUNTAIN RIDERS	1
CAUE du Tarn	1
Club Cyclotourisme de Castres	1
Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Occitanie	2
Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Occitanie - Antenne Tarn	1
CPIE des Pays Tarnais	2
CYCLOS PAYS MAZAMETAIN C.P.M	1
Emmatis	1
Ensemble	1
Fédération de Chasse	1



Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Tarn	1
FNAUT Occitanie	1
Institut de Développement des Ressources Renouvelables (IDRR) du Tarn	1
La Belle Récup	1
La ReCycle	
La route d'Occitanie	1
Le Relais	1
Les Ateliers	1
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	2
Nature en Occitanie (NEO)	1
Pain de Vie	1
Secours Populaire	1
SOLIHA Tarn	1
Tarn Renov'Occitanie	1
Union vélocipédique mazamétaine	1
Vélo Sport Castrais	1
VSSL Castres	1
VTT MAZAMET MONTAGNE NOIRE	1
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>10</b>
Cité Scolaire de Mazamet	1
LGT Maréchal SOULT et LP Marie-Antoinette RIESS	
Ecole de Puech Auriol	1
Ecole de Roulandou	1
Lycée Anne VEAUTE	1
Lycée de Barral	2
Lycée de la Borde Basse	2
Lycée général et technologique Jeanne d'Arc	1
Lycée Professionnel Hôtelier	1
<b>GESTIONNAIRES DE RESEAUX</b>	<b>10</b>
Direct Energie	1
EDF	1
EDF Hydraulique Tarn-Agout	2
ENEDIS	1
ENI	
GRDF	1
RTE	1
Téréga	1
Territoire d'énergie du Tarn	1
Total Energies	1
<b>ORGANISMES CONSULAIRES</b>	<b>1</b>
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn	1
Les Jeunes Agriculteurs du Tarn	
<b>Total général</b>	<b>145</b>





#### **8.4. Note explicative pour la sélection des actions**



**Elaboration du programme d'actions du Plan Climat Air Energie de  
la CACM  
Sélection des actions**

**Objectifs :**

- Sélectionner les actions du futur PCAET
- Vérifier et modifier la stratégie territoriale en fonction des actions
- Rédaction des fiches actions associées

Pour sélectionner les actions, il a été défini des critères ainsi qu'un système de notation afin d'identifier, dans un 1<sup>er</sup> temps, les actions pertinentes pour ensuite faciliter le choix définitif. Ces critères sont présentés ci-après.

A l'issue et pour chaque action, une fiche action détaillée sera rédigée.

LES CRITÈRES .....	2
1. Impact territorial 🏡 .....	2
2. Délais de réalisation ⌚ .....	2
3. Impact sur la réduction des émissions de GES 🌫 // Impact sur la réduction de consommation d'énergie ⚡ .....	2
4. Nombre d'orientations .....	2
5. Vote des participants .....	3
LE SYSTÈME DE NOTATION .....	3
a) Note 1 .....	3
b) Note provisoire .....	3
c) Note définitive (proposition) .....	3
LES ACTIONS .....	4
Présentation des actions pertinentes proposées (note ≥15) .....	4
Liste de l'ensemble des actions avec critères de notation .....	5

## LES CRITÈRES

### 1. Impact territorial

Critères	Note attribuée
1. Une commune	1
2. Plusieurs communes	2
3. L'ensemble du territoire	3
4. Au-delà du territoire	4
1 et 2. Une commune, plusieurs communes	2
1 et 3. Une commune, l'ensemble du territoire	3
1 et 4. Une commune, au-delà du territoire	4
2 et 3. Plusieurs communes, l'ensemble du territoire	3
2 et 4. Plusieurs communes, au-delà du territoire	4
3 et 4. L'ensemble du territoire, au-delà du territoire	4
1, 2 et 3. Une commune, plusieurs communes, l'ensemble du territoire	3
1, 2 et 4. Une commune, plusieurs communes, au-delà du territoire	4
1, 3 et 4. Une commune, l'ensemble du territoire, au-delà du territoire	4
2, 3 et 4. Plusieurs communes, l'ensemble du territoire, au-delà du territoire	4
Les 4. Une commune, plusieurs communes, l'ensemble du territoire, au-delà du territoire	4
0. Non déterminé	0

### 2. Délais de réalisation

Critères	Note attribuée
1. > à 6 ans	1
2. < à 6 ans	2
3. > et < à 6 ans	1,5
0. non déterminé	0

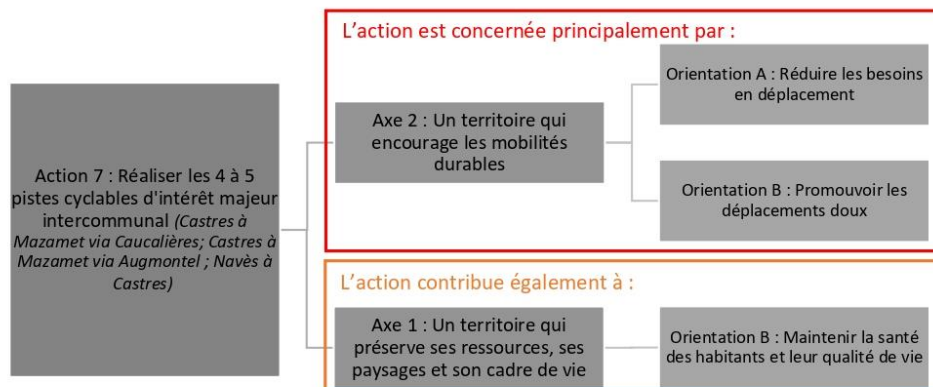
### 3. Impact sur la réduction des émissions de GES // Impact sur la réduction de consommation d'énergie

Critères	Note attribuée
1. Fortement	3
2. Modérément	2
3. Faiblement	1
1 et 2. Fortement et modérément	2,5
1 et 3. Fortement et faiblement	2
2 et 3. Modérément et faiblement	1,5
1, 2 et 3. Fortement, modérément et faiblement	2
0. non déterminé	0

### 4. Nombre d'orientations

En lien avec la stratégie territoriale, le « nombre d'orientation » traduit de la transversalité de l'action et sa contribution à plusieurs échelles. Pour ce critère, il est comptabilisé le nombre d'orientation qui concerne l'action.

*Exemple : L'action 7 sur la thématique mobilité « Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal » est concernée par 3 orientations.*



## 5. Vote des participants

Cette colonne reprend les notes attribuées pour chaque action par les participants lors du Forum Energie Climat du 17 novembre 2021.

### LE SYSTÈME DE NOTATION

#### a) Note 1

Additionne les notes attribuées pour l'impact territorial, les délais de réalisation, l'impact sur la réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie.

#### b) Note provisoire

**Note provisoire = Note 1 + nombre d'orientation + vote des participants**

Cette note provisoire permet d'identifier les actions les plus pertinentes à développer dans un 1<sup>er</sup> temps. Les actions identifiées que je vous propose correspondent à celles qui ont la meilleure notation (note supérieure ou égale à 15).

👁️ **21 actions** vous sont présentées pour avis 👁️

(voir tableau synthétique « Présentation des actions pertinentes proposées (note ≥15) »)

#### c) Note définitive (proposition)

Une note définitive pourrait être attribuée selon 3 critères de vote en tenant compte de la note provisoire :

- L'action est-elle prioritaire ?
- L'action est-elle faisable ?
- L'action est-elle un coup de cœur ?

Cette note définitive permettra de confirmer ou non du maintien de l'action voire même d'en sélectionner d'autres qui n'ont pas eu suffisamment de points.

LES ACTIONS

Présentation des actions pertinentes proposées (note ≥15)

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	Note provisoire
Agriculture et alimentation	Action 1 : Aider ou soutenir les agriculteurs à adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	19,5
Agriculture et alimentation	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire (PAT)	24
Eau, air, biodiversité et santé	Action 1 : Contribuer à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	16,5
Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	15
Mobilité	Action 2 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	15,5
Mobilité	Action 6 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	15
Mobilité	Action 7 : Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal (Castres à Mazamet via Caucalières; Castres à Mazamet via Augmontel ; Navès à Castres)	17
Mobilité	Action 8 : Inciter au transfert modal	15
Cadre de vie et aménagement	Action 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU	22,5
Cadre de vie et aménagement	Action 4 : Développer une ou plusieurs actions d'aménagement durable dans tous les projets de quartiers	16,5
Cadre de vie et aménagement	Action 5 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	16,5
Habitat et économie d'énergie	Action 1 : Cartographier l'état du parc résidentiel et collectif pour massifier la rénovation de l'habitat	21
Habitat et économie d'énergie	Action 2 : S'assurer du respect de la réglementation de l'éclairage public grâce à une solution d'éclairage public permettant le suivi des points de livraisons	15
Energies renouvelables	Action 1 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	17
Energies renouvelables	Action 3 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	18,5
Energies renouvelables	Action 4 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	17
Déchets et économie circulaire	Action 1 : Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire et des associations	17
Déchets et économie circulaire	Action 2 : Élaboration d'une stratégie de développement économique s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire	16,5
Déchets et économie circulaire	Action 3 : Élaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	15
Déchets et économie circulaire	Action 4 : Développer /sensibiliser aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux ainsi que le réemploi	16,5
Autres - TRANSVERSAL	Action 9 : Créer un club RSE	18,5

Liste de l'ensemble des actions avec critères de notation

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	IMPACT TERRITORIAL		DÉLAI DE RÉALISATION		IMPACT SUR LA M. DES G.E.		IMPACT SUR LE M. CONSUMATION ENERGIE		AUTRES IMPACTS		NOTE 1		INFORMATIONS ANNEXES ET UTILIS SUR L'ACTION		VOTÉS PAR VOIX		Note provisoire	
		Impact action	NOTE 1 PA	Impact action	NOTE 1 PA	Impact action	NOTE 1 PA	Impact action	NOTE 1 PA	Impact action	Impact action	Impact action	Impact action	Impact action	Impact action	Impact action	Impact action		Impact action
Agriculture et alimentation	Action 1 : Aider ou soutenir les agriculteurs à adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	4	3, > et < 8 ans	3,5	2. Modéré	2	2. Modéré	2	2. Modéré	2	1. Fortement	3,5	3	7	non déterminé	0	0	19,5	
Agriculture et alimentation	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire (PAT)	3	2 < < 8 ans	2	2. Modéré	2	3. Faiblement	1	0. non déterminé	1	1. Fortement	8	4	340000,00€	422€	expérimenté	12	action phase	24
Agriculture et alimentation	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	3	2 < < 8 ans	2	1. Fortement	3	2. Modéré	2	1. Fortement	1	1. Fortement	10	3	36000,00€	40€	0	0	13	
Agriculture et alimentation	Action 6 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0	7	non déterminé	0	0	5	
Fau. air, biodiversité et santé	Action 1 : Contribuer à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	4	3, > et < 8 ans	3,5	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	1. Fortement et modéré	1	1. Fortement	15	3	-€	0	non déterminé	6	action phase	16,5
Fau. air, biodiversité et santé	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire (PAT)	4	3, > et < 8 ans	3,5	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	2. Modéré	1	1. Fortement	13	4	300000€	4€	expérimenté	3	0	14,5
Fau. air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	3	2 < < 8 ans	2	1. Fortement	3	3. Faiblement	1	1. Fortement	1	1. Fortement	9	4	100000,00€	0€	expérimenté	0	0	13
Fau. air, biodiversité et santé	Action 6 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	3	2 < < 8 ans	2	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	2. Modéré et modéré	1	2. Modéré et modéré	7	1	7	non déterminé	0	0	8	
Fau. air, biodiversité et santé	Action 7 : Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal (Castres à Mazamet via Caucalières; Castres à Mazamet via Augmontel ; Navès à Castres)	3	2 < < 8 ans	2	3. Faiblement et modéré	3,5	3. Faiblement et modéré	2,5	1. Fortement et modéré	3	3. Faiblement	10	5	100000,00€	0€	expérimenté	0	0	15
Fau. air, biodiversité et santé	Action 8 : Inciter au transfert modal	3	2 < < 8 ans	3	0. non déterminé	0	0. non déterminé	0	0. non déterminé	0	0. non déterminé	0	0	-€	0	non déterminé	0	0	5
Mobilité	Action 2 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	4	3, > et < 8 ans	3,5	3. Faiblement	3	3. Faiblement	3	1. Fortement	1	1. Fortement	5,5	3	50000,00€	0€	expérimenté	2	0	14,5
Mobilité	Action 3 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	3	3, > et < 8 ans	3,5	1. Fortement	3	1. Fortement	3	1. Fortement	3	1. Fortement	10,5	3	20000,00€	4€	expérimenté	2	0	15,5
Mobilité	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire (PAT)	4	3, > et < 8 ans	3,5	1. Fortement	3	2. Modéré	2	1. Fortement	3	3. Faiblement	10,5	2	300000,00€	400€	expérimenté	1	0	13,5
Mobilité	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	0	3, > et < 8 ans	3,5	1. Fortement	3	3. Faiblement	1	2. Modéré	2	2. Modéré	5,5	3	1300000,00€	0€	expérimenté	3	0	10,5
Mobilité	Action 6 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	4	1, > < 8 ans	0	1. Fortement	3	3. Modéré	2	1. Fortement	2	1. Fortement	0	4	-€	0	non déterminé	1	0	14
Mobilité	Action 7 : Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal (Castres à Mazamet via Caucalières; Castres à Mazamet via Augmontel ; Navès à Castres)	4	2 < < 8 ans	2	1. Fortement	3	2. Modéré	2	1. Fortement	3	3. Faiblement	11	3	0	0	non déterminé	1	0	15
Mobilité	Action 8 : Inciter au transfert modal	4	1, > < 8 ans	0	2. Modéré	3	2. Modéré	2	0. Modéré	2	2. Modéré	4	3	250000,00€	422€	expérimenté	6	action phase	17
Mobilité	Action 9 : Créer un club RSE	4	2 < < 8 ans	2	1. Fortement	3	2. Modéré	2	1. Fortement	2	1. Fortement	11	4	20000,00€	4€	expérimenté	0	0	15
Cadre de vie et aménagement	Action 1 : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU	4	3, > et < 8 ans	3,5	2. Modéré	2	2. Modéré	1,5	2. Modéré et modéré	1,5	0. non déterminé	9	2	200000€	0€	0	0	11	
Cadre de vie et aménagement	Action 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU	3	2 < < 8 ans	2	3. Faiblement	1	3. Faiblement	2,5	3. Faiblement et modéré	2,5	3. Faiblement et modéré	4,5	3	-€	0	non déterminé	3	action phase	22,5
Cadre de vie et aménagement	Action 3 : Développer une ou plusieurs actions d'aménagement durable dans tous les projets de quartiers	3	2 < < 8 ans	2	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	7	5	-€	0	non déterminé	0	0	2
Cadre de vie et aménagement	Action 4 : Développer /sensibiliser aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux ainsi que le réemploi	2	3, > et < 8 ans	3,5	3. Faiblement	1,5	3. Faiblement	1,5	3. Faiblement	1,5	3. Faiblement	15	8	0	0	non déterminé	1	0	16,5
Cadre de vie et aménagement	Action 5 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	4	3, > et < 8 ans	3,5	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	2. Modéré	2	2. Modéré	15,5	3	300000,00€	4€	expérimenté	3	0	16,5
Cadre de vie et aménagement	Action 6 : Améliorer la qualité des infrastructures	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0	-€	0	non déterminé	0	0	0
Cadre de vie et aménagement	Action 7 : Améliorer la qualité de l'éclairage public	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0	-€	0	non déterminé	0	0	3

THEMATIQUE	IMPACT TERRITORIAL	ETATS DE REALISATION	IMPACT SUR LA QUALITE DE L'AIR		IMPACT SUR LA CONSOMMATION ENERGETIQUE		AUTRES IMPACTS		NOTE 1		INFORMATIONS ANNEXES ET UTILES SUR L'ACTION		VOLETS PARTICIPATIFS		Note provisoire	
			Impact action	NOTES IMPACT	Impact SCS	NOTES IMPACTS	Impact PSE	NOTES IMPACTS	Impact PSE	Impact Jugé	NOTE 1 (max 4) + max 100 PSE	NR, objet	Budget estimé €	€		Vote
Habitat et économie d'énergie	Action 1 : Fortifier le rôle du parc résidentiel et en fait pour faciliter la rénovation de l'habitat	3	1. > 4 éans	0	1. Fortement	3	1. Fortement	3	2. Modéré	1. Fortement	5	1	100000,00€	€€€ très cher	11	21
Habitat et économie d'énergie	Action 2 : Favoriser du respect de l'environnement de l'habitat par le biais de la rénovation de l'habitat	3	2. < 4 éans	2	3. Faiblement	1	1. Fortement	3	3. Faiblement	2. Modéré	5	2	- €	non déterminé	4	0
Habitat et économie d'énergie	Action 3 : Mise en œuvre d'actions de rénovation (plaque, éolien, solaire...) sur les logements de la rénovation de l'habitat	3	2. < 4 éans	2	1. Fortement	3	1. Fortement	3	3. Modéré	1. Fortement	11	1	30000,00€	€€ moyenne ment cher	0	0
Habitat et économie d'énergie	Action 4 : Réaliser un plan d'action pour améliorer les conditions d'isolation thermique des logements des propriétaires d'immeuble d'habitat	3	3. > 4 éans	3	1. Fortement	3	1. Fortement	3	2. Modéré	1. Fortement	10	2	- €	non déterminé	2	0
Habitat et économie d'énergie	Action 5 : Se mobiliser et développer des recours aux matériaux biosourcés au lieu de matériaux conventionnels	3	1. < 4 éans	2	2. Modéré	2	2. Modéré	2	2. Modéré	2. Modéré	5	3	5000,00€	€€ moyenne ment cher	1	0
Habitat et économie d'énergie	Action 6 : Réaliser un état des lieux pour identifier les actions à mener dans les logements sociaux	4	2. < 4 éans	2	0. non déterminé	0	0. non déterminé	0	0. non déterminé	0. non déterminé	5	3	20000,00€	€€€€€	0	0
Habitat et économie d'énergie	Action 7 : Développer l'autoconsommation collective à base de production photovoltaïque	2	2. < 4 éans	2	1. Fortement	3	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1. Fortement	8	1	- €	non déterminé	4	0
Énergies renouvelables	Action 1 : Réaliser un schéma directeur municipal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	3	2. < 4 éans	2	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1. Fortement	7	1	100000,00€	€€€€€ très cher	9	action plan
Énergies renouvelables	Action 2 : Communiquer sur les ENR	3	2. < 4 éans	2	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1. Fortement	2	2	5000,00€	€€ moyenne ment cher	1	0
Énergies renouvelables	Action 3 : Développer des projets de chauffe-eau sol et les réseaux de chaleur	3	3. > 4 éans	1,5	1. Fortement	3	3. Faiblement	1	1. Fortement	1. Fortement	15	5	1000000,00€	€€€€€€€€€€€€€€€€	6	0
Énergies renouvelables	Action 4 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments existants pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	3	2. < 4 éans	2	2. Modéré	2	2. Modéré	2	2. Modéré	2. Modéré	5	3	- €	non déterminé	5	0
Déchets et économie circulaire	Action 1 : Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises de la région et des associations	3	2. < 4 éans	2	2. Modéré	2	2. Modéré	2	2. Modéré	2. Modéré	5	4	- €	non déterminé	4	action plan
Déchets et économie circulaire	Action 2 : Réalisation d'un schéma directeur de développement économique d'appui aux entreprises de l'économie circulaire	3	3. > 4 éans	2,5	1. Fortement	3	1. Fortement	3	1. Fortement	1. Fortement	10	3	20000,00€	€€ moyenne ment cher	3	0
Déchets et économie circulaire	Action 3 : Réaliser un état des lieux sur le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	3	2. < 4 éans	2	1. Fortement	3	1. Fortement	3	1. Fortement	1. Fortement	11	1	- €	non déterminé	3	0
Déchets et économie circulaire	Action 4 : Développer des ateliers aux citoyens aux matières biosourcées au lieu de matériaux conventionnels	4	3. > 4 éans	1,5	2. Modéré	2	2. Modéré	2	2. Modéré	2. Modéré	5,5	5	- €	non déterminé	3	0
Déchets et économie circulaire	Action 5 : Intégrer les circuits courts et associations	3	3. > 4 éans	1,5	2. Modéré	2	2. Modéré	2	2. Modéré	2. Modéré	5,5	0	5000,00€	€€ moyenne ment cher	0	0
Déchets et économie circulaire	Action 6 : Sensibilisation du grand public	3	2. < 4 éans	1,5	2. Modéré	2	2. Modéré	2	2. Modéré	1. Fortement	8,5	0	- €	non déterminé	0	0
Auteurs - TRANSVERSAL	Action 1 : Mettre en œuvre le plan de développement de l'économie circulaire	3	1. < 4 éans	0	2. Modéré	2	2. Modéré	2	2. Modéré	2. Modéré	7	0	5000,00€	€€ moyenne ment cher	1	0
Auteurs - TRANSVERSAL	Action 2 : Mettre en œuvre le plan de développement de l'économie circulaire	4	3. > 4 éans	1,5	1. Fortement	3	1. Fortement	3	3. Modéré	2. Modéré	11,5	0	1200	€ peu cher	1	0
Auteurs - TRANSVERSAL	Action 3 : Mettre en œuvre le plan de développement de l'économie circulaire	3	2. < 4 éans	2	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	3. Faiblement	3	0	50000,00€	€€€€€€€€€€€€€€€€	0	0
Auteurs - TRANSVERSAL	Action 4 : Permettre aux habitants d'adopter des comportements écologiques au domicile via un questionnaire en ligne et qui donne des conseils et des solutions	3	1. < 4 éans	0	2. Modéré	2	2. Modéré	2	2. Modéré	2. Modéré	7	0	50000,00€	€€€€€€€€€€€€€€€€	1	0
Auteurs - TRANSVERSAL	Action 5 : Tenir un atelier collectif de réflexion sur l'impact des entreprises et associations de la région sur le territoire de l'économie circulaire	3	1. < 4 éans	0	1. Fortement	3	1. Fortement	3	1. Fortement	1. Fortement	5	5	- €	non déterminé	0	0
Auteurs - TRANSVERSAL	Action 6 : Mettre en œuvre le plan de développement de l'économie circulaire	4	2. < 4 éans	2	2. Modéré	2	3. Faiblement	1	3. Modéré	2. Modéré	9	0	100000,00€	€€€€€€€€€€€€€€€€	0	0
Auteurs - TRANSVERSAL	Action 7 : Mettre en œuvre le plan de développement de l'économie circulaire	3	2. < 4 éans	2	1. Fortement	3	2. Modéré	2	3. Faiblement	3. Faiblement	10	0	2000,00€	€€ moyenne ment cher	0	0
Auteurs - TRANSVERSAL	Action 8 : Mettre en œuvre le plan de développement de l'économie circulaire	3	3. > 4 éans	1,5	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	3. Faiblement	6,5	8	1,00€	€ peu cher	4	0
Auteurs - TRANSVERSAL	Action 9 : Mettre en œuvre le plan de développement de l'économie circulaire	0	3. > 4 éans	1,5	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	3. Faiblement	3,5	0	7	non déterminé	5	action plan





**8.5. Délibération n°2022-115 d'approbation du projet de PCAET**



Convocation	20/09/22	Délégués en exercice	57	Présents	41
Publié le	29/09/22	Votants	52	Procurations	13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022 À 18h00**

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2022/115

<b>Cadre de vie Développement Durable - Approbation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet</b>
--

**Étaient présents :**

**AIGUEFONDE :** Vincent GAREL,  
**AUSSILLON :** Fabrice CABRAL, Cécile LAHARIE, Marylis RAYNAUD,  
**BOISSEZON :** Jacqueline CABROL,  
**CASTRES :** Jean-François FALGAYRETTES, Hervé PARDO-CASADO, Xavier AZAÏS, Jean-François CLAMOUR, Baya ALGAY, Guillaume ARCESE, Caroline VIALA, Jean-Philippe AUDOUY, Aline GUÉRIN, Geneviève AMEN, Xavier BORIES, Arnaud BOUSQUET, Pascal BUGIS, Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS, Nathalie de VILLENEUVE, Michel SABLAYROLLES, Isabelle JURY, Catherine DURAND, Patrice BUFFET, Geneviève VICENTE,  
**CAUCALIÈRES :** Yohan ZIEGLER,  
**LABRUGUIÈRE :** David CUCULLIÈRES, Didier PHILIPPOU, Corinne VALLES,  
**LAGARRIGUE :** Martine PIOVESAN, Vincent COLOM,  
**MAZAMET :** Olivier FABRE, Josiane ESTRABAUD, Benoît PUECH,  
**NAVES :** Pierre CALMELS,  
**NOAILHAC :** Francis MATHIEU,  
**PAYRIN-AUGMONTEL :** Alain VAUTE, Odile CABROL,  
**PONT DE LARN :** Bernard CABANES,  
**SAINT-AMANS-SOULT :** Alexis MOURET,  
**VALDURENQUE :** Jean-Louis BATTUT,

**Étaient représentés :**

**CASTRES :** Alain WHITE donne procuration à Jean-Philippe AUDOUY, Nathalie DE SAN NICOLAS donne procuration à Patrice BUFFET,  
**MAZAMET :** Laurent MONNIER donne procuration à Benoît PUECH, Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD donne procuration à Olivier FABRE, Séverine ARMERO donne procuration à Josiane ESTRABAUD,  
**AIGUEFONDE :** Marie-Françoise BLANC donne procuration à Vincent GAREL,  
**CASTRES :** Eric VIEL donne procuration à Jean-François FALGAYRETTES, Catherine FARRENQ donne procuration à Geneviève VICENTE, Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET donne procuration à Hervé PARDO-CASADO, Julie CAPO ORTEGA donne procuration à Baya ALGAY, Christel AIZES donne procuration à Xavier BORIES,  
**AUSSILLON :** Bernard ESCUDIER donne procuration à Fabrice CABRAL,  
**CASTRES :** André MARTINEZ donne procuration à Aline GUÉRIN,

**Étaient absents, excusés:**

**MAZAMET :** Michel MARTIN, **PONT DE L'ARN :** Florence ESTRABAUD, **LABRUGUIÈRE :** Jean-François GARCIA.

**Secrétaire de séance :** Alain VAUTE

## Délibération n° 2022/115

<b>Cadre de vie Développement Durable - Approbation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet</b>
--

Rapporteur : Nathalie de VILLENEUVE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment l'article 188 qui modernise les plans climat énergie territoriaux existants (PCET) par la mise en place du Plan climat air énergie territorial (PCAET),

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air énergie territorial,

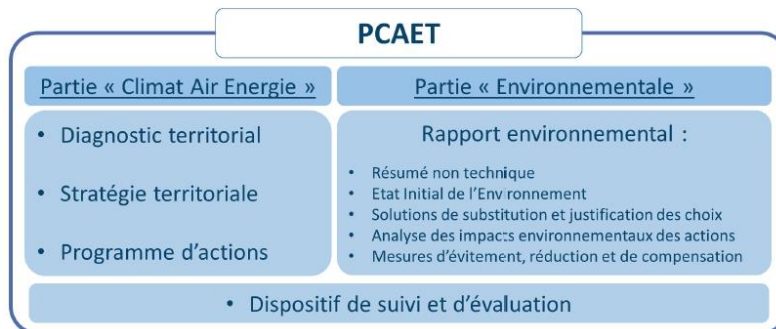
Vu l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu l'article 21 du décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes, selon lequel le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation environnementale,

Vu la délibération du Conseil n°2017/125 en date du 11 décembre 2017 relative à la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

### **1. Contenu du projet de PCAET**

Considérant que le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire qui doit répondre aux exigences du décret n°2016-849 du 28 juin 2016, avec un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le PCAET est également soumis à une évaluation environnementale qui doit permettre d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement.



## **2. Le diagnostic territorial**

Le diagnostic du PCAET a permis de faire un nouvel état des lieux du territoire et de mettre en évidence les secteurs ayant le plus d'impacts sur les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques. Les secteurs du transport et résidentiel sont les principaux secteurs sur lesquels agir pour initier et poursuivre la transition énergétique. De plus, la transition énergétique passe également par le développement des énergies renouvelables sur le territoire afin de consommer ce qui est produit localement et d'être moins dépendant des énergies fossiles.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, tout comme les autres territoires, est très vulnérable face aux effets pressentis liés aux changements climatiques notamment la santé, le confort dans les bâtiments, la pollution de l'air, la ressource en eau et la biodiversité. Ceci amènera tous les habitants et les acteurs locaux à adapter leurs usages, leurs comportements dans leur vie quotidienne et de mener des actions visant à réduire leur impact carbone et énergétique.

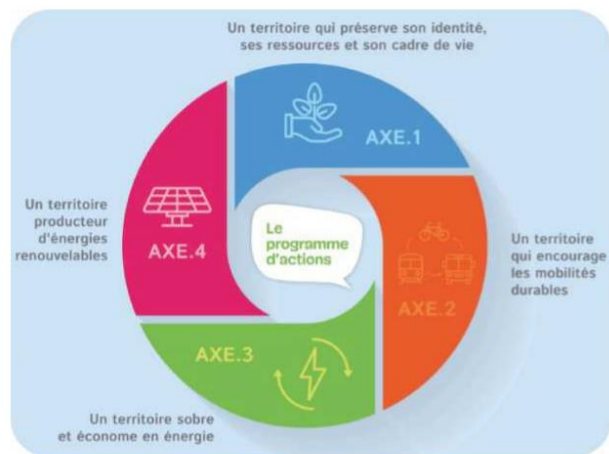
## **3. La stratégie**

Le PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet doit se fixer des objectifs prioritaires de court, moyen et long terme afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux sur la réduction des consommations énergétiques, de gaz à effet de serre et en développement des énergies renouvelables et en réponse aux évolutions réglementaires à horizon 2026, 2030, 2040 et 2050.

Les objectifs chiffrés à ces différents horizons permettent ainsi, de corroborer la stratégie climatique, énergétique et écologique proposée localement, constituée de 4 axes stratégiques représentatifs du territoire de Castres-Mazamet et visant à mobiliser tous les secteurs d'activités, les acteurs et partenaires de l'agglomération Castres-Mazamet.

Les 4 axes stratégiques sont les suivants :

1. Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie,
2. Un territoire qui encourage les mobilités durables,
3. Un territoire sobre et économe en énergie,
4. Un territoire producteur d'énergie renouvelable.



#### **4. Le programme d'actions :**

La définition de la stratégie a permis d'aboutir à la définition d'un plan d'actions composé de 17 actions dans 8 thématiques.



#### Agriculture et alimentation :

- Action 1 : Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures.
- Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité.

#### Eau, air, biodiversité et santé :

- Action 3 : Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité.
- Action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout.
- Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air.

#### Mobilité :

- Action 6 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.
- Action 7 : Élaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes.

#### Cadre de vie et aménagement :

- Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire
- Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable.

#### Énergies renouvelables :

- Action 10 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur.
- Action 11 : Installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité.
- Action 12 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire.

#### Déchets et économie circulaire :

- Action 13 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire.
- Action 14 : Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

#### Habitat et économie d'énergie :

- Action 15 : Mener des actions d'information sur le thème des matériaux biosourcés ou locaux.

#### Thématique transversale :

- Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

#### **5. L'évaluation environnementale stratégique :**

Tout au long du processus d'élaboration, le PCAET a fait l'objet d'une évaluation environnementale basée sur la réalisation d'un diagnostic environnemental, d'une hiérarchisation des enjeux issue de ce diagnostic, d'une analyse des scénarios envisagées pour le territoire mais également, une analyse des impacts environnementaux des actions retenues constituant ainsi, le rapport environnemental du PCAET.

## **6. Les prochaines étapes :**

### Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale :

- Le projet de PCAET ainsi que le rapport environnemental seront soumis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) qui émettra un avis sur l'ensemble du projet de PCAET dans les trois mois suivant la date de réception du dossier.
- L'avis de la MRAE sera transmis à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pour prise en compte des remarques sur le projet de plan puis, mis en ligne par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

### Consultation du public :

- La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet devra engager la phase de consultation du public sur l'ensemble du projet de plan pendant au moins 21 jours.
- L'avis de consultation sera publié et mis en ligne 15 jours avant le début de la participation du public.
- La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet devra prendre en compte les observations du public et rédiger une synthèse de ces observations et les motifs de la décision puis, rendre public la synthèse des observations du public pendant 3 mois minimum.

### Avis du Préfet de Région et de la Présidente de la Région Occitanie :

- Le projet de PCAET, le rapport environnemental ainsi que la synthèse des observations du public avec justification seront ensuite soumis pour avis au Préfet de Région et à la Présidente de la Région Occitanie pendant 2 mois avant adoption définitive du PCAET. Le dépôt sur la plateforme « Territoire Climat » qui vaut transmission.

### Adoption du PCAET :

- Le projet de PCAET pourra être modifié suite au retour de l'avis du Préfet de Région et de la Présidente de la Région Occitanie.
- Le PCAET sera adopté par le Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et déposé sur la plateforme « Territoire Climat ».

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

La Commission Cadre de vie - Développement durable, dans sa séance du 19 septembre 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité dont 2 abstentions (*André MARTINEZ, Aline GUÉRIN*)

- approuve le projet de PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, annexé à la présente délibération,
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES  
Le 29 septembre 2022  
Sous le n°81-248100430-20220926-lmc116667-DE-1-  
1  
Certifié exécutoire Le 29 septembre 2022

Fait et délibéré à Castres, le 26 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pascal BUGIS

Le secrétaire de séance,



Alain VAUTE

**8.6. Avis de la Mission régionale d'Autorité Environnementale sur le projet de PCAET de la CACM**

**Avis de la mission régionale d'autorité environnementale  
sur l'élaboration du PCAET de la communauté d'agglomération  
de Castres Mazamet (81)**

N°Saisine : 2022-011067

N°MRAe : 2022AO106

Avis émis le 22 décembre 2022

## PRÉAMBULE

***Pour tous les plans et programmes soumis à évaluation environnementale, une « autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis et le mettre à disposition du maître d'ouvrage, de l'autorité décisionnelle et du public.***

***Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet de plan ou programme, mais sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale mise en œuvre par le maître d'ouvrage, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement par le projet.***

***Il n'est donc ni favorable, ni défavorable. Il vise à améliorer la conception du projet et à permettre la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.***

Par courrier reçu le 04 octobre 2022, l'autorité environnementale a été saisie par la communauté d'agglomération de Castres Mazamet pour avis sur le projet de plan climat air énergie territorial de Castres Mazamet (Tarn).

L'avis est rendu dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception de la saisine à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région (DREAL) Occitanie

En application du 2° de l'article R. 122-17 IV du code de l'environnement relatif à l'autorité environnementale compétente, le présent avis est adopté par la mission régionale d'autorité environnementale de la région Occitanie (MRAe).

Cet avis a été adopté lors de la réunion du 22 décembre 2022 conformément aux règles de délégation interne à la MRAe (décision du 07 janvier 2022) par Philippe Chamaret, Yves Gouisset, Stéphane Pelat, Jean-Michel Soubeyrou, Marc Tisseire et Annie Viu.

En application de l'article 8 du règlement intérieur de la MRAe du 29 septembre 2022, chacun des membres délibérants cités ci-dessus atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis.

L'avis a été préparé par les agents de la DREAL Occitanie apportant leur appui technique à la MRAe et placés sous l'autorité fonctionnelle de sa présidente.

Conformément à l'article R. 122-21 II du code de l'environnement, l'agence régionale de santé Occitanie (ARS) a été consultée en date du 6 octobre 2022 et n'a pas répondu dans un délai d'un mois. Le préfet du Tarn a été consulté au titre de ses attributions en matière d'environnement le 6 octobre 2022 et a répondu le 7 novembre 2022. Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc a été consulté le 15 novembre 2022 et n'a pas répondu dans un délai d'un mois.

Le présent avis est publié sur le site internet de la MRAe<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/occitanie-r21.html](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/occitanie-r21.html)



## SYNTHÈSE

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) établi par la communauté d'agglomération Castres-Mazamet a vocation à constituer le document de référence de la mise en œuvre de la transition énergétique de ce territoire, au-delà des seules compétences de la collectivité.

Ce PCAET démontre la volonté de la collectivité d'engager le territoire sur des trajectoires ambitieuses dans la lutte contre le changement climatique mais reste cependant inabouti dans de nombreux domaines.

Il fait suite à des démarches précédemment engagées par la collectivité sur la transition énergétique comme l'élaboration d'un plan climat énergie territorial (PCET) en 2012 et des actions financées dans le cadre du dispositif « *territoires à énergie positive pour la croissance verte* », dont il est dommage que la collectivité n'ait pas tiré tous les enseignements.

De manière générale, le diagnostic, déterminant pour les autres étapes de l'élaboration du PCAET, manque de précision et ne permet pas suffisamment d'identifier les leviers d'actions concrets et territorialisés adaptés aux problématiques et aux spécificités du territoire. Des composantes essentielles du projet de territoire (démographie, arrivée de la future autoroute A69,...) ne sont pas analysées dans leurs effets sur les thématiques du PCAET, dont les émissions de gaz à effet de serre ou les consommations énergétiques. Insuffisamment tourné vers l'action, le diagnostic ne prépare pas non plus au suivi des effets du PCAET sur l'environnement.

La stratégie est bâtie par référence aux objectifs réglementaires, sans démontrer qu'ils correspondent aux possibilités dans les différents domaines d'actions du territoire. Sans justification étayée, les objectifs retenus ne s'inscrivent pas dans la trajectoire dite à « *énergie positive* » de la région. De même, les objectifs de réduction des émissions de GES restent très en deçà des objectifs nationaux de la SNBC2 et ne tirent pas parti du potentiel important du territoire en matière de stockage de carbone.

Beaucoup d'actions reposent sur des études à mener et des actions de sensibilisation, sans rapport avec les objectifs stratégiques. Aussi ce plan d'actions ne démontre pas, en l'état, qu'il permet de porter le territoire intercommunal sur la trajectoire qu'il s'est lui-même fixée. Une plus grande implication des partenaires est aussi à rechercher. L'évaluation environnementale stratégique du PCAET ne permet pas d'analyser concrètement les incidences des actions, ni de démontrer que le territoire se place sur une trajectoire maîtrisée de transition énergétique au mieux de ses capacités et contraintes.

En conclusion, les compléments recommandés concernent la plupart des composantes du projet de PCAET (diagnostic, stratégie, plan d'action, évaluation environnementale) et visent notamment la mise en relation des objectifs stratégiques avec la mobilisation des capacités potentielles du territoire, en s'appuyant sur une démarche d'évaluation environnementale plus aboutie.

L'ensemble des recommandations de la MRAe est détaillé dans les pages suivantes.

## AVIS DÉTAILLÉ

### 1 Contexte juridique du projet de plan au regard de l'évaluation environnementale

Outil opérationnel de préservation de la qualité de l'air et de coordination de la transition énergétique sur son territoire, le plan climat air énergie territorial (PCAET) est régi par les articles L.229-26 et R.229-51 et suivants du code de l'environnement.

Conformément à l'article R. 122-17 du code de l'environnement, l'élaboration du PCAET Castres-Mazamet, dans le Tarn, est soumise à évaluation environnementale systématique. Il fait par conséquent l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la région Occitanie.

Le présent avis devra être joint au dossier d'enquête publique ou de participation du public et sera publié sur le site internet de la MRAe<sup>2</sup>.

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 122-9 du code de l'environnement la collectivité compétente devra, lors de l'adoption du plan, mettre à la disposition de l'autorité environnementale et du public le plan approuvé et une « déclaration environnementale » qui résume la manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental et des avis de la MRAe, du préfet de région et du conseil régional, les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan, compte tenu des diverses solutions envisagées, les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan.

### 2 Présentation du contexte territorial et du projet de PCAET

#### 2.1 Contexte territorial

La communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, située au sud du département du Tarn, regroupe 14 communes sur une superficie de 406 km<sup>2</sup>, et compte 80 822 habitants en 2019 (population légale – source INSEE) sur un territoire de 406 km<sup>2</sup>.



Carte de localisation du territoire, issue du diagnostic territorial

<sup>2</sup> <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/occitanie-r21.html>

La forêt, majoritairement présente dans la partie sud de la communauté d'agglomération proche de la Montagne Noire, occupe, avec les milieux semi-naturels, 45,2 % de la surface totale, suivie des surfaces agricoles (42,7 %) majoritairement dédiées aux élevages surtout bovins et à la polyculture.

Le recul démographique observé depuis les années 1970 a ralenti pour aboutir à une quasi stagnation les dernières années (diminution moyenne annuelle de 0,05 % par an entre 2013 et 2019 – source INSEE). 264,3 ha ont néanmoins été artificialisés entre 2011 et 2021, dont 76 % pour l'habitat, selon l'Observatoire de l'artificialisation<sup>3</sup>. La ville de Castres accueille plus de la moitié de la population, suivi des villes de Mazamet, Labruguière et Aussillon. Le diagnostic indique que l'étalement urbain se poursuit sur les territoires les moins denses, générant une augmentation des déplacements en voiture malgré le développement des mobilités actives et des transports en commun. La voiture individuelle a une place prépondérante dans les déplacements, 83 % des ménages utilisant leur véhicule individuel pour les trajets domicile-travail, place qui devrait être confortée par la réalisation de la future liaison autoroutière Castres-Toulouse. Ce projet a fait l'objet d'un premier avis de l'Autorité environnementale le 5 octobre 2016<sup>4</sup> préalablement à sa déclaration d'utilité publique, et d'un deuxième avis le 6 octobre 2022<sup>5</sup>, relevant son caractère « *anachronique au regard des enjeux et ambitions actuels de sobriété, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de la pollution de l'air, d'arrêt de l'érosion de la biodiversité et de l'artificialisation du territoire et d'évolution des pratiques de mobilité et leurs liens avec l'aménagement des territoires* ».

Les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) du territoire sont estimées, à partir de données de l'observatoire régional de l'énergie OREO, à 349,7 kilotonnes équivalent CO<sub>2</sub>e (kteqCO<sub>2</sub>) en 2017 et semblent concerner les émissions directes du territoire, et la part consommée sur le territoire des émissions énergétiques. Le secteur des transports représente 45 % de ces émissions, suivi du secteur résidentiel (31 %), de l'agriculture (10%), du secteur industriel (7%), et du tertiaire (6 %).

La consommation d'énergie finale du territoire s'élevait en 2017 à 1 539 gigawatt-heure (GWh), en baisse par rapport aux autres références des années 2009 et 2014. Selon le diagnostic, le secteur résidentiel est à l'origine de 43 % des consommations, suivi du secteur des transports (34 %), du secteur tertiaire (12%) et du secteur industriel (10 %). En 2017, la production d'énergie renouvelable (EnR) et de récupération sur le territoire de Castres-Mazamet, estimée à 309 GWh, couvrait 20 % de la consommation totale en énergie du territoire. Selon le diagnostic, la principale source d'EnR provient de la filière bioénergie thermique (90 %) par l'utilisation de bois de chauffage domestique et la présence sur le territoire de chaufferies bois-biomasse. L'hydroélectricité et l'énergie solaire produisant respectivement 6 % et 4 % de la production totale d'EnR. La MRAe rappelle que la comptabilisation du bois chauffage dans les EnR implique qu'il soit issu d'une gestion durable des forêts du point de vue de leurs fonctions écologiques, économiques et sociales et que la neutralité carbone du bois énergie repose sur l'hypothèse que le CO<sub>2</sub> émis lors de la combustion serait séquestré par le phénomène de photosynthèse, lorsque la forêt d'où est issu le bois reste disponible.

Concernant la qualité de l'air, le territoire intercommunal dispose d'une station de mesure située à Castres. Le diagnostic indique que les émissions de composés organiques volatils (COV), issus majoritairement du secteur résidentiel et des transports, et les oxydes d'azote (NOx), issus majoritairement des transports, sont les polluants les plus importants identifiés sur le territoire. La qualité de l'air ne connaît pas de problématique importante, mais le territoire connaît parfois des épisodes de hausse de concentration d'ozone, polluant issu de la transformation de l'oxyde d'azote par le soleil (8 jours de dépassements de l'objectif de qualité en 2017). La situation s'est poursuivie en 2021 selon le rapport annuel de l'ATMO Occitanie<sup>6</sup> malgré une baisse notable des concentrations d'ozone en lien avec la crise sanitaire. L'exposition aux pesticides n'est pas connue.

Concernant le climat, le territoire connaît une évolution climatique sensible notamment marquée par une hausse des températures moyennes et une augmentation du nombre de journées chaudes et caniculaires, mesurées à partir de la station météo de Toulouse-Blagnac. L'analyse de la dernière décennie montre une tendance forte à la hausse des températures annuelles qui ont déjà augmenté de +1,5°C depuis les années 1960. Les modélisations climatiques indiquent une augmentation supplémentaire de la température de +1 à +1,5 degrés à l'horizon 2050, avec une hausse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes associés : canicules, sécheresse

3 <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

4 L'avis est publié sur le site [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

5 [https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/221006\\_castres\\_toulouse\\_31\\_81\\_delibere\\_cle52cee7.pdf](https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/221006_castres_toulouse_31_81_delibere_cle52cee7.pdf)

6 <https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2022-07/ETU-2022-216%20-%20Castres%20Mazamet.pdf>



des sols, pluies intenses. Ces évolutions sont de nature à modifier profondément le fonctionnement des activités humaines et des écosystèmes avec des tensions attendues notamment :

- sur la disponibilité de la ressource en eau, liée à la concurrence des usages entre les besoins de la filière agricole (principale pression sur la ressource selon l'état initial de l'environnement), la demande en eau pour les usages en eau potable (pression domestique et industrie), la production d'énergie hydroélectrique et la préservation des milieux naturels aquatiques et humides. Les nombreuses retenues d'eau causant des assèchs sont mentionnées dans les sources de pression sur le territoire. Le grand bassin Adour-Garonne auquel appartient le territoire, connaît régulièrement des étiages sévères, résultant d'un déséquilibre entre les prélèvements et les ressources disponibles. Le territoire de Castres-Mazamet est majoritairement classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), ce qui signifie que les déficits structurels et des conflits d'usage sont observés et que la gestion quantitative fait déjà l'objet d'une attention particulière ;
- sur les risques naturels présents sur le territoire intercommunal, liés aux mouvements de terrain différentiels, aux inondations, aux feux de forêt avec un risque de fragilisation ;
- sur le besoin de rafraîchissement des bâtiments des entreprises comme des logements des particuliers et des touristes en période estivale ;
- sur la santé, en lien avec notamment la multiplication des vagues de chaleur, les maladies à vecteur et la pollution de l'air.

Ces enjeux montrent l'intérêt et l'importance d'un PCAET qui vise notamment à réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique par anticipation des impacts. L'appropriation de l'ensemble des enjeux de la transition énergétique par les acteurs locaux est essentielle, sachant que le PCAET a vocation à influencer les politiques sectorielles et de planification locale.

## 2.2 Projet de PCAET

La stratégie (p.5) du projet de PCAET ambitionne les objectifs suivants pour le territoire de Castres-Mazamet :

- réduire les consommations énergétiques de -20%, -30%, -39% et -49% à horizon 2026, 2030, 2040 et 2050 par rapport à 2017, soit une consommation énergétique de 809 GWh en 2050 contre 1540 GWh en 2017 ; les principaux efforts porteraient sur le secteur des transports, suivi du secteur agricole puis des déchets ;
- réduire les émissions de GES de -24%, -33%, -42% et -51% à horizon 2026, 2030, 2040 et 2050 par rapport à 2017, soit des émissions de GES de 177 kteqCO<sub>2</sub> en 2050 contre 350 kteqCO<sub>2</sub> en 2017 ; les principaux efforts porteraient sur le secteur des transports (- 45 % d'ici 2030) suivi du secteur des déchets, puis du secteur résidentiel ;
- augmenter la production d'énergies renouvelables de +19%, +36% et +90% à horizon 2026, 2030 et 2050 par rapport à 2017, soit une production de 590 GWh en 2050 contre 309 GWh en 2017 , en s'appuyant plus particulièrement sur le développement de l'éolien (+133 GWh), du photovoltaïque (+97 GWh), du biométhane (+45 GWh) et de la filière bois biomasse (+40 GWh) ;
- réduire les polluants atmosphériques de -17%, -28% et -39% à horizon 2024, 2029 et 2050 par rapport à 2017, l'effort portant plus particulièrement sur les particules fines, les COV et les Nox.

La stratégie s'articule autour de quatre axes, déclinés en 10 orientations principales et en 21 actions.

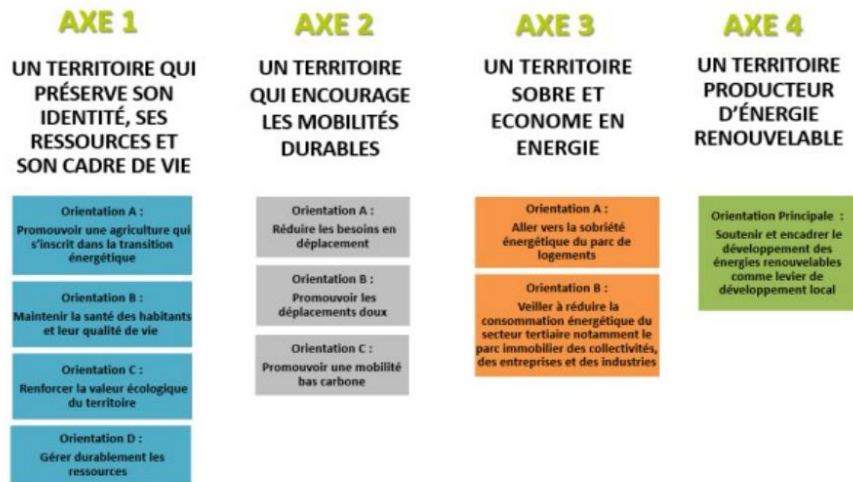


Tableau issu du document « stratégie »

### 3 Principaux enjeux environnementaux relevés par la MRaE

Sur un territoire marqué par un étalement urbain important associé à une forte utilisation des déplacements motorisés, la perspective du projet d'autoroute A69 entre Toulouse et Castres présentée dans le dossier comme un élément phare de développement, et des problématiques de vulnérabilité notamment liées à la ressource en eau, la MRaE estime que les principaux enjeux environnementaux à prendre en compte par le plan sont :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, principalement dans le secteur bâti et les déplacements;
- le développement des énergies renouvelables, en veillant à préserver les enjeux naturalistes et paysagers du territoire;
- l'adaptation au changement climatique et la limitation de ses effets, en anticipant notamment la problématique de la gestion de la ressource en eau.

### 4 Analyse de la qualité des informations présentées et de la démarche d'évaluation environnementale

#### 4.1 Qualité du contenu du dossier et des informations présentées

Le résumé non technique, constitué d'un résumé du rapport environnemental, n'est pas réécrit dans un sens « non technique » pour que le public puisse s'approprier facilement les éléments du PCAET et les apports de l'évaluation environnementale, comme illustré par exemple dans les tableaux suivants.

CRITERES	DEFINITIONS	VALEURS	
Nature	Détermine l'existence ou non de l'incidence et la qualifie (positive ou négative) ou la quantifie lorsque cela est possible et que cela semble pertinent. (Neutre en blanc)	POSITIVE	NEGATIVE
Caractère	Détermine la relation de causalité entre le PCAET et l'enjeu environnemental analysé (directe ou indirecte)	POSITIVE DIRECTE	NEGATIVE DIRECTE
		POSITIVE INDIRECTE	NEGATIVE INDIRECTE
Etendue géographique	Indique sur quel périmètre l'incidence peut se faire sentir	Site Localisé : LOC	
		Sur l'ensemble du territoire : T	
		Au-delà du territoire : EXT	
Durée	Indique sur quelle échelle de temps l'incidence va se faire sentir	Temporaire : TEMP	
		Permanente : PERM	
Temps de réponse	Précise dans quels délais l'incidence peut survenir	Court terme : CT	
		Moyen terme : MT	
		Long terme : LT	
Point de vigilance	Effet potentiellement négatif en fonction des conditions de mise en œuvre de l'action considérée	Point de vigilance : V	

Action 1 - Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	Paysages et patrimoine		Biodiversité		
	Entités paysagères et patrimoniales	Patrimoine historique et culturel	Milieux et espèces	Natura 2000	Continuités écologiques
	T/PERM/CT		T/PERM/CT	T/PERM/CT	T/PERM/CT

Tableaux extraits du résumé non technique

**La MRAe rappelle que le résumé non technique constitue un document essentiel pour la bonne appropriation de l'évaluation environnementale par le public. Elle recommande par conséquent de le reprendre en présentant de façon plus lisible la démarche d'évaluation environnementale intégrant les données, enjeux et choix de la collectivité pour atteindre ses objectifs stratégiques.**

Le diagnostic et l'état initial, largement illustrés, fondés sur des données récentes, comporte aussi un bilan des actions réalisées dans le cadre du précédent document (le Plan Climat Energie Territorial -PCET- 2013-2017, et les programmes TEPCV 2015-2018, et 2016-2019), témoignant d'une volonté d'agir dans le sens de la transition énergétique suivie dans le temps.

Toutefois les informations fournies manquent de précision pour guider le projet et identifier les actions les plus pertinentes.

Ainsi, le bilan des démarches passées se résume en une liste d'actions réalisées. Hormis le fait d'avoir relevé la complexité du mécanisme de suivi du PCET, doté d'un trop grand nombre d'indicateurs (83) dont seulement six ont été suivis<sup>7</sup>, le bilan ne comporte pas d'analyse qualitative. Il est dommage de ne pas avoir pu tirer de leçons des expériences passées, par exemple celui des travaux de rénovation basse consommation de l'éclairage public sur les zones d'activités communautaires, de l'achat de véhicules électriques pour les services de la communauté d'agglomération, ou encore de l'opération de réhabilitation énergétique de logements privés. Certaines de ces données disponibles dans la collectivité auraient pu être utilisées pour identifier des ordres de grandeur des baisses de consommations réalisées par exemple, identifier des freins ou encore tempérer l'efficacité de certains dispositifs à l'épreuve de la pratique. La réalisation d'un schéma des énergies renouvelables était également prévue.

L'évolution du bilan des émissions de GES du territoire n'est pas clairement explicitée, donnant lieu à des chiffres confus. Ainsi le diagnostic présente un tableau récapitulatif (p. 45) montrant l'évolution des émissions de GES sur plusieurs années : les émissions de GES en 2017 (350 kteqCO<sub>2</sub>) auraient diminué par rapport à 2009, année de référence de l'ancien PCET (525 kteqCO<sub>2</sub>), mais seraient en nette augmentation par rapport à l'année 2014 (282 kteqCO<sub>2</sub>). Ces chiffres obtenus à partir de sources et méthodologies différentes sont incohérents et méritent

7 Les six indicateurs ayant fait l'objet d'un suivi sont le nombre de manifestations engagées, de personnes présentes, de bâtiments à auditer, de familles inscrites à un défi de réduction des consommations, d'agents formés à l'écoconduite et de bâtiments ayant effectué la thermographie. Le diagnostic indique que le suivi des consommations d'énergie de la collectivité « ont été suivis à part par les services » sans toutefois les retranscrire ni les analyser.



raient d'être contrôlés pour comparer des données issues d'une même méthodologie, afin de pouvoir décrire les évolutions du territoire. Le périmètre des émissions prises en compte n'est pas non plus précisé, bien que les ordres de grandeur semblent indiquer que seules les émissions directes et en partie indirectes, correspondant aux SCOPE 1 et 2, ont été prises en compte dans les données de référence du PCAET<sup>8</sup>.

Les potentiels sont, sur de nombreuses thématiques, issus de la déclinaison des objectifs de la loi, à proportion de données chiffrées du territoire (population, etc), comme sur le « *potentiel* » de réduction des consommations du secteur résidentiel par exemple (p.50 et ss). Mais il n'est pas précisé si les potentiels sont établis sur la base d'un recul démographique tel que constaté dans le diagnostic (p.24), ou au contraire un apport de population souhaité par ailleurs (18 000 habitants supplémentaires en 2040 grâce à l'autoroute, diagnostic p.65) : ces données sont pourtant essentielles à toute projection quantitative sur les consommations énergétiques, les déplacements, etc.

De plus les potentiels mentionnés au diagnostic n'identifient pas les potentiels propres au territoire, et créent des doutes sur la pertinence des objectifs stratégiques.

Ainsi en matière de GES, le diagnostic indique que « *la mise en place d'actions diverses dans le secteur du transport permettraient de réduire les consommations énergétiques de -54% d'ici 2050 par rapport à 2017 et une réduction des émissions de GES de - 54% par rapport à 2017* », sans se fonder sur une analyse territorialisée. Ces chiffres correspondant à des potentialités maximales de réduction des GES sont ensuite repris à l'identique pour devenir les « *objectifs de réduction sur le territoire de la CACM* » en matière de déplacements (diagnostic p.63), illustrant une confusion entre potentiels et objectifs. Les capacités réelles du territoire, le contexte avec notamment la réalisation de l'autoroute A69 présentée comme induisant un accroissement démographique et de nouveaux déplacements, ne sont pas interrogés pour obtenir des potentiels et ensuite des objectifs adaptés et réalistes.

En matière de production d'énergie renouvelable, il manque aussi l'analyse d'un potentiel territorialisé, au plus proche des réalités, alors même que le territoire a déjà réalisé un schéma de développement des énergies renouvelables<sup>9</sup>. Les potentiels de développement de l'énergie solaire thermique et géothermique ne sont pas étudiés, alors qu'une carte de ces potentiels a été fournie aux participants dans le cadre de la concertation sur le PCAET (doc. 7 p.80). Le potentiel d'énergie photovoltaïque est identifié sur l'ensemble des toitures des logements, sans tenir compte de leur orientation ni des périmètres de protection des monuments historiques ; les friches, parkings ou autres sols artificialisés ne sont pas étudiés.

**La MRaE recommande d'établir un bilan des démarches en faveur de la transition énergétique et écologique engagées antérieurement sur le territoire, et d'en dégager les leviers ou les freins pouvant orienter les actions du PCAET.**

**Elle recommande également :**

- de clarifier dans le diagnostic le périmètre des émissions de GES du territoire ;**
- de compléter le diagnostic par l'analyse territorialisée des potentialités sur l'ensemble des thématiques abordées.**

La stratégie retenue affiche des objectifs non justifiés par les capacités réelles du territoire comme du programme d'actions. La communauté d'agglomération n'explique pas, par exemple, de quelle manière elle peut ambitionner une diminution des émissions de GES dans le domaine des transports de 35 % dès 2026 par rapport à 2017, et de 45 % en 2030. Aucun élément n'étaye ces chiffres, au contraire même puisque l'accroissement de la population

8 Les SCOPE servent à identifier la provenance des émissions de gaz à effet de serre d'un produit ou d'une organisation. SCOPE 1 : émissions directes de GES produites sur l'ensemble du territoire ; SCOPE2 : ajout des émissions liées à la production nationale d'énergie, à proportion sur le territoire. Le SCOPE3 prend en compte les émissions lors de la fabrication des biens et services qui sont consommés sur le territoire. Les 2 premiers doivent obligatoirement être traités dans le diagnostic du PCAET en vertu de l'art. R.229-52 du code de l'environnement.

9 Liste des actions réalisées, diagnostic territorial p.250.

et des déplacements attendus avec la mise en service de l'autoroute dès 2025 (diagnostic p.65) ne sont pas pris en compte dans les perspectives de baisse des déplacements.

La MRAe estime que la stratégie territoriale ne peut en aucun cas se résumer à la transposition théorique d'objectifs chiffrés nationaux : une telle présentation ne permet pas de comprendre les potentialités du territoire et les difficultés d'atteindre la trajectoire, pour le public comme pour les décideurs locaux.

Par ailleurs la stratégie, bien qu'ambitieuse au regard des actions mises en place, ne respecte pas l'objectif régional de « *territoire à énergie positive* », qui suppose de produire au moins autant d'énergie renouvelable que ce qui est consommé : la baisse des consommations énergétiques prévue serait de 809 GWh en 2050, alors que le territoire produirait 590 GWh d'énergie renouvelable. Un renforcement des ambitions assis prioritairement sur une identification de nouvelles baisses de consommation puis si besoin sur de nouvelles potentialités de développement des EnR est attendu.

De même en matière de réduction des émissions GES, la stratégie à l'horizon 2050 est très éloignée des objectifs nationaux de la SNBC (objectif de -51 % au lieu de -89%) sans expliquer les particularités du territoire qui justifieraient un tel écart.

En outre, en matière de réduction des émissions de GES, une erreur d'ordre de grandeur s'est glissée dans le document stratégique qui évoque des émissions de GES en teqCO2 et non en kteqCO2 au contraire du diagnostic.

**La MRAe recommande de produire une stratégie reposant sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs, justifiés par rapport aux enjeux et caractéristiques du territoire, cohérents par rapport aux possibilités de la collectivité et des acteurs mobilisés, ainsi que par rapport aux moyens mobilisés. Elle recommande de renforcer ses ambitions en matière d'économie d'énergie et de réduction des émissions de GES pour atteindre les objectifs de territoire à énergie positive que la collectivité s'est fixée et les objectifs nationaux de la SNBC, après avoir corrigé les ordres de grandeur mentionnés.**

Le programme d'actions comporte 17 actions, sur les 56 proposées dans le cadre de la concertation. Les critères de sélection sont expliqués (document 7 : de la stratégie au plan d'actions), le choix s'étant porté sur « *un nombre restreint d'actions* », « *concrètes* », à « *fort impact* », et réalisables à 6 ans. Les fiches indiquent pour chacune un ou plusieurs responsables, des partenaires, un budget nécessaire (36 Md'€) qui sera complété par la recherche de subventions, et un planning de réalisation. Des objectifs quantitatifs sont fixés, par exemple la fiche 1 relative à l'adaptation des pratiques agricoles vis-à-vis du changement climatique vise la sensibilisation de 100 % des agriculteurs et l'accompagnement de 50 agriculteurs « *sur au moins l'une des actions menées* » par la chambre d'agriculture.

La MRAe relève la lisibilité du dispositif et de la méthodologie employée, de nature à justifier que la collectivité entend se donner les moyens de réaliser les actions choisies. Mais il est difficile de retrouver le niveau d'ambitions de la stratégie dans le plan d'actions, comme cela sera évoqué infra. Par exemple, la portée des deux seules actions relatives à la mobilité (mettre en œuvre un plan vélo et adopter un plan de mobilité simplifié), questionnent au regard des objectifs stratégiques de réduction des émissions de GES dans les transports.

La participation de partenaires locaux (entreprise, établissements d'enseignement...) est, aux côtés des responsables des actions, également intéressante ; cependant le contenu décrit ne fait pas ressortir d'éventuels éléments de discussions ou engagements de leur part, notamment de la part des partenaires de la sphère privée dont l'engagement sera à rechercher. Le partenariat avec les employeurs du territoire pourrait être élargi à des thématiques comme le développement du plan vélo et du plan de mobilité (cf infra), certaines entreprises conduisant de leur côté des réflexions sur ces sujets dans le cadre de leur propre bilan d'émissions de GES par exemple.

**La MRAe recommande de présenter des actions à la hauteur des ambitions, en recherchant notamment dans le temps de réalisation du PCAET une plus grande implication des partenaires et notamment des acteurs privés du territoire.**



## 4.2 Qualité de la démarche d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale d'un PCAET a pour intérêt principal de démontrer que les actions prévues permettent d'atteindre les objectifs adoptés pour le territoire en cohérence avec les objectifs nationaux (neutralité carbone, adaptation au changement climatique, etc), tout en vérifiant qu'elles prennent en compte les enjeux environnementaux pertinents et leurs éventuelles interactions.

L'analyse des incidences du scénario retenu sur l'environnement (p.89 et suivantes) rappelle le scénario choisi en expliquant qu'il est issu d'une comparaison entre trois scénarios, réalisés grâce à la territorialisation des scénarios développés par l'association Negawatt à l'échelle nationale : tendanciel c'est-à-dire sans mise en œuvre du PCAET, réglementaire, par déclinaison stricte de la SNBC (décarbonation totale des secteurs des transports et résidentiels), et ambitieux.

La justification du scénario choisi ne ressort pas clairement de ces explications, et n'explique pas comment la trajectoire tient compte des caractéristiques du territoire, de son projet de développement (notamment des perspectives de développement démographique et économique), et de ce qui est attendu du programme d'actions.

L'analyse des incidences des actions est suivie de mesures tendant à « éviter, réduire, compenser » (ERC) les incidences identifiées, destinées à compléter les fiches actions, ce qui procède d'une méthodologie adaptée.

Mais si les fiches actions reprennent la plupart de ces recommandations, la méthodologie d'analyse des incidences ne semble pas pour autant y avoir été intégrée, dans un sens itératif, pour traiter la problématique de la raréfaction de la ressource en eau par exemple. Ainsi l'action 1 d'appui aux agriculteurs face au changement climatique a été complétée par des exemples concrets de pratiques à encourager comme proposé par le rapport environnemental, comme les « *pratiques de type prairies à flore variée* » et la « *plantation de haies* », actions déjà conduites par la chambre d'agriculture. Mais l'évaluation environnementale, en ne s'appuyant pas sur des quantifications ou estimations, ne démontre pas que les actions sont à la mesure des enjeux identifiés.

Par ailleurs certaines actions elles-mêmes susceptibles d'incidences notables sur l'environnement ne sont pas analysées dans le rapport environnemental, ni justifiées du point de vue de leur efficacité. Ainsi la fiche action 1 prévoit la « *création de zones de stockage d'eau* », alors même que l'évaluation environnementale a relevé que « *les nombreuses retenues d'eau - présentes sur le territoire - influencent le fonctionnement hydrologique des cours d'eau, pouvant causer des assècs* ». L'évaluation environnementale aurait dû sur la base d'une analyse des incidences sur l'environnement décliner la démarche ERC pour encadrer leur réalisation, au regard des enjeux notamment de partage de la ressource vis-à-vis de l'ensemble des usages.

**La MRAe recommande d'explicitier la manière dont la construction des scénarios de diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES a pris en compte la croissance démographique, économique et touristique prévues sur le territoire. Elle recommande de compléter l'analyse en démontrant, par une quantification des actions ou groupes d'actions, la plus-value du plan par rapport au scénario tendanciel.**

**La MRAe recommande de compléter le rapport d'évaluation environnementale par une analyse des incidences de l'ensemble des actions prévues, permettant de décliner la démarche « éviter, réduire, compenser » dans l'ensemble du programme prévu par la collectivité.**

L'analyse de l'articulation avec les plans et programmes de niveau supérieur développe de manière détaillée les objectifs des principaux plans et programmes applicables au territoire. Pour autant, si de façon générale les actions du PCAET vont dans le sens des politiques portées par les documents supérieurs, le rapport ne démontre pas que le niveau des ambitions et des actions du PCAET se situe à la hauteur des objectifs visés.

Les tableaux présentés dans le rapport environnemental juxtaposent des objectifs (nationaux, régionaux et ceux du PCAET), ce qui est utile mais ne compare toutefois que des intentions.

Des objectifs mériteraient d'être mis en perspective entre eux. Par exemple s'agissant de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) visant à la neutralité carbone en 2050, le rapport (p.13) mentionne que le PCAET entend réduire ses émissions de GES de 51 % en 2050, sans mentionner d'objectif de stockage carbone permettant de compenser les émissions ne pouvant pas être réduites : la trajectoire de baisse des émissions n'est pas corrélée à

celle d'augmentation du stockage, ne permettant pas de voir comment Castres-Mazamet entend s'inscrire dans l'objectif de neutralité carbone.

La présentation de l'articulation avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) d'Autan et de Cocagne ne décrit pas comment les perspectives de développement de l'urbanisation sont prises en compte dans les scénarios du PCAET. Le rapport indique des « *points de vigilance* » (p.12) : « *intégrer la future autoroute Castres-Mazamet-Toulouse* », « *pérenniser l'activité de l'aéroport* », en notant que ces projets sont susceptibles d'augmenter les émissions de GES et les consommations énergétiques, sans indiquer comment le PCAET a tenu compte de ces observations. La MRAe estime que ces questionnements auraient dû faire l'objet d'une analyse interrogeant le cas échéant les objectifs stratégiques.

L'approbation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Occitanie, le 14 septembre 2022, avait été anticipée ; cependant, le rapport n'analyse pas l'articulation concrète avec les objectifs et règles qui concernent les thématiques du PCAET : une ambition de devenir un territoire à « *énergie positive* », produisant au moins autant d'énergie que ce qu'il consomme en 2040 (objectifs 1.7, 1.8, 1.8, règles n°19 et 20), un aménagement adapté aux risques, respectueux de la ressource en eau, et prenant en compte la santé environnementale (notamment règles n°21, 22, 23), la réduction de la production de déchets (règles 27 à 32), l'atteinte de la « *non-perte nette de biodiversité en 2040* » (règles n°16 à 18) et du « *zéro artificialisation nette* » en 2040, ou encore le principe de cohérence urbanisme-transport (objectifs 1.1, 1.2, 1.4, règles n° 1, 4, 5, 6).

Dans la mesure où le PCAET comprend une fiche action relative au stockage d'eau, il est nécessaire de veiller à l'articulation avec les documents cadre (SDAGE, et le cas échéant SAGE et PGRE).

**La MRAe recommande de justifier la compatibilité du projet de PCAET avec les dispositions nationales et notamment l'objectif de neutralité carbone contenu dans la SNBC. Elle recommande d'analyser aussi l'articulation du projet avec le SRADDET notamment sur les objectifs pour 2040 de « région à énergie positive », de « zéro artificialisation nette », de « zéro perte de biodiversité », de prise en compte des risques, de la ressource en eau et de la santé environnementale, ainsi que du principe de cohérence urbanisme-transports pour consolider ses objectifs stratégiques.**

Le dispositif de suivi prévu dans le cadre de l'art. R.122-20 du code de l'environnement doit permettre « *de vérifier, après l'adoption du plan, (...), la correcte appréciation des effets défavorables identifiés (...) et le caractère adéquat des mesures prises (...), pour identifier, après l'adoption du plan, (...), à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées* ».

Le mécanisme de suivi du PCAET de Castres-Mazamet détaillé dans le document 4 se compose :

- d'un mécanisme de suivi des actions : chaque action se voit affecter des indicateurs de moyens (pour l'action 1 par exemple, le nombre de partenaires mobilisés), d'activités et de mise en œuvre de l'action (action réalisée, en cours, ...), des indicateurs de résultat (nombre d'agriculteurs ayant adopté une pratique vertueuse) voire pour certaines actions un indicateur d'impact (réduction de GES pour l'action 3 par exemple) ;
- d'un mécanisme évaluatif, qui s'appuie sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de répondre à des questions évaluatives. Sur le thème de la mobilité par exemple, les indicateurs de suivi s'apparentent pour certaines au suivi des actions, comme le « *linéaire de pistes cyclables projeté* » et « *réalisé* », pour d'autres au suivi des données territoriales sur lesquelles le PCAET souhaite agir, par exemple la « *part modale de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail* ».

Ce mécanisme semble très étoffé, malgré le souhait d'éviter un trop grand nombre d'indicateurs comme dans le précédent PCET ; ils ont néanmoins été choisis pour être facilement disponibles pour la collectivité. Aucun de ces indicateurs n'est doté de valeur initiale ou d'état zéro, ni d'objectif chiffré ou d'autre élément permettant de déclencher des mesures correctives si besoin. Le suivi des effets du plan sur l'environnement n'est pas spécifiquement évoqué, y compris lorsque des effets potentiellement négatifs ont été identifiés dans l'évaluation environnementale, comme le risque de dégradation de certains milieux naturels en lien avec des installations EnR de



grande ampleur, ou encore le risque d'augmentation des consommations énergétiques et gaz à effets de serre générés par l'augmentation du trafic routier lié à la future autoroute A69.

**La MRAe recommande de compléter son dispositif de suivi pour y inclure le suivi des effets y compris imprévus de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, en sélectionnant quelques indicateurs, issus de l'évaluation environnementale, pour lesquels un état zéro sera réalisé et affecté autant que possible d'une valeur cible devant déclencher des mesures correctrices.**

## 5 Analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet de PCAET

### 5.1 La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie

#### 5.1.1 La maîtrise de la consommation d'espace

Le thème de la consommation d'espace n'est pas abordé dans le diagnostic comme un levier pour les thématiques du PCAET, et l'est très peu dans le rapport environnemental. La consommation d'espace a des effets sur plusieurs thématiques du PCAET, en ce qu'elle contribue fortement à l'évolution des comportements en termes de déplacements et donc d'émission de GES, de polluants et de consommation énergétique ; elle réduit aussi les surfaces constitutives de puits de carbone. La politique d'urbanisme et d'aménagement a des effets tant sur le volet « adaptation » du territoire que sur le volet « atténuation » du réchauffement climatique.

Par un raisonnement erroné, le diagnostic indique<sup>10</sup> que la consommation d'espace des dix ans à venir va permettre de séquestrer davantage de carbone : la consommation des dix ans passés étant estimée à 782 ha, le diagnostic indique que le territoire ne pourra pas consommer plus de 390 ha sur les dix prochaines années, ce qui devrait le conduire à désartificialiser l'équivalent (39 ha/an) et permettre de séquestrer « 1 245 teqCO<sub>2</sub> supplémentaire avec un stock de carbone inchangé ». L'étude confond visiblement les notions de « évitement de l'artificialisation » et « désartificialisation » : loin de désartificialiser 39 ha par an, le projet intercommunal prévoit l'artificialisation de 39 ha par an, soit une perte (et non un gain) de stockage de 1 245 teqCO<sub>2</sub>. Le sujet de l'artificialisation des sols est majeur. La MRAe considère que le PCAET pourrait s'emparer de cette problématique pour expliquer comment il s'inscrit dans la stratégie nationale du « zéro artificialisation nette » à horizon 2050 et aider à sa déclinaison rapide dans les futurs documents d'urbanisme.

L'action (n°8) vise à « coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire ». Limitée à la sensibilisation des collectivités compétentes en matière de planification urbaine (les communes) et des porteurs de projets privés (entreprises), cette fiche ne contient pas d'engagements des partenaires sur les sujets d'aménagement du territoire qui participent pourtant pleinement à l'atteinte des objectifs du PCAET. La MRAe rappelle que l'atteinte des objectifs du plan est également liée à l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire, y compris en dehors des seules compétences de la communauté d'agglomération.

La fiche vise une meilleure prise en compte des effets de l'aménagement sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique, mais ne mentionne pas l'atténuation : réduction des consommations énergétiques et émissions de GES à travers par exemple des objectifs de cohérence urbanisme-transport afin de permettre aux habitants de réduire les déplacements, obligation d'identifier les liaisons douces dans les nouveaux quartiers et les quartiers existants, modalités de réduction ou d'arrêt de l'artificialisation, densification des zones d'activités déjà existantes à privilégier sur l'extension de nouvelles zones, etc...

<sup>10</sup> Diagnostic p.198.

Le PCAET pourrait également contribuer à sensibiliser le public aux enjeux de l'aménagement du territoire et des modes de vie au regard de la transition énergétique et des objectifs portés par le PCAET.

**La MRaE recommande de corriger les perspectives de stockage carbone en intégrant les pertes dues à l'artificialisation prévue.**  
**Elle recommande de renforcer le programme d'action dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en cherchant notamment à atténuer les émissions de GES en réduisant la consommation foncière dans les futurs documents d'urbanisme, en renforçant la cohérence urbanisme-transport et en précisant les « formes urbaines » adaptées aux enjeux de la transition énergétique.**  
**Elle recommande aussi de prévoir des actions de sensibilisation et de démonstration pour le public.**

### 5.1.2 Les déplacements

Les déplacements et transports routiers, principalement effectués en voiture individuelle (à 83 % pour les trajets domicile-travail selon l'estimation du diagnostic), constituent le premier secteur émetteur de GES et de polluants produits sur le territoire, et le deuxième consommateur d'énergies. Leur diminution constitue un levier d'action essentiel pour atteindre les objectifs du PCAET.

Deux actions visent à réduire les déplacements motorisés :

- la mise en œuvre d'un plan vélo (action 6) venant concrétiser le schéma cyclable existant par la poursuite de l'aménagement de nouvelles pistes sécurisées (objectif de 20 km supplémentaires d'ici 2029), des parkings dédiés, des aménagements spécifiques (signalétique, bornes d'entretien, de recharge..), organisation d'ateliers, etc ;
- l'élaboration d'un plan de mobilités simplifiées (PDMS) accompagné d'identification de partenaires dans les territoires voisins (action 7). Des actions innovantes sont envisagées telle que faciliter le transfert modal vers les bus et vélos, créer une application dédiée, restreindre l'accès aux voitures à certains périmètres, etc.

Ces actions reposent sur le préalable d'un diagnostic absent du dossier. À défaut, la fiche d'action ne peut se doter d'objectifs quantitatifs sur le nombre de trajets motorisés et d'émissions évités par exemple, et il est difficile d'estimer son efficacité. Les actions ne semblent pas non plus dimensionnées par rapport à l'objectif de réduire les émissions de GES du secteur des transports de 45 % d'ici 2030, comme le prévoit la stratégie territoriale.

De plus un levier important de la réduction des déplacements n'est pas évoqué : le lien avec l'aménagement urbain, qui doit entièrement orienter vers les modes alternatifs à l'autosolisme : localisation de l'urbanisation qui pourrait être conditionnée à l'accès à des dessertes en transports collectifs ou des modes doux, aménagement des quartiers déjà constitués, etc, comme évoqué précédemment. Les possibilités de réduire les déplacements devraient aussi être étudiés dans le cadre de l'arrivée de l'autoroute A69, par exemple pour développer le covoiturage, éventuellement en s'appuyant sur les démarches de réduction des déplacements initiées par ailleurs par les entreprises du territoire,

**La MRaE recommande de renforcer le programme d'actions sur le volet déplacements et d'anticiper l'arrivée de l'autoroute, éventuellement en lien avec les entreprises du territoire.**

### 5.1.3 La maîtrise de la consommation d'énergie et des émissions liées au secteur bâti

Les consommations énergétiques du secteur bâti (résidentiel et tertiaire) représentent le premier poste le plus consommateur d'énergie. Le PCAET ambitionne une réduction des consommations énergétiques de 22 % dans



le secteur résidentiel comme dans le secteur tertiaire d'ici 2050, par rapport à 2017, et de 12 à 13 % dès 2026. Le programme comporte une seule action liée à l'habitat, consistant à informer sur les matériaux biosourcés et locaux (action 15). Aucune action ne concerne le tertiaire, y compris les bâtiments de la collectivité ou des communes. Là encore, l'atteinte des objectifs affichés, conduisant à des diminutions sensibles des consommations énergétiques dès 2026, n'est pas démontrée.

**La MRAe recommande de renforcer son programme d'actions sur la réduction des consommations énergétiques du secteur bâti éventuellement en s'aidant du bilan des actions déjà réalisées sur le territoire.**

### 5.1.4 Le développement du potentiel de séquestration carbone

Le diagnostic indique que le territoire de Castres-Mazamet a un fort potentiel de stockage carbone, par la forêt et les terres agricoles. Le flux serait à 96 % lié au captage par la forêt, et additionnellement au stockage dans les produits bois.

Les leviers identifiés pour favoriser ce stockage consistent à préserver les forêts et terres agricoles, et à développer des séquestrantes : gérer la forêt et choisir des essences adaptées, prévenir les incendies, intégrer des pratiques pour les terres cultivées (maintien d'un couvert végétal permanent, développement de techniques culturales sans labour, recours à l'agroforesterie...) et les prairies, etc. La création de nouvelles zones forestières, la plantation de forêts urbaines, la désimperméabilisation des sols et la restauration d'éléments de biodiversité tels que les zones humides sont aussi identifiées pour augmenter le stockage carbone.

Or ces leviers ne sont pas clairement repris dans les fiches actions. Les fiches 1 sur l'agriculture et 2 sur le projet alimentaire territorial n'évoquent pas d'objectif de stockage carbone. La fiche 3 prévoit de « *mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité* » en listant des « *exemples* » d'actions possibles (reboiser, planter des haies, sensibiliser notamment les agriculteurs, ramener de la nature en ville, etc), se traduisant par des objectifs modestes: 50 agriculteurs à sensibiliser, 20 agriculteurs mettant en place des pratiques vertueuses, 10 km de haies à planter d'ici 2029. Sans préciser davantage le contenu recherché, les superficies concernées par l'agroforesterie par exemple, le plan d'action reste à un niveau trop imprécis au regard du potentiel identifié au diagnostic.

L'action 3 évoque l'« *agriculture de conservation des sols* », à laquelle sensibilisera la chambre d'agriculture. L'agriculture de conservation vise un moindre travail des sols et peut présenter un avantage en termes de stockage de carbone. Il convient néanmoins de préciser les conditions de mise en œuvre car ce type de pratiques peut aussi conduire à augmenter l'utilisation des produits phytosanitaires, ce qui irait à l'encontre de l'objectif de protection des milieux naturels.

L'amélioration de la gestion forestière, la prévention des incendies, la préservation des terres dans les documents d'urbanisme, le développement de forêts, le développement du stockage additionnel dans les produits bois ne sont pas évoqués.

La fiche action n°8 qui concerne l'aménagement du territoire et l'urbanisme pourrait aussi comporter des objectifs, en lien avec les leviers identifiés : développement de forêts urbaines, désimperméabilisation, restauration de zones humides ou d'autres éléments de biodiversité, etc.

**La MRAe recommande de renforcer les ambitions de la collectivité en matière de stockage carbone dans les sols, en s'appuyant sur les leviers identifiés dans le diagnostic, et de les traduire de manière concrète dans les fiches actions. Elle recommande d'encadrer l'ensemble des actions liées à l'agriculture après avoir évalué leurs incidences sur l'environnement et décliné la démarche « ERC ». Elle recommande d'identifier la manière dont les capacités de stockage carbone peuvent être préservées et développées dans les documents d'urbanisme et l'aménagement, et de les traduire dans le plan d'actions.**

## 5.2 Le développement des énergies renouvelables et de récupération.

La production d'énergies renouvelables était selon le diagnostic de 309 GWh en 2017 sur le territoire de Castres-Mazamet. À l'horizon 2050, la communauté d'agglomération se fixe comme objectif de produire 590 GWh (pour une consommation totale de 809 GWh), c'est-à-dire, de multiplier sa production de 1,9 par rapport à 2017, mais ne permettraient pas de devenir un « territoire à énergie positive ».

Le diagnostic n'ayant pas identifié de potentiel territorialisé, tout reste à faire dans le plan d'action avec la réalisation d'un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des EnR à partir de 2025 (action 10). Le programme d'actions prévoit aussi d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics (action 12), après une étude à mener, et de développer des projets de chaufferie bois et réseaux de chaleur avec la mise en place d'un réseau de chaleur qui semble déjà engagé à Castres-Borde Basse (action 11). L'action repose aussi sur la réalisation d'une étude à venir portant sur les besoins et la recherche d'approvisionnement local, avec un point de vigilance consistant à « veiller à ce que le prélèvement du bois utilisé (...) se fasse de manière durable », ce qui reste vague en l'état de l'action.

L'absence de caractère opérationnel à court terme de ces actions rend toute quantification impossible et ne permet pas d'analyser la faisabilité des objectifs visés en matière de développement des EnR.

Le bilan à mi-parcours pourra être l'occasion de renforcer les ambitions de la collectivité en matière de développement des énergies renouvelables

**La MRAe recommande de quantifier le développement des énergies renouvelables après avoir identifié plus précisément le potentiel, et de proposer des actions supplémentaires éventuellement lors du bilan à mi-parcours pour renforcer leur développement.**

## 5.3 La réduction de la pollution atmosphérique et des risques sanitaires associés

Le diagnostic mentionne une qualité de l'air extérieur relativement bonne dans l'ensemble, n'ayant pas généré de procédures d'alertes de pollution. Le territoire connaît cependant des expositions à des polluants, dont les sources prépondérantes sont le transport routier, la combustion (cheminées peu performantes, chaufferies), certains procédés industriels. L'agriculture est également une source significative d'émissions, principalement d'ammoniac.

Le programme d'action comporte une action (n°5) de sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'air, portant sur les secteurs résidentiels et les transports. Les habitants seraient sensibilisés notamment aux enjeux liés à la pollution des particules fines résultant du chauffage au bois et du brûlage des déchets verts, pourraient participer à des ateliers et se verraient distribuer des capteurs de mesure. Ces objectifs pourraient être complétés en fournissant des solutions alternatives privilégiant par exemple la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage. La sensibilisation aux bonnes pratiques dans le domaine des transports se verrait complétée par des expérimentations limitant la circulation sur certaines parties du territoire. L'agriculture n'est pas impliquée dans le descriptif des actions.

Des objectifs pouvant être traduits dans les documents d'urbanisme pourraient également viser à préserver les habitants, ou les établissements sensibles, de la pollution de l'air, par exemple en interdisant leur construction dans des distances à définir vis-à-vis des axes routiers et en limite de zones agricoles.

**La MRAe recommande d'étudier les possibilités de compléter le plan d'action, pour réduire l'exposition des populations ou de certains établissements, dans des secteurs ciblés soumis à des risques d'émission de polluants atmosphériques, à proximité des axes routiers et des zones agricoles.**



**Elle recommande d'inscrire dans le PCAET des solutions alternatives adaptées privilégiant la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage, qui pourraient s'adresser aux habitants ainsi que plus spécifiquement aux agriculteurs dans les fiches d'action qui leur sont dédiées.**

## 5.4 L'adaptation au changement climatique

Le diagnostic relève l'exposition du territoire de Castres-Mazamet à plusieurs conséquences importantes du changement climatique, notamment vis-à-vis de la santé, du risque d'assèchement des sols, de baisse des débits des cours d'eau, de fragilisation des réseaux et infrastructures. Dans le domaine de l'eau, le changement climatique est identifié comme contribuant à l'intensification des événements extrêmes, conduisant à gérer à la fois des périodes de sécheresse intense et des précipitations extrêmes susceptibles d'engendrer des fortes inondations, notamment dans les zones fortement imperméabilisées. La sensibilité des milieux économiques au changement climatique est aussi évoquée, en particulier l'agriculture et le tourisme.

Le PCAET s'est saisi partiellement de la question de l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'agriculture et l'alimentation (n°1 et 2) mais n'évoque pas la réduction de la vulnérabilité des autres milieux économiques, du tourisme, ni de l'adaptation du territoire aux phénomènes extrêmes. La manière dont les futurs documents d'urbanisme devront traiter la réduction de la vulnérabilité n'est pas précisée. D'une manière générale, le dossier ne permet pas de voir si les outils déjà en place en matière de gestion des risques naturels prennent suffisamment en compte les évolutions attendues du climat. Le diagnostic identifie un ensemble de pistes d'action mais ceci ne donne pas lieu à des traductions concrètes dans la stratégie ou dans le plan d'action.

La fiche 1 relative à l'agriculture liste parmi les solutions à développer « *la création de zones de stockage d'eau* », sans en évaluer les incidences potentielles permettant de proposer des mesures appropriées. Pourtant le rapport environnemental relève les pressions déjà existantes sur la ressource en eau, notamment en raison des nombreuses retenues sur le territoire, qui modifient le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et causent des assèchs. La création de nouvelles retenues aurait dû être analysée dans le cadre de l'évaluation environnementale, du point de vue des éventuels bénéfices comme des risques d'incidences, en prenant en compte l'ensemble des usages : agricoles, mais aussi domestiques ou environnementaux, liés aux besoins des entreprises et du tourisme, ou encore aux usages récréatifs.

La MRAe estime que la situation de chaleur et de sécheresse durant l'été 2022, qui s'est accompagnée de restrictions pour les prélèvements en eau dans le Tarn, confirme l'importance de la problématique de la gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire de Castres-Mazamet. L'objectif d'économiser l'eau devrait être clairement posé, et décliné en autant de possibilités de réductions par secteurs.

**La MRAe recommande de préciser, sur la base d'une évaluation environnementale à compléter, le contenu et les conditions de réalisation des créations de retenues d'eau, et de prévoir des actions supplémentaires visant explicitement la recherche d'économie d'eau. Elle recommande de rechercher les moyens de réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique dans tous les secteurs, notamment les plus sensibles identifiés au diagnostic. Elle recommande d'identifier aussi les leviers pouvant être traduits dans les futurs documents d'urbanisme.**

**8.7. Déclaration environnementale « intermédiaire » mise en ligne lors de la consultation publique électronique**

**Réponse de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet**  
**Avis de la MRAE sur le projet de PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet**  
**Déclaration Environnementale « intermédiaire »**

La MRAE a émis des remarques sur les différents documents du PCAET de la CACM. L'ensemble des remarques sont détaillées dans l'avis assorties d'une synthèse des recommandations indiqués dans 14 encadrés. Ces éléments ainsi que la réponse proposée par la CACM sont indiqués ci-dessous.

## 4 Analyse de la qualité des informations présentées et de la démarche d'évaluation environnementale

### 4.1 Qualité du contenu du dossier et des informations présentées

Remarque concernant	Remarques de la MRAE	Réponses de la CACM
Le résumé non technique	<p><b>Encadré 1 :</b>            La MRAE rappelle que le résumé non technique constitue un document essentiel pour la bonne appropriation de l'évaluation environnementale par le public.</p> <p>Elle recommande par conséquent de le reprendre en présentant de façon plus lisible la démarche d'évaluation environnementale intégrant les données, enjeux et choix de la collectivité pour atteindre ses objectifs stratégiques.</p>	<p>La CACM améliorera la lisibilité de la démarche d'évaluation environnementale dans le résumé non technique. Ceci sera modifié au terme de la procédure d'élaboration du PCAET.</p>
Le diagnostic et l'état initial	<p><b>Encadré 2 :</b>            La MRAE recommande d'établir un bilan des démarches en faveur de la transition énergétique et écologique engagées antérieurement sur le territoire, et d'en dégager les leviers ou les freins pouvant orienter les actions du PCAET.</p> <p>Elle recommande également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de clarifier dans le diagnostic le périmètre des émissions de GES du territoire ;</li> <li>- de compléter le diagnostic par l'analyse territorialisée des potentialités sur l'ensemble des thématiques abordées.</li> </ul>	<p>De nombreuses démarches en faveur de la transition énergétique et écologique sur le territoire ont été réalisées. La réalisation du bilan exhaustif de ces démarches antérieures s'avère chronophage au regard des modifications à apporter à l'ensemble du projet du PCAET. Cependant, la CACM fera le nécessaire pour valoriser ces démarches antérieures et fera le nécessaire dans le cadre du suivi du prochain PCAET afin d'avoir le maximum de retour des actions menées sur le territoire.</p> <p>Le périmètre des émissions correspond aux SCOPE 1 et 2.</p> <p>Dans le cadre de l'exercice d'élaboration du PCAET, la CACM a fait en sorte de répondre aux objectifs du décret de façon à faire ressortir le potentiel et les objectifs du territoire. Cet exercice, très complexe, est difficilement quantifiable précisément à l'échelle du territoire, et aurait nécessité la</p>

		réalisation d'études supplémentaires non prévues au budget). C'est la raison pour laquelle les objectifs définis sont des objectifs cibles qui permettront à la CACM de suivre la tendance et de contribuer au maximum à l'objectif fixé aux différentes échéances.
La stratégie	<p><b>Encadré 3 :</b> La MRAe recommande de produire une stratégie reposant sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs, justifiés par rapport aux enjeux et caractéristiques du territoire, cohérents par rapport aux possibilités de la collectivité et des acteurs mobilisés, ainsi que par rapport aux moyens mobilisés.</p> <p>Elle recommande de renforcer ses ambitions en matière d'économie d'énergie et de réduction des émissions de GES pour atteindre les objectifs de territoire à énergie positive que la collectivité s'est fixée et les objectifs nationaux de la SNBC, après avoir corrigé les ordres de grandeur mentionnés.</p>	<p>La CACM a fait le choix d'actions pragmatiques et réalistes.</p> <p>La CACM modifiera sa stratégie en indiquant que les objectifs définis sont des objectifs cibles qui permettront à la CACM de suivre la tendance et de contribuer au maximum à l'objectif fixé aux différentes échéances.</p>
Le programme d'actions	<p><b>Encadré 4 :</b> La MRAe recommande de présenter des actions à la hauteur des ambitions, en recherchant notamment dans le temps de réalisation du PCAET une plus grande implication des partenaires et notamment des acteurs privés du territoire.</p>	<p>La CACM a souhaité présenter et proposer des actions opérationnelles à mener rapidement dans le délai de réalisation du PCAET.</p> <p>L'ensemble des actions font mention des partenaires que la CACM envisage solliciter lors de la mise en place de l'action. Ces partenaires ont, par ailleurs, été rencontrés et ont participé à la rédaction des fiches actions lors du Forum Energie Climat ainsi que pendant la phase de rédaction des actions courant 2022. Par ailleurs, sur la partie mobilité, les employeurs du territoire ont été rencontrés afin de déterminer leurs souhaits sur la mobilité. Ceci est intégré dans le cadre du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) que la CACM élabore actuellement. De plus, l'action 16 « Créer un club sur la RSE » a pour objectif de rassembler les acteurs du territoire autour de thématiques de travail spécifiques.</p>

## 4.2 Qualité de la démarche d'évaluation environnementale

Remarque concernant	Remarques de la MRAE	Réponses de la CACM
Evaluation environnementale Analyse des incidences du scénario	<p><b>Encadré 5 :</b> La MRAe recommande d'explicitier la manière dont la construction des scénarios de diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES a pris en compte la croissance</p>	<p>Les scénarios de réduction des consommations énergétiques et de GES, issus du diagnostic territorial n'ont pas pris en compte la croissance démographique, économique et touristique sur le territoire. Les objectifs</p>



<p>Analyse des incidences des actions</p>	<p>démographique, économique et touristique prévues sur le territoire.</p> <p>Elle recommande de compléter l'analyse en démontrant, par une quantification des actions ou groupes d'actions, la plus-value du plan par rapport au scénario tendanciel.</p> <p>La MRAe recommande de compléter le rapport d'évaluation environnementale par une analyse des incidences de l'ensemble des actions prévues, permettant de décliner la démarche « éviter, réduire, compenser » dans l'ensemble du programme prévu par la collectivité.</p>	<p>définis sont des objectifs permettant de fixer un cap pour le territoire afin de contribuer aux objectifs de la PPE et de la SNBC.</p> <p>Concernant la quantification des actions qui nécessiterait « <i>d'être démontrée afin de montrer la plus-value par rapport au scénario tendanciel</i> », l'impact des actions a été établi avec les partenaires lors du Forum Énergie Climat lors de la phase d'élaboration des fiches actions. Chacune des actions mentionnent les gains potentiels sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), énergétique, sur l'air, adaptation et atténuation face au changement climatique. Les actions ainsi proposées, ont été sélectionnées au regard de critères spécifiques (<i>impact territorial, délai de réalisation, impact GES, impact énergétique, réponse en lien avec la stratégie territoriale et intérêt des participants à l'action</i>) afin de disposer d'un programme d'actions réalisable et répondant aux enjeux posés par la stratégie. Les éléments sont détaillés dans « Rapport méthodologique de l'élaboration de la stratégie territoriale jusqu'à la rédaction du programme d'actions » p:55 à 61.</p>
<p>L'analyse de l'articulation avec les plans et programmes de niveau supérieur</p>	<p><b>Encadré 6 :</b> La MRAe recommande de justifier la compatibilité du projet de PCAET avec les dispositions nationales et notamment l'objectif de neutralité carbone contenu dans la SNBC.</p> <p>Elle recommande d'analyser aussi l'articulation du projet avec le SRADDET notamment sur les objectifs pour 2040 de « région à énergie positive », de « zéro artificialisation nette », de « zéro perte de biodiversité », de prise en compte des risques, de la ressource en eau et de la santé environnementale, ainsi que du principe de cohérence urbanisme-transports pour consolider ses objectifs stratégiques.</p>	<p>La CACM a pris en compte les contributions et compatibilité de la stratégie du PCAET au regard des disposition nationales et régionales visés dans l'évaluation environnementale (page 8 à 18).</p>
<p>Le dispositif de suivi</p>	<p><b>Encadré 7 :</b> La MRAe recommande de compléter son dispositif de suivi pour y inclure le suivi des effets y compris imprévus de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, en sélectionnant quelques indicateurs, issus de l'évaluation environnementale, pour lesquels un état zéro sera réalisé et affecté autant que possible d'une valeur cible devant déclencher des mesures correctrices.</p>	<p>De nombreux partenaires disposent de données permettant le suivi annuel grâce à des indicateurs spécifiques. Le dispositif de suivi sera enrichi afin de valoriser les données des partenaires. La CACM complètera son dispositif de suivi par des indicateurs de suivi de l'environnement identifiés dans le rapport environnemental, d'indicateurs initiaux « état T0 » et une valeur cible. Les valeurs cibles seront affectées dès que cela sera possible.</p>

## 5 Analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet de PCAET

### 5.1 La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie

#### 5.1.1 La maîtrise de la consommation d'espace

Remarque concernant	Remarques de la MRAE	Réponses de la CACM
Le stockage carbone Le programme d'actions	<p><b>Encadré 8 :</b> La MRAE recommande de corriger les perspectives de stockage carbone en intégrant les pertes dues à l'artificialisation prévue.</p> <p>Elle recommande de renforcer le programme d'action dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en cherchant notamment à atténuer les émissions de GES en réduisant la consommation foncière dans les futurs documents d'urbanisme, en renforçant la cohérence urbanisme-transport et en précisant les « formes urbaines » adaptées aux enjeux de la transition énergétique.</p> <p>Elle recommande aussi de prévoir des actions de sensibilisation et de démonstration pour le public.</p>	<p>Des modifications seront apportées sur le stockage carbone pour intégrer les pertes dues à l'artificialisation prévue.</p> <p>L'action n°8 « Coordonner un réseau local pour inciter à la prise en compte les enjeux climat, air, énergie dans les projets d'aménagements des communes » a vocation à apporter de l'information et de permettre des échanges entre collectivités et/ou entreprises sur cette thématique afin d'inciter au passage à l'action. Sur le territoire de la CACM, ce sont les communes qui détiennent la compétence urbanisme.</p> <p>Des actions de sensibilisation et de démonstration sont prévues et évoquées dans les fiches actions. Elles seront proposées au public lors de la mise en œuvre opérationnelle du PCAET.</p>

#### 5.1.2 Les déplacements

Remarque concernant	Remarques de la MRAE	Réponses de la CACM
Le programme d'actions	<p><b>Encadré 9 :</b> La MRAE recommande de renforcer le programme d'actions sur le volet déplacements et d'anticiper l'arrivée de l'autoroute, éventuellement en lien avec les entreprises du territoire.</p>	<p>La CACM s'est dotée d'un Schéma Directeur des itinéraires cyclables qui est actualisé annuellement selon les projets et retours des communes, compétentes en matière d'aménagements cyclables dans leur commune et la CACM, compétente sur les Zones d'Intérêts Communautaires.</p> <p>La CACM a initié la réalisation de son Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) qui, est une démarche volontaire de la CACM et qui constitue également le volet mobilité du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ces travaux sont actuellement en cours de réalisation avec in fine, la constitution d'un programme d'actions concret et adapté à mener sur le territoire dès 2023.</p> <p>Des commissions spécifiques à l'autoroute sont en cours et un travail collaboratif avec les services de l'Etat est réalisé.</p>

### 5.1.3 La maîtrise de la consommation d'énergie et des émissions liées au secteur bâti

Remarque concernant	Remarques de la MRAE	Réponses de la CACM
Le programme d'actions	<p><b>Encadré 10 :</b>  <b>La MRAe recommande de renforcer son programme d'actions sur la réduction des consommations énergétiques du secteur bâti éventuellement en s'aidant du bilan des actions déjà réalisées sur le territoire.</b></p>	<p>Les acteurs locaux et territoriaux mènent des actions visant à la réduction et à la sobriété énergétique. Les actions sur la réduction des consommations énergétiques du secteur bâti seront renforcées lors de la mise en place des actions de l'ensemble des partenaires et valorisées lors de l'évaluation du Plan Climat.</p>

### 5.1.4 Le développement du potentiel de séquestration carbone

Remarque concernant	Remarques de la MRAE	Réponses de la CACM
Stratégie Programme d'actions	<p><b>Encadré 11 :</b>  <b>La MRAe recommande de renforcer les ambitions de la collectivité en matière de stockage carbone dans les sols, en s'appuyant sur les leviers identifiés dans le diagnostic, et de les traduire de manière concrète dans les fiches actions.</b></p> <p><b>Elle recommande d'encadrer l'ensemble des actions liées à l'agriculture après avoir évalué leurs incidences sur l'environnement et décliné la démarche « ERC ».</b></p> <p><b>Elle recommande d'identifier la manière dont les capacités de stockage carbone peuvent être préservées et développées dans les documents d'urbanisme et l'aménagement, et de les traduire dans le plan d'actions.</b></p>	<p>Des éléments quantitatifs seront amendés dans la mesure du possible dans les documents du Plan Climat et intégrés dans les actions 1, 3, 4. La traduction de manière concrète de la séquestration carbone sera traitée lors de la mise en œuvre opérationnelle des actions avec les partenaires. Ceci fera l'objet d'un point d'attention dans le cadre de l'évaluation du Plan Climat.</p> <p>Sur le territoire de la CACM, les communes sont compétentes en matière d'urbanisme. L'action n°8 « Coordonner un réseau local pour inciter à la prise en compte les enjeux climat, air, énergie dans les projets d'aménagements des communes » a vocation à apporter de l'information et de permettre des échanges entre collectivités et/ou entreprises sur cette thématique afin d'inciter au passage à l'action. L'identification des leviers et la traduction dans les documents d'urbanisme pourra faire l'objet d'une thématique de travail sous forme d'ateliers avec les services en charge lors de la mise en œuvre opérationnelle de cette action.</p>



## 5.2 Le développement des énergies renouvelables et de récupération

Remarque concernant	Remarques de la MRAE	Réponses de la CACM
Diagnostic Programme d'actions	<p><b>Encadré 12 :</b> La MRAE recommande de quantifier le développement des énergies renouvelables après avoir identifié plus précisément le potentiel, et de proposer des actions supplémentaires éventuellement lors du bilan à mi-parcours pour renforcer leur développement.</p>	<p>L'identification précise du potentiel de développement des énergies renouvelables et la quantification de leur développement est un exercice très complexe, difficilement quantifiable à l'échelle du territoire et aurait nécessité la réalisation d'études supplémentaires non prévues au budget. C'est la raison pour laquelle les objectifs définis sont des objectifs cibles qui permettront à la CACM de suivre la tendance et de contribuer au maximum à l'objectif fixé aux différentes échéances grâce aux énergies renouvelables développés d'ici 2050. Par ailleurs, le programme d'action prévoit la « réalisation un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR) » (action 10) qui aura vocation à déterminer précisément le potentiel.</p>

## 5.3 La réduction de la pollution atmosphérique et des risques sanitaires associés

Remarque concernant	Remarques de la MRAE	Réponses de la CACM
Programme d'actions	<p><b>Encadré 13 :</b> La MRAE recommande d'étudier les possibilités de compléter le plan d'action, pour réduire l'exposition des populations ou de certains établissements, dans des secteurs ciblés soumis à des risques d'émission de polluants atmosphériques, à proximité des axes routiers et des zones agricoles.</p> <p>Elle recommande d'inscrire dans le PCAET des solutions alternatives adaptées privilégiant la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage, qui pourraient s'adresser aux habitants ainsi que plus spécifiquement aux agriculteurs dans les fiches d'action qui leur sont dédiées.</p>	<p>L'intégration de solutions alternatives pour le secteur agricole dans la fiche action correspondante sera étudiée et intégrée.</p> <p>Le programme d'action prévoit une action sur la sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'air avec comme partenaire principal Atmo Occitanie (action 5). La mise en œuvre de cette action est multisectorielle car visant le résidentiel sur une meilleure compréhension des enjeux de pollutions et des mesures concrètes pour favoriser les bons gestes tels que le bon entretien de son appareil de chauffage mais également, l'interdiction du brûlage des déchets verts, action qui est également en lien avec le Programme Local de Prévention des Déchets de la Communauté d'agglomération. Des solutions alternatives seront réfléchies et proposées lors de la mise en œuvre opérationnelle de l'action.</p>

## 5.4 L'adaptation au changement climatique

Remarque concernant	Remarques de la MRAE	Réponses de la CACM
<p>Stratégie Rapport environnemental Programme d'actions</p>	<p><b>Encadré 14 :</b> <b>La MRAE recommande de préciser, sur la base d'une évaluation environnementale à compléter, le contenu et les conditions de réalisation des créations de retenues d'eau, et de prévoir des actions supplémentaires visant explicitement la recherche d'économie d'eau.</b></p> <p><b>Elle recommande de rechercher les moyens de réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique dans tous les secteurs, notamment les plus sensibles identifiés au diagnostic.</b></p> <p><b>Elle recommande d'identifier aussi les leviers pouvant être traduits dans les futurs documents d'urbanisme.</b></p>	<p>La CACM n'est pas compétente sur la réalisation des créations de retenues d'eau ; c'est la raison pour laquelle la CACM s'appuiera sur les partenaires ressources compétents sur ce volet (<i>action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout</i> »).</p> <p>Le point sur la création de retenues d'eau sera revu et complété dans l'évaluation environnementale.</p> <p>Sur le territoire de la CACM, ce sont les communes qui détiennent la compétence urbanisme. L'action n°8 « Coordonner un réseau local pour inciter à la prise en compte les enjeux climat, air, énergie dans les projets d'aménagements des communes » a vocation à apporter de l'information et de permettre des échanges entre collectivités et/ou entreprises sur cette thématique afin d'inciter au passage à l'action. L'identification des leviers et la traduction dans les documents d'urbanisme pourra faire l'objet d'une thématique de travail sous forme d'ateliers avec les services en charge lors de la mise en œuvre opérationnelle de l'action.</p>





**8.8. Déclaration environnementale définitive du PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet suite aux avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et la Présidente de Région**

Annexée à la délibération d'adoption du Plan Climat du 8 avril 2024

## IX. Tables des illustrations et figures

### 9.1. Table des images

Image 1 : Synthèse de la session de travail entre techniciens, le 28 janvier 2018 .....	6
Image 2 : Présentation du Speed Boat dans le cadre de la réunion.....	17
Image 3 : Présentation des 2 activités sur la perception du territoire aujourd’hui et des idées pour imaginer le territoire de demain .....	18
Image 4 : Résultats des 2 activités .....	18
Image 5 : Résultats de l’activité 3.....	19
Image 6 : Les axes de travail prioritaires selon les élus suite au COPIL du 21 janvier 2021 au regard des documents cadre .....	19
Image 7 : Présentations des scénarios énergétiques et GES du territoire de la CACM, Source : Even Conseil.....	23
Image 8 : Document de travail sur les orientations de la CACM dans le cadre de sa stratégie, Source interne .....	24
Image 9 : Les 3 axes stratégiques ressortant des échanges du 3 février 2021 sur la base des pistes d’actions identifiées.....	25
Image 10 : Répartition des actions proposées par les participants lors de l’atelier « Fresque de la ville », Source : Even Conseil.....	26
Image 11 : Actions de maîtrise de l’énergie sélectionnées dans l’atelier « Destination TEPOS », Source : Even Conseil.....	27
Image 12 : Actions de développement des énergies renouvelables sélectionnées dans l’atelier « Destination TEPOS », Source : Even Conseil.....	28
Image 13 : Définition de la stratégie territoriale de la CACM.....	29
Image 14 : La stratégie retenue par la CACM pour le PCAET.....	30
Image 15 : Avis de concertation du le projet de PCAET du 8 novembre au 12 décembre 2021 .....	45
Image 16: Export du site internet de la concertation du PCAET.....	46
Image 17 : Article sur l’élaboration du PCAET ainsi que sur la concertation a été publié dans le magazine intercommunal « Pôles Sud » en novembre 2021 .....	49
Image 18 : Les 8 thématiques des tables rondes lors du Forum Energie Climat du 17 novembre 2021 .....	50
Image 19 : Les participants en action lors du Forum Energie Climat .....	50
Image 20 : Répartition des participants lors du Forum Energie Climat .....	51
Image 21 : Résultats des répondants à la question sur les sujets prioritaires du Plan Climat. 53	
Image 22 : Résultats des répondants à la question sur les actions prioritaires du Plan Climat .....	54
Image 23 : Les contributions du public lors de la concertation du PCAET.....	57
Image 24 : Classement des contributions des participants par thématique, Source : traitement interne .....	57
Image 25 : Synthèse des propositions des participants.....	58
Image 26 : Articulation des 17 actions avec l’axe 1 du PCAET « Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie », Source : CACM.....	65
Image 27 : Articulation des 17 actions avec l’axe 2 du PCAET « Un territoire qui encourage les mobilités durables », Source : CACM.....	66

Image 28 : Articulation des 17 actions avec l'axe 3 du PCAET « Un territoire sobre et économe en énergie », Source : CACM .....	67
Image 29 : Articulation des 17 actions avec l'axe 4 du PCAET « Un territoire producteur d'énergies renouvelables », Source : CACM.....	68
Image 30 : L'avis de consultation du public du 16 mars au 16 avril 2023 .....	73
Image 31 : Captures d'écran du site internet de la consultation du public du 16 mars au 16 avril 2023.....	78
Image 32 : Captures d'écran et accès depuis le site internet de la CACM.....	81

## **9.2. Table des figures**

Figure 1 : Récapitulatif des actions de la CACM dans le cadre du programme TEPCV, Source : Données internes .....	7
Figure 2 : Tableau récapitulatif des dépenses au titre des programmes TEPCV entre 2015 et 2019, Source : Données interne .....	7
Figure 3 : Bilan des actions du PCET, Source : Outil de suivi interne .....	8
Figure 4 : Bilan des actions du PCET par secteur, Source : Outil de suivi interne .....	8
Figure 5 : Les actions réalisées sur le territoire par thématique, Source : Traitement interne. ....	10
Figure 6 : Analyse et bilan des actions sous forme de matrice AFOM .....	11
Figure 7 : Présentation des onglets de l'outil Climat Pratic© adapté dans le cadre du suivi du PCET de la CACM.....	12
Figure 8 : Capture d'écran de l'onglet "Interne" de l'outil Climat Pratic© adapté dans le cadre du suivi du PCET de la CACM .....	12
Figure 9 : Capture d'écran de l'onglet "Evolution des actions interne 2014" de l'outil Climat Pratic© adapté dans le cadre du suivi du PCET de la CACM.....	13
Figure 10 : Synthèse des actions, des indicateurs et des enjeux du PCET, Source : tableur de suivi interne PCET CACM .....	13
Figure 11 : Capture d'écran de l'outil « Suivi actions indicateurs », Source : tableur de suivi interne PCET CACM.....	14
Figure 12 : Récapitulatif des indicateurs suivi dans le cadre du PCET de la CACM entre 2012 et 2020, Source : tableur de suivi interne PCET CACM.....	15
Figure 13 : Tableau récapitulatif des données de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables issue de l'atelier Destination TEPOS en 2017, 2030 et 2050, Source : Even Conseil.....	28
Figure 14 : Résultats des trajectoires des consommations d'énergie et de production d'ENR de la CACM issus de l'atelier Destination TEPOS, source : Even Conseil .....	29
Figure 15 : La stratégie du PCAET de la CACM détaillée par axe, orientation et objectif.....	32
Figure 16 : Synthèse des objectifs du PCAET de la CACM .....	33
Figure 17 : Evolution de la consommation énergétique (en MWh) entre 2017 et 2050 sur le territoire de la CACM .....	34
Figure 18 : Synthèse chiffrées des potentiels de réduction des consommations énergétiques par secteur d'activités à horizon 2050, Source : traitement interne.....	34
Figure 19 : Réduction des consommations énergétiques des années 2026, 2030 et 2050 par rapport à l'année 2017 des différents secteurs d'activités, Source : traitement interne.....	35

Figure 20 : Evolution des émissions de GES sur le territoire de la CACM à horizon 2050, Source : Traitement interne .....	37
Figure 21 : Synthèse chiffrées des potentiels des émissions de GES par secteur d'activités à horizon 2050, Source : traitement interne .....	37
Figure 22 : Réduction des émissions de GES des années 2026, 2030 et 2050 par rapport à l'année 2017 des différents secteurs d'activités, Source : traitement interne .....	38
Figure 23 : Tableau de synthèse chiffrés des objectifs de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CACM à horizon 2050, Source : Traitement interne .....	40
Figure 24 : Objectifs et perspectives d'évolution de la production d'énergies renouvelables entre 2017 et 2050, Source : Traitement interne, Diagnostic territorial .....	41
Figure 25 : Résultats des actions des communes issus du questionnaire sur les actions de développement durable.....	43
Figure 26 : Répartition des résultats des actions des communes par thématiques selon l'état (réalisée, en cours et à venir).....	43
Figure 27 : Les critères de notation définis pour la sélection des actions du futur PCAET .....	59
Figure 28 : Les actions sélectionnées avec une note supérieure ou égale à 15 .....	60
Figure 29 : Les actions avec une note inférieure à 15.....	60
Figure 30 : Les actions du PCAET retenues par le COPIL le 4 mai 2022 .....	61
Figure 31 : Les actions du PCAET non retenues par le COPIL le 4 mai 2022 .....	62
Figure 32 : Articulation des actions retenues avec les axes et orientations de la stratégie territoriale .....	64

### **9.3. Table des tableaux**

Tableau 1 : Tableau des objectifs entre les différents documents cadre par secteurs d'activités, Source : EVEN Conseil.....	21
Tableau 2 : Modèle de fiche action.....	63

**Plan Climat  
Air Energie**  
Castres-Mazamet

**L'agglo  
s'engage**